



V O X

Mars 2016 - No 102

Association Internationale des Anciens de l'Union européenne

To be or not to be ... in Europe



**ASSISES
TRIESTE:**
Inscriptions jusqu'au
25 avril (page 25)



ÉDITORIAL

- 3 Les mauvaises nouvelles s'accumulent

INSTITUTIONS

- 4 Commission européenne, Page d'accueil
Pensionnés, Relations avec les Anciens
5 European Court of Auditors

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6 Pour une véritable stratégie de la gestion
financière et réglementaire du RCAM

MÉTHODE

- 8 La Méthode et « l'actualisation »
de nos rémunérations et pensions

PENSIONS

- 11 Notre régime de pension revisité

U.E./SOCIÉTÉ

- 14 Tout savoir sur l'UE : le BREXIT
15 David Cameron versus « l'union sans cesse plus
étroite » - Il y a 60 ans, Jean François Deniau inventait
la formule!
17 La "Glorious Revolution" et le BREXIT : un saut dans le
passé ?
19 Le coût de la non-Europe 2014-2019... et le coût du
non-Schengen
22 Crise des Réfugiés : la faute à « Bruxelles » !
24 Schengen, terroristes et réfugiés

25 ASSISES**26 LE PMO VOUS INFORME / PMO INFORMS YOU****VIE DE L'AIACE**

- 28 Organisation des Assises de L'AIACE internationale
30 Österreich - Sweden
32 United Kingdom
33 Portugal
34 Italia
35 España
37 Belgique - België
38 Luxembourg
39 Grèce
40 Danmark
41 Ireland
42 France
44 Lettre à la V.P. K. Georgieva

45 COCKTAIL DU 25/1/2016**ACTUALITES**

- 47 Europe : la mauvaise passe!
50 Diesel Gate - Suite
51 Accord de Paris pour le climat / #COP21: Les résultats

SOUVENIRS

- 54 Deutschland in und mit und für Europa"
56 Memoirs from Maastricht 1991 to looming
BREXIT
58 Lung cancer in Europe: turning the spotlight on
the biggest cancer killer

NÉCROLOGIE

- 61 In Memoriam: Marco Piana - Nachruf auf Dr.
Werner Wobbe - Manuel Santarelli
62 Robert Pendville nous a quittés
63 Nous ont quittés



Cover:

Illustration du BREXIT, résultat du référendum le
23 juin prochain.

Avertissement de la rédaction VOX:

The Pay Master Office (PMO) alone is responsible for the information set out on pages 26 to 27.
Les informations publiées aux pages 26 à 27 n'engagent que le Pay Master Office (PMO)

RETIRED AND NOT YET A MEMBER? TO JOIN US, PLEASE FILL IN THE ENCLOSED FORM !

PENSIONNÉ ET PAS ENCORE MEMBRE? POUR NOUS REJOINDRE REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION CI-JOINT!

Editeur responsable :

Bernhard Zepter

Rédacteur en Chef :

Pierre Blanchard
blancpi43@gmail.com

Photos :

Médiathèque CE - Aiace

Mise en Page:

Jean-Claude Lesuisse

**Adresse :**

Association Internationale
des Anciens de l'Union européenne
(SC-29 02/04)
B-1049 Bruxelles - Tel: 02-295.29.60
Email: aiace-int@ec.europa.eu
Internet: <http://www.aiace-europa.eu>
Tirage de «VOX»: 23.500 exemplaires

Comité de rédaction :

Jean Guy Giraud
Egon C. Heinrich
Michael Hocken
Giovanni Livi
Raffaella Longoni
Marc Schober
Ludwig Schubert
Giovanni Sergio
Roger Vancampenhout

Les mauvaises nouvelles s'accumulent

Les médias parlent de la plus grande crise de l'Europe depuis que le Général Charles de Gaulle a pratiqué sa politique de la « chaise vide ». Elle est même sans doute plus importante, étant donné que les enjeux le sont encore davantage.

Nous, les Anciens, avons de bonnes raisons d'être inquiets. Dans le passé, résoudre une crise aboutissait à renforcer le projet européen. Aujourd'hui, le but principal est de sauver l'acquis. À quel prix ? Faut-il désormais être prêt à payer cher pour qu'un État membre reste dans l'Union ?

Le prix du maintien de notre cohérence devient-il l'obligation de brader notre « argenterie » ? Faut-il abandonner des éléments importants de ce qui représente l'esprit de cohésion que nous avons bâti avec tant de peine pendant plus d'un demi-siècle ?

Doit-on remettre en cause — et pour des raisons peu convaincantes — une politique qui a assuré une longue période de paix, de stabilité sociale, de prospérité et de cohésion vis-à-vis du monde extérieur ?

Les politiques maintenant mises en cause touchent un élément essentiel de l'Union : sa capacité d'évoluer et de s'approfondir. Face aux défis auxquels nous sommes confrontés, nous avons besoin d'une Europe dynamique et non d'une Europe à l'arrêt. Le compromis vaseux arrêté après une longue nuit de négociations constitue également une mise en cause d'un principe de base : il mine la confiance dans les promesses de l'Europe. C'est un acquis accepté par tous ceux qui voulaient faire partie de la « famille » et qui ont profité si souvent des avantages de l'Union. Un nouveau modèle de l'Europe est en train d'apparaître à l'horizon. C'est une Europe du « quelconque ». On accepte bien volontiers les avantages. Mais en cas de désaccord, on fait un chantage sur les autres partenaires en les menaçant d'employer l'arme de destruction massive, c'est-à-dire la sortie volontaire ! Quel précédent dangereux pour l'avenir de l'Union ! Quel cadeau empoisonné pour nos citoyens !

« Paris vaut bien une messe » ? C'est une conclusion hautement dangereuse dans une Union qui trouve son fondement dans des Traités soigneusement

négociés sur la base du principe d'un équilibre entre intérêts divergents. Il y a d'autres principes qui déterminent les rapports entre les peuples : « Pacta sunt servanda ». Respecter les Traités qu'on a signés. Une Europe qui s'éloigne de ce principe n'est plus un partenaire crédible sur la scène internationale. Une chose est déjà certaine : la date du 23 juin 2016 sera une date décisive qui risque de changer profondément le caractère de l'Union. Indépendamment du résultat du référendum britannique ! En attendant cette date, l'Union est paralysée. Une période à haut risque nous hante. Un mot de trop peut définitivement influencer le résultat final.



La parole sera de ne rien dire, ne rien décider ! Sommes-nous véritablement prêts à tourner le dos à l'Europe et à la politique européenne, la plus importante, la plus couronnée de succès depuis des siècles ? Une politique qui nous a permis de surmonter et de corri-

ger une triste mémoire de guerres, de destructions, d'instabilités, d'injustices envers d'autres peuples, cette politique devient-elle maintenant un jeu de hasard ? Je n'arrive pas y croire ! Quel risque, quand même ! Si cette nouvelle approche réussit, elle constituera un exemple que d'autres États membres suivront. Si elle rate, et que le Royaume-Uni nous dit qu'il préfère quitter l'Union, nous serons tous perdants, y compris nos amis anglais.

Devant la perspective d'une longue période de paralysie, repensons les grands principes que nous, les Anciens, avons vécus et faits nôtres. Face aux critiques populistes qui nous donnent l'image d'une Europe bureaucratique, trop chère et inefficace, nous sommes les témoins et avons été les acteurs d'une Europe, certes difficile, mais engagée, passionnée et innovatrice. Oui, nous sommes fiers de ce que nous avons vu émerger des cendres des guerres du passé. Cent ans très exactement après la bataille féroce de Verdun, nous avons toutes les raisons d'avancer la tête haute.

Je pense également que notre retraite n'est pas un adieu à la société et la vie politique. Nous existons encore et nous avons quelque chose à dire ! Il est peut-être temps de regarder de plus près le mode de travail à l'AIACE. Le monde change et cela affecte

également l'organisation de nos activités. Que faire pour attirer davantage d'Anciens à se joindre à nous ? Faut-il repenser la nature de nos rencontres, à commencer par les « Assises » ? Faudrait-il plus d'information et de débats, et, en revanche, moins de loisirs ? Le Bureau international a entamé une réflexion dans ce sens (page 28).

Nous avons appris tout au long de notre carrière professionnelle que, pour être un bon européen, il faut rester optimiste. Surtout, il ne faut pas se laisser abattre par les mauvaises nouvelles. Des sondages récents le prouvent : lorsque l'on pose la question du « oui » ou du « non » à l'Union européenne à nos citoyens, on constate un soutien solide pour

les solutions européennes. Ceci est vrai dans tous nos États membres, même ceux qui critiquent le plus Bruxelles. Il y a donc encore de l'espoir ! La nouvelle génération n'aime pas les grands gestes ou les discours tordus. Par contre, elle connaît bien les chances et les possibilités que la grande Europe lui offre. Ne confondons pas la mauvaise politique de l'un ou l'autre gouvernement avec l'incapacité de l'Union d'agir.

L'Europe n'est pas une entité abstraite, éloignée des citoyens. Pour réussir, elle dépend de la bonne volonté de ses États membres et de ses citoyens. Bruxelles ne représente pas exclusivement l'Europe. Ce sont les citoyens qui tiennent la barre !

Institutions

Commission européenne



Le site My IntraComm a changé de « look », de même que le portail concernant les pensionnés.

Il a adopté le nouveau « Look & Feel » de la Commission. Le portail, mis à part le lay-out, est resté le même, sans amélioration substantielle, mais ça viendra, nous a-t-on promis. Voici ci-dessous le lien vers My IntraComm qui est mis à jour une fois par semaine :

<https://myintracomm-ext.ec.europa.eu/retired/fr/Pages/index.html>

Bienvenue sur la page d'accueil des Pensionnés

Le nouveau Info Senior 9 est là: FR - EN - DE - IT - NL



Attention: l'adresse mail du secteur « Relations avec les pensionnés » a changé:

hr-bxl-aide-pensionnes@ec.europa.eu

Du nouveau au PMO: **Bruno Fetelian** (à gauche) a été nommé chef de l'unité PMO.3 « Assurance maladie et accidents » et Giuseppe Scognamiglio chef de l'unité PMO.4 « Pensions ». Bienvenue à **Koen Binon** (à droite), le nouveau chef d'unité de HR.D.1 (ex HR.C.1). Bonne continuation à Janette Sinclair qui est maintenant Conseiller - Responsabilité sociale de l'institution - à HR.D.



Relations avec les anciens

Contact avec le secteur

Commission européenne

SC11 02/54 - Tel. + 32 2 295 90 98

hr-bxl-aide-pensionnes@ec.europa.eu

Espace Seniors:

29, rue de la Science, 1040 Bruxelles. Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45.

Permanence Caisse maladie à Bruxelles au SC 29:

Lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30, mardi et jeudi de 14h à 17h.

Active Senior:

L'expertise des anciens fonctionnaires est valorisée par la Commission. Ainsi, ils peuvent participer aux activités des services de la Commission, selon certaines modalités.

Commission en Direct

Lire un article de Koen Binon, le nouveau Chef d'unité de la HR/D1, sur CenD pages 53 à 55 dont le titre est : «*Un soutien social aux 15.000 pensionnés de la Commission*»

Voir page 54 l'intéressant tableau de statistiques de répartition par âge, pays de résidence et institution d'origine pour un total de presque 23.000 anciens.

Si vous ne le recevez pas en version papier, le secrétariat pourra vous communiquer l'article.

Il est disponible également en ligne via la page d'accueil de MY Intracomm ou via le portail pensionnés («Commission en Direct en ligne»).



Are you a former employee at the European Court of Auditors?

ECA wants to stay in touch with you and is currently establishing an alumni e-newsletter.

Would you like to reconnect with former colleagues? Want to keep up to date on things happening at the ECA? And to learn about changes at your previous working environment and news about ex-colleagues? Also have the opportunity to share your news on what you are doing now?

If so, sign-up for the ECA alumni e-newsletter by sending an email to: eca-alumni@eca.europa.eu

Êtes-vous un ancien employé de la Cour des comptes européenne?

La Cour des comptes souhaite rester en contact avec vous et élabore actuellement un bulletin d'information électronique (e-newsletter) à l'intention de ses anciens agents.

Vous voulez reprendre contact avec vos anciens collègues? Vous tenir informé des événements à la Cour? Ou encore connaître les changements opérés dans votre ancien environnement ou prendre des nouvelles de vos anciens collègues? Vous souhaitez peut-être aussi pouvoir nous donner de vos nouvelles ou nous parler de vos activités actuelles?

Dans ce cas, abonnez-vous à la e-newsletter des anciens agents de la Cour en envoyant un courriel à: eca-alumni@eca.europa.eu





Pour une véritable stratégie de la gestion financière et réglementaire du RCAM

Depuis les années 60, notre caisse maladie est toujours gérée de la même façon : soit elle produit des excédents financiers opérationnels qui alimentent un fonds de réserve, soit elle est en déficit et le fonds de réserve comble les pertes. Les gestionnaires ont peu ou pas de moyens d'influencer les coûts de la médecine dans les États Membres. On ne peut — ou l'on ne veut pas — modifier les règles que très rarement, ce qui est également le cas pour son financement par les contributions patronales et celles des affiliés.

Sans remonter très loin dans le temps, le régime a été déficitaire pendant plusieurs années précédant 1991, puis excédentaire jusqu'en 2007, et à nouveau en déficit jusqu'en 2013.

2014 a été la première année d'équilibre opérationnel du cycle d'avant 2007. Pour gérer ces différentes situations — à Statut presque constant — on a changé les règles deux fois :

en 1990-91 et en 2005-2007 (la Réglementation commune [RC] — statutairement la réglementation établie d'un commun accord — et les Dispositions générales d'exécution [DGE]. À noter que depuis la création du fonds de réserve — qui n'est pas stipulé dans le Statut¹ — les fluctuations des résultats opérationnels n'ont pas eu d'impacts budgétaires au-delà des contributions normales prévues au budget.

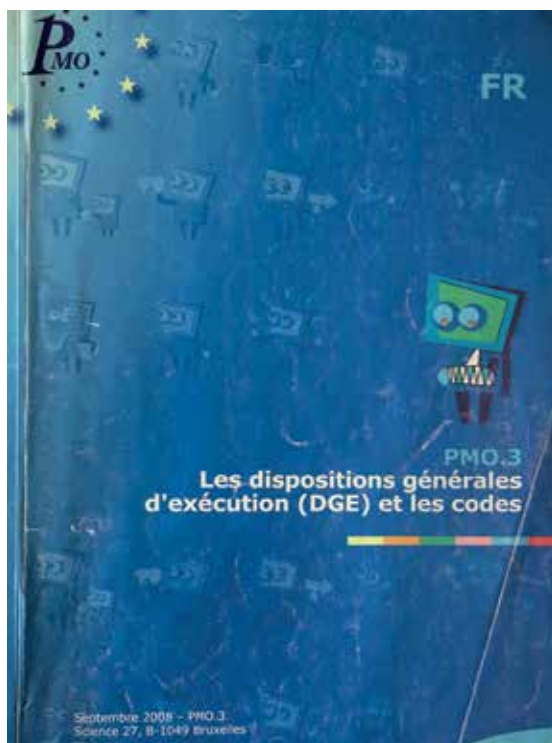
Jusqu'en 2004, changer les règles était une véritable gageure, puisque le Conseil était partie prenante dans la décision... Il bloquait systématiquement toutes les propositions de modification comportant la moindre amélioration du régime y compris les adaptations de plafonds pourtant nécessaires !

Cependant depuis mai 2004, puis après janvier 2014, la situation statutaire a sensiblement évolué en ce qui concerne les moyens de mieux gérer financièrement et réglementairement le régime. L'article 72 du statut fixe dorénavant clairement les niveaux de responsabilité : aux AIPN des institutions pour la RC [art.72-1 para. 1] et, à l'une des institutions mandatée par les AIPN des institutions pour les DGE [art. 72-1 para. 3].

Juridiquement et budgétairement — dans les limites du cadre budgétaire annuel fixé — seules les institutions sont donc habilitées à modifier les contributions à la Caisse maladie dans la limite statutaire toujours explicitée dans l'article 72-1 para. 4, de 2 % maximum de contribution à charge de l'affilié. En outre, l'article 72-1 décidément bien conçu, énonce dans son para. 4 que ces 2 % maximum constituent le tiers de la contribution nécessaire pour assurer la couverture citée à l'article 72-1 para. 1, soit 6 % maximum au total.

La contribution actuelle d'un affilié étant de 1,7 % de sa rémunération ou pension de base, il reste une marge légale d'accroissement possible de 0,3 %. La contribution totale inchangée depuis 1991 étant de 5,1 % la marge statutaire totale est donc de 0,9 % [6 % - 5,1 %].

¹ Le fonds de réserve du RCAM existant « de facto » a été ajouté à la réglementation Commune (RC) lors de sa révision de 2005 (Titre III, chapitre 2 art. 51)



Un document devenu rare en version papier et qui aura 10 ans en juillet 2017 <http://bit.ly/1pDoLDi>

Les gestionnaires disposent donc d'une gamme complète d'interventions² : sur les dépenses par le biais réglementaire et sur les recettes par celui du financement.

Pourtant ils ne l'ont pas utilisée et, depuis 2012-2013, pour rétablir l'équilibre financier opérationnel, une autre politique, celle de l'interprétation plus restrictive des règles [dite « soft measures »] a été privilégiée.

Alors que le monde de la médecine et de la sécurité sociale évoluait considérablement, les contributions sont figées depuis 25 ans, la réglementation commune n'a pas été révisée depuis 11 ans et les DGE auront 10 ans en juillet 2017.

En cas d'équilibre opérationnel (en 2014), les intérêts du fonds de réserve s'ajoutent automatiquement au capital. Ainsi le fonds augmente (en 2014) ou diminue (de 2005 à 2013) sans pouvoir être stabilisé par la gestion actuelle.

Or, il faut savoir qu'en 2004-2006 les résultats excédentaires du régime obtenus pendant 15-16 ans avaient abouti à constituer un fonds de réserve dont le niveau élevé – plus d'un an de dépenses – a inquiété les autorités budgétaires. C'est pourquoi la révision des DGE de 2007 a eu pour premier objectif — certes informel — de réduire l'excédent opérationnel et même de créer un déficit censé diminuer le capital du fonds de réserve.

Le scénario du régime déficitaire s'est effectivement réalisé de 2007 à 2013. Il a été largement renforcé par des effets structurels³ de baisse relative du total des contributions et, depuis 2010, par un quasi-gel des rémunérations et pensions. Le fonds de réserve net est ainsi passé de 16,5 mois d'activité en 2004 à 8,2 mois en 2014.

La proposition suivante vise à assurer une gestion financière et réglementaire de la Caisse maladie, dès 2017, au niveau attendu d'un Service public européen digne de ce nom :

- ❑ vérifier la situation légale du RCAM, en

² Moyens décrits au Titre III, chapitre 2 art. 50 & 51 ainsi que dans la cinquième partie –dispositions finales art. 52 de la RC

³ Après l'introduction en 2004 du statut d'agent Contractuel dans le RAA, la Commission, les Offices et les délégations hors Union ainsi que les agences y eurent recours massivement. Ces emplois étant budgétisés il n'y a pas de tableau d'effectifs comme pour les fonctionnaires, mais le nombre d'agents contractuels a probablement dépassé 12 000 personnes avec la création de presque 50 agences.

tant que Service public notamment, dans le cadre du règlement 883/2004 qui interdit aux citoyens de l'UE d'être assurés à plusieurs régimes publics;

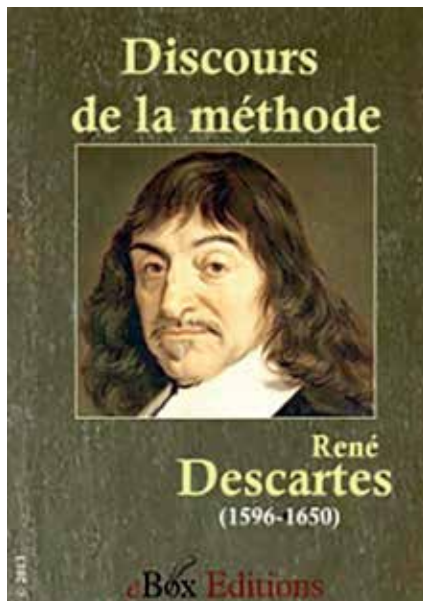
- ❑ instaurer un moratoire sur les questions les plus sensibles telles que le passage du primaire au complémentaire pour les conjoints en attendant la clarification à la question précédente;
- ❑ rétablir une gestion de « bon père de famille » du RCAM sans gaspillage, mais sans interprétations injustifiées et administratives notamment par les médecins-conseils;
- ❑ redonner au CGAM son rôle central dans la gestion paritaire administrative et financière de la caisse maladie, afin de dégager un maximum de consensus entre les administrations et les affiliés actifs et pensionnés;
- ❑ renforcer dans ce cadre le rôle des anciens, conformément aux accords passés avec les institutions, compte tenu de l'impact important de leurs dépenses sur les résultats financiers opérationnels de la caisse;
- ❑ ouvrir une nouvelle phase de dialogue avec les représentants du personnel statutaires et syndicaux ainsi qu'avec les Associations d'anciens et notamment la plus représentative, l'AIACE;
- ❑ préparer ainsi, après avis du CGAM, un projet de révision de la RC et des DGE garantissant l'aspect social statutaire et les grands principes de base du RCAM : solidarité intergénérationnelle, intercatégorielle et interfamiliale;
- ❑ envisager une réforme de l'assurance « dépendance » actuellement incluse dans la RC, en la remplaçant par une assurance statutaire obligatoire séparée du RCAM pour tous les personnels statutaires actifs et post-actifs;
- ❑ transcrire selon les procédures légales dans la RC et les DGE les résultats du dialogue social en respectant à la fois pour la population concernée des actifs et des pensionnés, le maintien de l'équilibre financier et l'adaptation des prestations à l'évolution de la science médicale;
- ❑ prévoir un rythme de révision à moyen terme;
- ❑ étudier et instaurer — dans les limites statutaires actuelles du niveau des contributions — un mécanisme actuariel du maintien de l'équilibre financier opérationnel par le biais des contributions, le fonds de réserve redimensionné se limitant à compenser de faibles fluctuations des résultats opérationnels annuels.

N.B. Cet article ne représente que l'opinion de l'auteur et n'engage pas l'AIACE.



La Méthode et «l'actualisation» de nos rémunérations et pensions

En décembre 2015, nos rémunérations et pensions ont été «actualisées» pour la première fois en application de la nouvelle Méthode (fondée sur l'article 65 et l'annexe XI du nouveau Statut entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014). Cette «actualisation» nominale nette est de 2,4 % à partir du 1^{er} juillet 2015. Compte tenu de l'évolution des prix (1,2 % en Belgique et au Luxembourg), l'amélioration du pouvoir d'achat est de 1,2 %. Cette «actualisation» suit une période prolongée de quasi-stagnation de nos rémunérations et pensions nominales (+0,1 % en 2010, 0 % en 2011, +0,8 % en 2012 et 0 % en 2013 et 2014).



Le Parlement, en avril 2014, ont décidé, en codécision, 0,0 % pour 2011 et 0,8 % pour 2012. Contre cette décision, les OSP et l'AIACE ont introduit un recours devant le Tribunal de la Fonction publique de l'UE. Leur principal argument est que, même si la Cour attribue au Conseil le droit de déclencher la « clause d'exception », cette application doit être justifiée. Or, selon les rapports de la Commission en 2011 et 2012 et selon nous, cette justification n'était pas possible étant donné que l'application de la Méthode en 2010, 2011 et 2012 avait très bien reflété les effets de la récession de 2009. Ce recours est toujours en instance! Dans la situation

Face à cette évolution, il est utile d'examiner trois aspects :

1. Que s'est-il passé concrètement entre 2010 et 2014 ?
2. Comment fonctionne cette sixième Méthode ?
3. Comment pouvons-nous apprécier cette nouvelle Méthode et quels étaient les motifs probables de son adoption ?

1. En 2010, 2011 et 2012, la cinquième Méthode avait bien reflété la récession de 2009 en Europe. En 2010, les 0,1 % accordés en nominal étaient le résultat de l'application correcte de la Méthode. Ce chiffre impliquait une perte de pouvoir d'achat de 2,2 %. **En 2011 et 2012**, l'application de la Méthode aurait donné 1,7 % en nominal pour chacune de ces deux années, compte tenu de l'évolution des prix, ceci aurait conduit à une perte de pouvoir d'achat de 1,8 % et de 1,1 % respectivement. Toutefois, le Conseil a refusé cet ajustement et, contre l'avis de la Commission, il a voulu appliquer la « clause d'exception » de la cinquième Méthode. Suite à des recours de la Commission, l'arrêt de la Cour de novembre 2013 attribua au Conseil, en principe, le droit d'appliquer la « clause d'exception », sans toutefois en préciser les conditions. Ainsi — après une nouvelle proposition de la Commission sans justification économique — cette fois, le Conseil et

actuelle, la perte du pouvoir d'achat est de 3,6 % en 2011 et de 2,0 % en 2012. **Pour 2013 et 2014**, après l'expiration de la 5^e Méthode et dans le contexte du cadre financier pluriannuel 2014-2020, le blocage complet de nos rémunérations et pensions avait été décidé. Il en résultait une autre perte de pouvoir d'achat qui pouvait être estimée à plus de 2 % pour ces deux années. Si l'on tient compte de l'évolution des prix jusqu'à la moitié de 2015, la perte de pouvoir d'achat en 2015 par rapport à 2009, avant l'actualisation de 2015 des rémunérations et pensions, dépasse nettement les 10 % ; après l'actualisation de 2015, il en reste une perte d'environ 8,5 % !

2. La nouvelle Méthode du Statut de 2014, comme les cinq précédentes, se fonde sur le principe du **parallélisme de l'évolution du pouvoir d'achat** entre le Service public européen et les Services publics nationaux (représentés par un échantillon de 11 pays membres – les six pays fondateurs plus l'Espagne et le Royaume-Uni ainsi que l'Autriche, la Pologne et la Suède). Ce mécanisme joue aussi bien en négatif et qu'en positif. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une simple indexation sur l'évolution des prix comme elle est de tradition par exemple en Belgique !

Le pourcentage de l'évolution positive ou négative du pouvoir d'achat dans l'échantillon des 11 pays

membres est établi par l'Office Statistique de l'UE en collaboration avec les services Statistiques nationaux en calculant l'évolution moyenne des rémunérations nationales en termes réels, c'est-à-dire en déduisant à l'évolution nominale la composante de l'inflation nationale respective.

Pour l'actualisation nominale de notre grille, l'Office Statistique y ajoute l'évolution moyenne des prix de Belgique/Luxembourg pondérée avec le nombre des effectifs respectifs du personnel de l'UE dans ces deux pays. Cette manière de calculer l'évolution des prix pour le Service public européen ne correspond pas entièrement aux règles statistiques, mais a été choisie afin d'éviter de créer un coefficient correcteur particulier pour le Luxembourg. Nos collègues résidant au Luxembourg s'en plaignent.

La nouvelle Méthode possède encore trois autres caractéristiques importantes :

- ❑ **Les « actualisations » se font sur la base du rapport de l'Office Statistique sans la lourde procédure de la codécision Conseil/Parlement sur proposition de la Commission.** Leur résultat est publié dans la partie C du Journal officiel de l'UE.
- ❑ **Il y a, en outre, une « clause de modération » et une nouvelle « clause d'exception » qui, à terme, ne mettent pas en cause le « principe du parallélisme »** (art.10 et 11 de l'annexe XI du Statut). Concernant « la clause de modération », l'application de la partie de la variation du pouvoir d'achat dépassant une limite de +2 % ou de -2 % est reportée du 1^{er} juillet de l'année en cours au 1^{er} avril de l'année suivante. « La clause d'exception » s'applique si la variation du PIB de l'UE est négative et si le pourcentage de pouvoir d'achat à appliquer en même temps est positif. Dans ce cas, suivant l'importance de la récession, une partie ou la totalité du pourcentage du pouvoir d'achat est appliquée seulement au 1^{er} avril de l'année suivante. Dans le cas où le pourcentage de la récession du PIB dépasse -3 %,



le pourcentage positif du pouvoir d'achat n'est appliqué que quand le PIB de l'UE a au moins récupéré son niveau d'avant la récession. Ces deux clauses n'étaient pas indispensables du fait que la Méthode, certes avec certains retards, reflète pleinement l'évolution économique dans l'UE dans la même mesure où celle-ci a été prise en considération par les gouvernements nationaux pour leurs Services publics. **Toutefois, l'avantage de ces deux clauses réside dans les critères objectifs de leur application évitant ainsi les conflits comme nous les avons connus en 2011 et 2012.**

- ❑ Si à l'échéance de la Méthode, le 31 décembre 2023, aucune nouvelle Méthode n'est décidée, cette sixième Méthode continuera de s'appliquer. **Ainsi, une nouvelle période sans application d'une Méthode, tel que c'était le cas en 2013 et 2014, semble être moins probable.**

3. Dans l'ensemble, cette 6^e Méthode peut être considérée comme satisfaisante à la lumière de l'expérience des cinq Méthodes précédentes. Cette appréciation vaut en dépit de l'imperfection (probablement pas trop importante) en ce qui concerne le calcul de l'indice des prix « Belgique/Luxembourg » et en dépit de la complication des clauses « de modération et d'exception ».

Si l'on s'interroge sur la raison pour laquelle ce résultat relativement positif a pu être obtenu dans le contexte extrêmement difficile de la révision du Statut de 2014 — qui, par ailleurs, a sensiblement détérioré les perspectives de carrière et de pension dans le Service public de l'UE — **l'on peut avancer essentiellement quatre explications :**

- 1. Pendant les périodes d'application correcte des cinq Méthodes précédentes, la paix sociale en matière de rémunération a été assurée pendant de longues années** (cf. l'article « La longue histoire de la Méthode » dans le N° 95 de VOX). **Il est probable que les autorités voulaient conserver cet acquis.**

II. **Les importantes grèves** qui se sont produites fin des années 1960 et au début des années 1970 étaient une réaction à des adaptations insuffisantes qui ont conduit à une perte relative de pouvoir d'achat par rapport aux services publics nationaux. Cette perte relative a été estimée à environ 25 %. Ces actions ont conduit à la création de la première Méthode de 1972. Les grèves suivantes faisaient suite soit au non-respect de la Méthode (décembre 1972), soit aux difficultés rencontrées lors du renouvellement des Méthodes successives et lors de l'introduction, en 1981, du « prélèvement spécial » qui est devenu une « sorte de prix à payer pour obtenir la Méthode » (par ailleurs, la validité de ce prélèvement a toujours été liée à la durée de la Méthode). En ce qui concerne la cinquième Méthode, il y avait en plus le conflit concernant l'application de sa « clause d'exception ». À plusieurs reprises, la position de la Commission et du personnel dans ces conflits a été confirmée par la Cour de Justice européenne (notamment au sujet des conflits de 1972 et 2009). L'espoir d'obtenir un tel arrêt positif de la Cour avait diminué l'ampleur des actions collectives lors des conflits concer-

nant les adaptations de 2011 et 2012. Cet espoir était d'autant plus justifié que l'Avocat général avait recommandé un arrêt en faveur du recours de la Commission. Toutefois, cet espoir a été déçu avec l'arrêt de la Cour de novembre 2013.

Dans l'ensemble, ces conflits étaient probablement inévitables compte tenu de l'irrationalité et la lourdeur des procédures de décision au Conseil.

Cette nouvelle Méthode du Statut de 2014 a été, en effet, conçue pour éviter, dans la mesure du possible, ces sources de conflit !

III. **Le fondement économique et social des principes sous-jacents à la Méthode est sans extravagance et tout à fait défendable du point de vue économique et politique.** Les aspects techniques des Méthodes successives se sont progressivement améliorés, notamment de la première à la troisième Méthode. Depuis 1991, la Méthode est devenue l'annexe XI du Statut et le rôle très positif de l'Office Statistique a été défini clairement dans cette annexe. **Il n'y avait pas de raison d'abandonner ces acquis.**

IV. Le deuxième considérant du Statut de 1962 avait déjà stipulé : **« Considérant que ce Statut et ce régime doivent à la fois assurer aux Communautés les concours d'agents possédant les plus hautes qualités d'indépendance, de compétence, de rendement et d'intégrité, recrutés sur une base géographique aussi large que possible parmi les ressortissants des États membres des Communautés et permettre à ces agents de s'acquitter de leurs fonctions dans les conditions propres à garantir le meilleur fonctionnement des services ».** « Cet objectif attribué au Service public européen a été confirmé, pour l'essentiel, dans toutes les révisions importantes de ce Statut. »

Le maintien de la Méthode aide à respecter les objectifs exprimés dans ce considérant. Ceci a peut-être contribué à faciliter l'adoption de cette sixième Méthode. En effet, afin de respecter ces objectifs, il est également nécessaire de maintenir le niveau relatif du pouvoir d'achat du personnel de l'UE et de permettre ainsi de maintenir (ou de rétablir !) un équilibre « géographique » dans la composition du personnel du Service public européen.





Notre régime de pension revisité

Contrairement à beaucoup de régimes nationaux de pension, le régime de pension des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne se trouve en permanence en équilibre actuariel !

Cependant, la soutenabilité de ce régime à plus long terme est mise en cause périodiquement. Ces attaques résultent essentiellement d'un manque de connaissance du fonctionnement de ce régime et également d'une appréciation contestable concernant le fonctionnement des marchés financiers et elles sont souvent accompagnées d'une hostilité manifeste vis-à-vis de la fonction publique européenne.

Afin de répondre à ces attaques, il est utile :

- de rappeler l'origine de ce régime ;
- d'expliquer de manière compréhensible son fonctionnement ;
- de mettre en évidence que les droits à pension acquis, ainsi que la dette qui en résulte pour le budget de l'Union européenne et pour les États membres, ne constituent nullement un danger financier. Par ailleurs, la forte variation à court terme de cette dette, telle qu'elle apparaît dans le bilan de l'UE, résulte de l'application de conventions comptables qui sont sans importance pour la soutenabilité financière du régime à long terme.

1. **Depuis la création des Institutions européennes,** il était évident que la sécurité sociale, au sens large, du personnel de ces institutions devrait être assurée au niveau de la Communauté et, plus tard, de l'Union européenne. Autrement, compte tenu de la diversité et des problèmes des régimes nationaux, un traitement égal des fonctionnaires et autres agents de l'Union en provenance des différents pays membres n'aurait pas pu être réalisé. Cette exigence se reflète dans les Traités dont le protocole « Privilèges et immunités » (art. 14) stipule que cette sécurité sociale doit être établie par règlement ou loi européenne de manière indépendante de la législation nationale.

Le Traité concernant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), entré en vigueur en juillet 1952, avait été conclu pour une durée déterminée de 50 ans. Afin d'attirer un personnel qualifié, un niveau de rémunération approprié avait été fixé pour les agents de la Haute Autorité de la CECA. Les droits de pension de ce personnel étaient garantis par un fonds de pension pour lequel le personnel cotisait pour un tiers et le budget de la CECA pour deux tiers. Ce fonds avait été placé sur les marchés financiers.

Après la mise en œuvre, en 1958, des Traités de Rome (Communauté économique européenne — CEE — et Euratom), un « Statut des fonctionnaires et autres agents européens » a été élaboré et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1962. Ce Statut reprenait essentiellement le niveau des rémunérations et pensions du personnel de la CECA. Toutefois, étant donné que les Traités de Rome étaient conclus à durée indéterminée, à l'époque, les experts budgétaires étaient d'avis que la cotisation patronale au fonds de pension pourrait être maintenue dans le budget et que la cotisation du personnel pouvait y être retenue également. De cette manière, les experts budgétaires faisaient — à moyen terme — une double économie budgétaire. Ni les cotisations salariales ni les cotisations patronales ne devaient être versées à un fonds séparé du budget ! Au moment de la fusion des exécutifs (CECA, CEE et Euratom) en 1967, ce régime statutaire de pension a été repris pour le personnel de la CECA. Leur fonds de pension a été utilisé pour la construction de logements pour des ouvriers du charbon et de l'acier (partie patronale) et pour des crédits à la construction pour le personnel des Communautés européennes (partie du personnel).

Mais l'idée d'un fonds de pension n'a pas été abandonnée pour autant. Le calcul actuariel du

pourcentage de la cotisation a été défini comme s'il y avait un fonds de pension. L'article 83 para. 2 du Statut stipule que la cotisation du personnel doit couvrir 1/3 du coût actuariel du régime de pension et la cotisation patronale doit correspondre aux autres 2/3 du coût actuariel du régime (à calculer selon les règles de mathématique financière précisées plus tard dans l'annexe XII du Statut). En contrepartie du fait que ces cotisations restent dans le budget, le paiement des pensions, de manière inconditionnelle, est à charge du budget et — de surcroît — il est garanti, même au-delà de l'existence des Communautés,

collectivement par les États membres. Le montant de ces pensions résulte clairement des dispositions du Statut.

2. **Ainsi, notre régime de pension tel que défini par le Statut n'est pas un système de répartition « pay as you go »** où les contributions d'une année doivent couvrir les dépenses de pension de la même année ! Avec les variations de recrutement et les élargissements successifs de l'UE, un tel système n'aurait pas été approprié. Au plan national également, les systèmes de répartition, très répandus dans les pays membres

Figure 1

Year	%
1998	0.4
1999	1.6
2000	-0.2
2001	0.6
2002	1.7
2003	1.0
2004	-1.2
2005	0.0
2006	0.2
2007	0.0
2008	-1.3
2009	2.7
2010	-2.2
2011	-3.5
2012	-1.9
2013	-1.5
Average 16 years	-0.2

de l'UE, sont en difficulté en raison, non seulement, de l'évolution démographique, mais aussi du fait que ces régimes de pensions souffrent du sous-emploi (manque de contributions de salariés occupés) et du fait qu'ils ont été utilisés pour atténuer et dissimuler les effets du chômage via des « pré pensions ».

Notre régime de pension est, par contre, un système de capitalisation *sui generis*. Il n'y a pas de fonds de pension placé sur les marchés des capitaux. De ce fait, notre régime échappe aux aléas importants et dangereux qui peuvent affecter les marchés des capitaux (cf. les années 1929 et suivantes, mais aussi la crise financière des années 2008 et suivantes ainsi que la période actuelle de taux d'intérêt extrêmement bas). Toutefois, les contributions salariales et patronales sont déterminées annuellement par un calcul actuariel comme s'il y avait un fonds de pension placé sur les marchés financiers. Ainsi, elles correspondent, chaque année, aux droits de pension acquis dans la même année. Le fait que le taux d'intérêt utilisé pour ce calcul actuariel est celui observé pour la dette publique à long terme des pays membres est logique (article 10 de l'annexe XII du Statut) : le taux d'intérêt de la dette publique correspond au « coût d'opportunité du système ».

De ce fait, le « fonds » de notre régime de pension peut être considéré comme un fonds comptable placé dans la dette publique des États membres.

Comme ce fonds représente les droits acquis en matière de pension, on peut considérer qu'il appartient à ceux qui ont acquis les droits à pension. La promesse du budget et des États membres qui garantissent collectivement de payer les pensions à leur échéance peut être considérée comme une promesse plus sûre que celle résultant d'un fonds placé sur les marchés financiers, même si ce dernier contenait des obligations d'État de pays individuels.

L'équilibre actuariel de ce régime est examiné chaque année et, de manière approfondie, tous les cinq ans (cf. article 1 de l'annexe XII du Statut). Les variables d'ajustement sont :

- ❑ **Le taux de la cotisation** (pour le personnel, il est passé par exemple de 8,25 % en 1993 à 11,6 % en 2010 et à 10,1 % en 2015. La récente baisse du taux de cotisation reflète la détérioration des perspectives de carrière et de pension résultant de l'évolution économique, du quasi-blocage des rémunérations et pensions entre 2010 et 2014 et des révisions du Statut de 2004 et notamment de celle de 2014).
- ❑ **L'âge de la retraite** (augmenté en 2004 et notamment en 2014).

Le Statut, en régime de croisière, ne prévoit pas d'autres variables d'ajustement et notamment aucune modification des prestations.

Toutefois, il y a lieu de noter que pour faire des économies budgétaires à long terme, le taux d'accroissement annuel des droits à pension (art. 77, alinéa 2 du Statut) a été diminué par les révisions du Statut de 2 % par an de service à 1,9 % pour le personnel recruté après le 1.5.2004 et à 1,8 % pour le personnel recruté après le 1.1.2004. Ceci signifie que les nouveaux fonctionnaires et autres agents ont besoin d'une durée de service de 38,9 ans pour réaliser la pension complète de 70 % du traitement de base de la dernière année de service ! Il s'agit là d'un traitement défavorable du personnel nouvellement recruté et d'une détérioration considérable des conditions de travail de la fonction publique européenne pour l'avenir. Une telle mesure ne devrait plus être répétée ! Depuis la révision du Statut de 2014, l'actualisation, annuelle si nécessaire, du taux de cotisation se fait sur la base d'un rapport annuel de l'Office Statistique sans devoir recourir à la procédure lourde de codécision du Parlement et du Conseil sur proposition de la Commission. Il s'agit de la même procédure que celle utilisée, depuis l'entrée en vigueur du Statut de 2014, pour l'actualisation des rémunérations et pensions.

3. Lors du calcul annuel de la contribution nécessaire au maintien de l'équilibre actuariel de notre régime de pension, le montant du fonds comptable sous-jacent au régime n'est pas explicité. Toutefois, **lors de la présentation du bilan annuel de l'Union européenne, la dette du budget (et des États membres) correspondant aux droits acquis du personnel apparaît au passif du bilan sous l'intitulé « Retraites et autres avantages du personnel ».** Le dernier montant publié avec référence au 31.12.2014 s'élève à 58,6 Mrd € (cf. le Journal officiel de l'UE 2015/C377/01 page 24). Il est évident que les commentaires effrayés de

Figure 2

Age x, y	Men		Women	
	Dying probability qx	Life expectancy ex	Dying probability qy	Life expectancy ey
40	0.00056570	44	0.00043015	46
45	0.00094720	39	0.00072916	41
50	0.00157579	34	0.00119636	36
55	0.00252933	30	0.00190203	32
60	0.00430052	25	0.00330004	27
65	0.00758094	21	0.00668436	22
70	0.01318251	17	0.01168035	18
75	0.02673679	13	0.02025390	14
80	0.04744705	10	0.03594424	11
85	0.08048729	7	0.06342273	8
90	0.13646467	5	0.11077097	6

certain quant à ce chiffre important ne tiennent pas compte du fait qu'il s'agit de la valeur actualisée au 31.12.2014 des cotisations salariales et patronales retenues dans le budget pendant des décennies et qui ont augmenté la liquidité du budget.

Ils ne tiennent pas compte non plus que cette dette ne doit pas être remboursée à courte échéance, mais que son remboursement s'étalera, suivant l'échéance des droits individuels, sur une période d'un demi-siècle ou plus. Ce n'est que dans le cas irréaliste d'un passage immédiat à un fonds placé sur les marchés financiers que cette dette devrait être remboursée à

brève échéance (très probablement en émettant sur les marchés financiers d'autres obligations publiques). Par ailleurs, à l'actif du budget de l'UE, à cette dette devrait correspondre la garantie des États membres fondée sur l'article 83 du Statut. Une telle pratique comptable a existé effectivement il y a plusieurs années. Par une modification des règles comptables, elle a été abandonnée (peut-être pour ne pas trop mettre en évidence l'ampleur de l'obligation des États membres). Toutefois, ce changement des règles comptables n'affecte en rien la garantie fondée sur l'article 83 du Statut!

Par ailleurs, la forte variabilité de cette dette dans le bilan de l'UE provoque également des commentaires alarmants (ou peut être hypocrites). Par exemple, entre le 31.12.2013 (46,8 Mrd €) et le 31.12.2014 (58,6 Mrd €), cette position a augmenté de 11,8 Mrd €. Cette forte variation est essentiellement due à la règle comptable qui utilise le taux d'intérêt du dernier jour de l'année (1,8 % en 2013 et 0,7 % en 2014) lors de l'actualisation de cette dette. Le commentaire du bilan de l'UE explique clairement : « En cas de hausse des taux d'intérêt l'effet serait inversé ». Dans ce contexte, il y a lieu de souligner que le calcul actuariel pour déterminer le taux de contribution à notre régime de pension n'utilise nullement le taux d'intérêt d'un jour de référence. L'annexe XII du Statut stipule que pour les taux d'intérêt (comme pour l'évolution salariale) une moyenne mobile sur une longue période (allant jusqu'à 30 ans en 2021) doit être utilisée. Ceci correspond clairement mieux à la perspective de très long terme du régime pension!

En conclusion, il paraît utile de résumer que :

- ❑ Nos pensions doivent être considérées comme un salaire différé dont le niveau et l'évolution (art.82 du Statut) sont déterminés par le niveau et l'évolution des rémunérations compte tenu du nombre d'années de service. Ceci est un élément important pour la qualité et l'attractivité du Service public européen.
- ❑ Les droits à pension acquis sont pleinement financés par les contributions salariales et patronales effectuées durant les années de service.
- ❑ Notre régime de pension, fondé sur un calcul actuariel et une actualisation, annuelle si nécessaire, des cotisations, se trouve en permanence en équilibre financier.
- ❑ Le fait que notre régime est construit sur un fonds comptable et non pas sur un fonds placé sur les marchés financiers ne doit pas être considéré comme un désavantage. Au contraire, cette construction

a apporté au budget une liquidité considérable au cours des dernières décennies. Pour les ayants droit également, les promesses de l'article 83 du Statut peuvent être considérées comme plus sûres que la fiabilité d'un fonds affecté par les aléas des marchés financiers.

- ❑ Dans le bilan annuel de l'UE, le montant et surtout la variabilité de la dette du budget en fonction du taux d'intérêt du dernier jour de l'année est le résultat d'une convention comptable. Ces chiffres ne permettent pas d'évaluer correctement la soutenabilité à long terme du régime. Peut-être serait-il utile de mettre en évidence également le montant implicite du fonds comptable résultant du calcul actuariel sur la base de moyennes mobiles à long terme des taux d'intérêt et de l'évolution salariale?

❑ L'évolution à long terme des dépenses annuelles destinées au paiement des pensions ne dépend pas seulement des évolutions du nombre des effectifs, des perspectives de rémunération et carrière et de l'évolution à long terme des taux d'intérêt. Il faut aussi tenir compte de l'effet des révisions du Statut de 2004 et de 2014. En matière de pensions, elles ont diminué sensiblement l'attractivité du Service public européen pour les nouveaux recrutés, à cela s'ajoute l'effet de la détérioration des perspectives de carrière par la révision du Statut de 2014 !

Ces révisions du Statut ont comme résultat de ralentir, à terme, l'évolution des dépenses annuelles de notre régime de pension. Après la révision du Statut de 2014, le Conseil a demandé à la Commission de faire une nouvelle évaluation de l'évolution des dépenses de notre régime sur les prochaines 50 années. Nous espérons que dans cette étude dont l'élaboration est en cours, l'Office statistique et la Commission ne mettent pas seulement en évidence l'ampleur des économies résultantes de ces révisions du Statut en matière de pensions, mais qu'ils mettent également en lumière, de manière explicite, les vertus incontestables de notre régime de pension. Ceci paraît opportun pour décourager de nouvelles demandes d'économies qui affecteraient davantage l'attractivité du Service public européen. Nous attendons que la Commission informe en détail les représentants du personnel actif et des pensionnés de ces travaux et des orientations qui en résulteront. Suivant l'évolution du dossier à l'avenir, une concertation formelle pourrait devenir nécessaire !

Figure 3

Table XII. Real Interest Rate (RIR)

Year	2013	2014	2015	2016
1990	4.9	1.7	2.1	2.1
1991	5.6	1.1	1.4	1.4
2001	5.9	2.4	2.4	2.4
2002	5.7	2.5	2.1	2.1
2003	5.5	2.2	2.2	2.2
2004	5.1	2.0	2.0	2.0
2005	4.4	2.1	2.2	2.2
2006	4.0	2.2	2.2	2.2
2007	4.2	2.2	2.2	2.2
2008	4.5	2.2	2.2	2.2
2009	4.8	2.7	2.1	2.1
2010	4.7	1.6	2.7	2.7
2011	5.9	2.1	2.6	2.6
2012	4.9	2.1	2.7	2.7
2013	4.8	2.6	2.8	2.8
2014	3.8	1.6	2.2	2.2
Average 30 years	4.9	2.2	2.2	2.2

Fig. 1 à 3: exemples de données prises en considération par Eurostat pour le calcul actuariel.

Fig. 1 : taux d'évolution des salaires réels tels qu'utilisés dans le calcul actuariel.

Fig. 2 : espérance de vie

Fig. 3 : taux d'intérêt réels



Tout savoir sur l'UE : le BREXIT

Le Secrétariat général du PE propose un résumé du « **Balance of competence review** », effectué fin 2014 par les services du Gouvernement britannique.



Ce rapport avait pour but d'analyser l'**impact des politiques européennes sur le RU** — dans le cadre du débat sur le prochain **referendum sur l'appartenance du RU à l'UE**.



Quelques remarques au sujet de ce rapport :

- ❑ il constitue une analyse d'impact détaillée et **sans précédent** — dans aucun État membre — des politiques communes européennes ;
- ❑ ses conclusions sont très largement **positives** ;
- ❑ le **Gouvernement Cameron** a refusé d'en faire un quelconque résumé, d'en tirer aucune conclusion officielle, ni d'en assurer la diffusion ;
- ❑ la **presse populaire** l'a fortement critiqué et considéré comme un instrument de « propagande »,
- ❑ les **milieux économiques et centres de recherche** l'ont accueilli très positivement.

Ce rapport, et le sort qui lui a été fait semblent donc confirmer trois points essentiels dans le débat sur le BREXIN/BREXIT :

1. il est clairement dans l'**intérêt objectif** de l'État — comme de la « nation » — britannique de demeurer au sein de l'UE,
2. la décision populaire, exprimée par referendum, ne tiendra guère compte de cet intérêt objectif ; elle sera principalement motivée par un sentiment aussi fort que confus de « **détestation** » **irraisonnée de Bruxelles** d'une part — et de **nationalisme/souverainisme nostalgique** d'autre part
3. l'**absence de « guidance »** politique claire et déterminée

des dirigeants — du Gouvernement en place comme de l'opposition — sur une question aussi existentielle risque de jeter un doute grave sur leur capacité à proposer une vision intelligible de l'avenir de leur pays.

AFTER EC ON YAMMER

Yammer After EC : VOTRE réseau social

Yammer After EC est une plateforme sociale de discussion et d'échange d'informations. Ce réseau est réservé aux anciens fonctionnaires des Institutions européennes à la retraite et leur permet d'être connectés. Retrouvez-y vos anciens collègues en parcourant la liste des membres. Contactez-les directement en leur laissant un message privé ou postez un message en indiquant qui vous avez perdu de vue et vous aurez probablement la chance qu'on vous guidera jusqu'à ce collègue.

Yammer After EC facilite la circulation des idées et organise les échanges sous forme de groupes d'intérêt auxquels vous choisirez d'adhérer ou non. Créez-en un, participez à la discussion, ajoutez le cas échéant des images, documents, liens hypertexte, etc. à votre message pour appuyer votre discours, sollicitez l'avis des autres. Posez des questions, l'expérience d'une personne sera partagée avec d'autres, par exemple sur le RCAM en ligne ou encore sur les pensions, etc. Plusieurs groupes d'aide en ligne (Help Yammer After EC, Help PMO Contact, Help RCAM-JSIS, Help ECAS, My Intracomm News) ont notamment été créés par des bénévoles de l'AIACE Internationale.

Certains fonctionnaires en activité, à la Commission et dans d'autres institutions européennes, travaillant dans le domaine des Ressources Humaines (DG HR, PMO, etc.) choisissent de se faire membres du réseau, sur une base volontaire, et sont disponibles pour répondre aux questions et/ou donner un retour d'information sur des difficultés rencontrées par des retraités.

Rendez-vous sur le site <https://www.yammer.com/afterec/> pour vous inscrire directement. Entrez uniquement votre adresse email PRIVEE (même si on demande votre adresse professionnelle!) et attendez qu'un administrateur du réseau vous envoie une invitation à partir de Yammer After EC. Il suffira ensuite de suivre les instructions qui y seront indiquées.

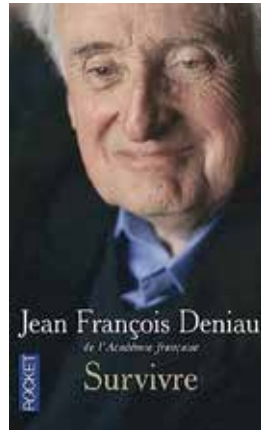
Afin de nous permettre de vous identifier en tant que retraité des Institutions européennes, l'Administrateur du réseau vous demandera le cas échéant de préciser vos nom et prénom et votre numéro de pensionné.



David Cameron versus « l'union sans cesse plus étroite » Il y a 60 ans, Jean François Deniau inventait la formule!

Dans son livre « **Survivre** », Jean François Deniau¹ - que la maladie emporta à 78 ans le 24 janvier 2007 - raconte, non sans humour, la genèse de la formule « **d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens** », inscrite dans le *Traité de Rome* signé le 25 mars 1957 et reproduite dans les traités successifs jusqu'au préambule du *Traité de Lisbonne 2*. Cette formule, remise sur le tapis par **David Cameron** dans sa quête de moins d'Europe afin de donner des gages à ses eurosceptiques et éviter un « **BREXIT** », était sur toutes les lèvres et sous tous les stylos (ou sur tous les claviers) des négociateurs qui se sont affairés à trouver des réponses aux diverses revendications du gouvernement britannique.

Dans « *Survivre* », Jean François Deniau évoque la négociation de Val-Duchesse de 1956, qui devait aboutir à la rédaction du « *Traité instituant la Communauté économique européenne* », le « *Traité de Rome* ». Ce fut un parcours semé d'embûches, dont les moindres n'étaient pas celles placées par les milieux hexagonaux opposés à la réalisation d'un « *Marché commun* ». Et c'était aussi sans compter avec l'opposition des Britanniques, qui s'employèrent à contre-carrer le projet par la mise en place d'une « *zone de libre-échange rivale* ». Ironie de l'histoire : Jean François Deniau aurait été tout sauf étonné par les circonvolutions entourant la question du « *BREXIT* » de 2016. Il faut relire, entre autres, les pages 199 et 100 de « *Survivre* » pour apprécier la ténacité et l'humour de l'auteur, lorsqu'il décrit le parcours d'obstacles que durent surmonter les négociateurs des Six quelque 60 ans plus tôt !



Extrait :

« Le débat européen n'a pas changé depuis cinquante ans. Soit on se sert des préférences douanières, des politiques communes et de la monnaie pour construire progressivement une unité politique ayant son identité propre. C'est l'un des aspects du système Monnet. Soit on en reste au commercial et à l'économique, et l'Europe n'est plus qu'une occasion, une étape du développement du libre-échange et du mondialisme. Et ce sont les Anglais qui cherchent à maintenir le rôle de la City de Londres à l'intersection de trois mondes qui auront gagné. Non, le débat n'a pas changé sur le plan institutionnel non plus ! Dante (1265-1361) est un fédéraliste européen. Un juriste français, Jean Bodin (1530-1596) lui répliquera par l'Europe des Nations (. . .).

Paul-Henri Spaak avait un jour décrit notre Europe à Six comme la réunion de « ceux qui voulaient aller plus vite et plus loin ». Oui, il faudrait toujours garder, par rapport aux Anglais et au monde, un train d'avance. Un moteur qui entraîne, une différence qui donne une personnalité. L'Europe doit courir, courir "devant" son identité. Pour la créer.

Un peu plus de quinze jours avant la signature officielle du traité de Rome, on s'aperçut qu'on avait oublié le préambule. Dans l'urgence, une décision des Six me chargea personnellement de le rédiger. Je connaissais. J'ai donc rédigé le préambule en quelques heures, au fil de la plume, et il a été approuvé avec soulagement par les six délégations. J'avais notamment réussi à sortir du débat quasi séculaire entre "Europe fédérale" et Europe « des États » ou « des nations ». En proposant pour objectif au traité 'une union sans cesse plus étroite'. Vive le mouvement. On ne sait pas où on va, mais on y va. C'est la définition même de l'Europe. Tout semblait donc réglé quand le professeur Erhard lui-même entra dans la salle des séances à Val-Duchesse, château 1900 genre pâtisserie faux Renaissance, prêté par la couronne belge aux négociateurs. Il avait été soigneusement tenu à l'écart par Paul-

1 Jean François Deniau – de l'Académie française - « *Survivre* » (Plon 2006). Jean François Deniau fut membre de la Commission des Communautés européennes de 1967 à 1973 (Commissions Rey et Malfatti), chargé notamment des négociations d'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark et de l'aide aux pays en voie de développement.

2 « Résolus à poursuivre le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises le plus près possible des citoyens, conformément au principe de subsidiarité »



Henri Spaak, qui ne voulait voir aucun ministre des finances à proximité. 'Ces types-là sont dressés à dire non'. Mais personne n'avait osé interdire l'accès au professeur Erhard, père du miracle économique allemand.

*Le père du miracle économique allemand trouvait mon texte de préambule tout à fait détestable. On y parlait d'union douanière, ce qui était une grave régression protectionniste, d'aides étatiques, ce qui était une hérésie mortelle. La dimension mondiale était ignorée. J'ai trouvé sur le moment les formules conciliantes. Ouf, ont pensé les ambassadeurs. Et personne n'a osé ni même pensé s'attaquer à mon paragraphe final qui introduit pour la première fois dans un traité international le mot 'idéal'³. Dieu merci, les juristes étaient absents.
(...).*

Nul doute que Jean François Deniau, s'il avait été à la table des négociateurs de l'accord de février 2016 soit 60 ans après, aurait mis ses talents d'écrivain à la recherche des formules idoines pour contribuer à éviter le 'BREXIT'...

Post-scriptum

Les lecteurs de VOX auront pris connaissance des conclusions du Conseil européen des 17 et 18 février derniers, tant sur la question du 'droit de regard' (mais pas de 'veto!') sur la gouvernance de la zone euro et les possibles distorsions de concurrence entre les places financières continentales et britannique que sur celle de l'accès des Européens aux prestations sociales britanniques liées à l'exercice d'un emploi au Royaume-Uni. Quant au principe de l'*'union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe'*, retenons qu'il est conforté, étant entendu... qu'il pourra ne jamais s'appliquer au

³ « Résolus à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort. » (Dernier paragraphe du Préambule du Traité de Rome)

Royaume-Uni. La décision finale, qualifiée par le premier ministre belge Charles Michel de '*meilleure décision possible*', reconnaît aussi que le principe de subsidiarité fonctionne dans les deux sens : les gouvernements nationaux doivent avoir le champ libre lorsque leur action est plus efficace, mais l'UE doit également pouvoir intervenir là où elle est la mieux à même de gérer le problème... Autre avertissement de Charles Michel : '*Le non au référendum signifie la mise à la poubelle des textes discutés ici*', a-t-il insisté. '*La balle est maintenant dans le camp des citoyens britanniques.*'

Réponse 'IN OR OUT' YES or NO : le 23 juin 2016 !

vancampenhout.roger@skynet.be

Il y a 59 ans

Préambule traité de Rome 29 mars 1957

« SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, SON ALTESSE ROYALE LA GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG, SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS, DÉTERMINÉS à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens, DÉCIDÉS à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe, ASSIGNANT pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples, RECONNAISSANT que l'élimination des obstacles existants appelle une action concertée en vue de garantir la stabilité dans l'expansion, l'équilibre dans les échanges et la loyauté dans la concurrence, SOUCIEUX de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés, DÉSIREUX de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux, ENTENDANT confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer, et désirant assurer le développement de leur prospérité, conformément aux principes de la Charte des Nations unies, RÉSOLUS à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort, ONT DÉCIDÉ de créer une Communauté Economique Européenne».



La «Glorious Revolution» et le BREXIT : un saut dans le passé ?

Parmi les **archétypes historiques** qui persistent plus ou moins confusément aujourd'hui dans l'opinion publique anglaise (1) figure celui de la «**Glorious Revolution**» de 1688.

En (très) résumé, cette «révolution» mit fin au régime catholique et absolutiste de Jacques II pour instaurer le régime protestant et libéral de George III. Elle eut également pour effet d'établir la suprématie du Parlement et de garantir les libertés individuelles. Elle est traditionnellement considérée comme l'élément fondateur de la «constitution» anglaise, du Bill of rights et du système de démocratie parlementaire tel qu'ils demeurent encore aujourd'hui. (2)

Dans le débat politique et idéologique actuel sur l'UE, certains partisans du Brexit n'hésitent pas à invoquer ce «précédent» plus que tricentenaire



pour soutenir l'idée d'une nouvelle «**Glorious Revolution**» qui libérerait cette fois l'Angleterre du joug européen.

C'est notamment le cas de l'UKIP qui a instrumentalisé ce parallèle dans sa campagne en faveur du Brexit (3).

Mais ce sentiment est assez largement partagé par une grande partie des membres et dirigeants du parti conservateur, des milieux d'affaires et de l'opinion publique.

Cette **référence historique**, aussi lointaine soit-elle, peut donc être utile pour **mieux comprendre l'euroscpticisme - voire l'europhobie** - qui imprègne la campagne des partisans de la rupture de l'Angleterre avec l'Union européenne.

Nous reprenons ici - très schématiquement et sans les développer - les principaux éléments du **parallèle « Glorious Revolution »/Brexit**, laissant aux lecteurs avertis de VOX le soin d'en apprécier la

pertinence.

Ceux-ci peuvent être regroupés autour des deux grands thèmes de «libération» et de «restauration».

Une libération

- ❑ comme la Glorious Revolution (GR) a libéré l'Angleterre de l'oppression du **papisme**, le Brexit lui permettra de se débarrasser de l'idéologie européiste/fédéraliste,
- ❑ le Brexit permettra de restaurer la suprématie de **Westminster** (consacrée par la GR), usurpée par les Institutions européennes,
- ❑ de même que la GR a consacré le principe de la **liberté individuelle** (Bill of Rights), le Brexit soustraira l'Angleterre de l'intervention européenne dans la vie quotidienne des gens.
- ❑ comme la GR a libéré le **commerce, la propriété et la finance** de la domination du Roi, le Brexit l'affranchira du régime européen d'économie administrée,
- ❑ le Brexit affranchira l'Angleterre du joug fiscal bruxellois et confirmera le principe de «**no taxation without representation**», principal acquis de la «Glorious Revolution».

Une restauration

- ❑ le BREXIT permettra le retour à un ordre ancien basé sur le respect de l'**histoire, de la tradition, de la Common law, du précédent**, ... tel que (r)établi par la «Glorious Revolution» et incompatible avec le système européen basé sur la création de nouvelles règles et normes détachées de tout contexte historique,
- ❑ plus largement, le BREXIT conduira à la restauration d'une **nation anglaise forte et indépendante - voire triomphante**, comme la «Glorious Revolution» avait rétabli la puissance de l'Angleterre après son affaiblissement causé par les désordres de la révolution Cromwellienne de 1648/1658 puis du règne tyrannique de Jacques II soutenu par la France.

Un saut dans le passé imaginaire ?

Bien sûr, cette lecture de la «Glorious Revolution» par les partisans du BREXIT est tant soit peu **idéalisée**, comme la plupart des historiens le reconnaissent volontiers (2)(4). Et le parallèle avec la situation du RU d'alors et d'aujourd'hui est assez **artificielle**.

Mais il demeure qu'une partie de l'opinion anglaise reste plus ou moins confusément attachée à l'**image**

d'Épinal nostalgique d'une Angleterre idéalisée et mythique - image que peuvent instrumentaliser certains milieux politiques et économiques pour servir leur propagande et leur «agenda» propres. Et il ne faut pas sous-estimer l'influence de ce type de sentiment lors d'un referendum qui pose une question d'ordre existentiel à l'ensemble d'une **population désorientée** par la complexité du système européen et contaminée depuis une vingtaine d'années par une presse populaire résolument europhobe.

D'autre part, les crises de toutes natures que traverse l'UE à l'aube de cette année 2016 - et notamment celle de l'immigration - ne peuvent que renforcer ce sentiment et cette nostalgie.

Il faut tout de même espérer que - à défaut de pouvoir discerner dans le faible leadership actuel

du Gouvernement britannique une quelconque «guidance» claire - l'opinion anglaise trouvera, dans son légendaire pragmatisme, le ressort nécessaire pour éviter in extremis **un saut (en arrière !) vers l'inconnu.**

(1) il s'agit ici surtout de la mémoire historique anglaise, l'Écosse et l'Irlande ayant vécu cette période historique d'une tout autre façon.

(2) pour une analyse détaillée - et critique - de cette période, voir notamment «La Glorieuse Révolution d'Angleterre» de Bernard Cottet (Folio).

(3) voir «Ukip's «Glorious Revolution» for the 21st century»

(4) voir l'excellent article «Glorious Revolution» sur Wikipedia

PERMANENCE DE CIGNA

dans les bureaux de l'AIACE à Bruxelles



Vous souhaitez discuter de notre offre d'assurance? Vous désirez nous parler d'un dossier en cours? Cigna vous propose des entretiens personnalisés avec un de nos conseillers.

Ce service vous est proposé uniquement sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, écrivez-nous à info@eurprivileges.com ou appelez le **+32 3 217 65 76**.



Les entretiens ont lieu une fois par mois dans les locaux de l'AIACE à Bruxelles:

Rue de la Science, 29, 2^{ème} étage, bureau 9
1049 Bruxelles

English text overleaf

www.eurprivileges.com





Le coût de la non-Europe 2014-2019... et le coût du non-Schengen

Le coût de la non-Europe

Le Parlement européen¹ édite une brochure intitulée « Évaluer le coût de la **non-Europe** 2014-2019 ». Dans l'introduction du document, il est rappelé que la notion de coût de la non-Europe remonte aux années 1980, lorsque les rapports Albert-Hall² et Cecchini de 1983 et 1988 ont fait entrer cette idée dans l'usage politique ordinaire.

« Ces rapports ont respectivement repéré et cherché à quantifier les bénéfices économiques potentiels significatifs de la réalisation d'un marché unique en Europe. L'élément central est que l'absence d'action commune au niveau européen peut entraîner, dans un secteur donné, une perte d'efficacité de l'économie globale et/ou la non-réalisation d'un bien public collectif qui autrement pourrait exister. » (. . .)

« L'effet multiplicateur potentiel de l'approfondissement des mesures européennes existantes ou de la prise de nouvelles initiatives dans certains domaines demeure considérable aujourd'hui. Ce document expose une série d'estimations des gains économiques possibles, principalement en générant plus de PIB ou en allouant les ressources publiques de manière plus rationnelle grâce à une meilleure coordination des dépenses au niveau national et européen, qui pourraient contribuer progressivement à donner un coup de fouet significatif à l'économie européenne. (. . .) ». « Toujours en cours, les travaux de ce projet sont régulièrement actualisés. Dans la première édition de ce document, publiée en mars 2014, le gain de PIB cumulé potentiel d'une série d'actions prises au niveau européen, une fois qu'elles seraient

pleinement mises en oeuvre, a été estimé à plus de 800 milliards d'euros, et, dans la deuxième édition, datant de juillet 2014, à un peu moins de 1 billion d'euros. Sur la base d'autres recherches entreprises au second semestre de l'année dernière, portant en particulier sur le marché unique numérique et sur certains aspects du marché unique existant, le montant est maintenant à nouveau revu à la hausse, pour atteindre près de 1,6 billion d'euros, soit environ 12% du PIB européen actuel. »



Musée Pablo Picasso (Paris)
Esquisse pour la revue Europe sur fond de Colombes de la paix.

Une montagne de milliards d'euros

Le document du PE énumère vingt-cinq domaines dont l'intégration plus poussée générerait des bénéfices potentiels importants. Ces domaines vont du marché unique numérique (gain d'efficacité potentiel : 415 milliards d'euros par an), de la réalisation complète du marché unique pour les consommateurs et les citoyens (gain : 615 milliards d'euros par an), de l'union bancaire et de la réglementation bancaire pour éviter une nouvelle crise financière (gain : 21 milliards d'euros par an), d'un système commun de garantie des dépôts (gain : 5 milliards d'euros par an), d'un système commun d'assurance-chômage pour la zone euro (gain : 17 milliards d'euros par an), en passant par la lutte contre la fraude à la TVA (gain : 9 milliards d'euros par an), la mise en place de marchés intégrés de l'énergie en Europe (gain :



1 Direction générale des services de recherche parlementaire – Unité Valeur ajoutée européenne PE 536.364 Troisième édition avril 2015

2 Le document fait référence au rapport commandé, il y a plus de trois décennies, à deux économistes de premier plan, Michel Albert et James Ball

250 milliards d'euros par an), une politique de sécurité et de défense commune (gain : 26 milliards d'euros par an). On trouvera dans le document du PE la liste exhaustive des vingt-cinq domaines, qui pointe également l'incontournable TTIP (accord de libre-échange transatlantique – Transatlantic Trade and Investment Partnership), crédité, s'il voit le jour, d'un gain d'efficacité potentiel de . . . 68 milliards d'euros par an ! Gageons que, dans le cas d'espèce, l'estimation sera contestée par les opposants au TTIP !

Si les calculs du coût de la **non-Europe** exposés dans le document du PE sont complexes, la démonstration - même si certains la contesteront - est évidente : l'approfondissement de l'intégration européenne serait, en tout état de cause, génératrice de gains potentiels considérables.

Le coût du non-Schengen

A contrario, que dire alors d'un retour en arrière et d'un détricotage de l'acquis ? Prenons le cas de Schengen : « Le coût de la **non-Europe** : à quand le prochain rapport Cecchini ? » titre le blog eu.logos de EurActiv, qui se réfère à la prise de position de l'économiste Jean Pisani-Ferry, le commissaire général de France Stratégie, abondamment relayée par nombre de médias français et autres³. Citons quelques prises de position :

« Face à la crise migratoire, la fermeture de l'espace Schengen de libre circulation est passée en quelques jours du stade de la menace à celui de possibilité envisageable. Quel impact aurait une telle mesure sur l'économie européenne, et française ? C'est ce que s'est demandé France Stratégie, organisme de réflexion lié au Premier ministre, dans un exercice encore inédit en Europe, publié mercredi 3 février. » « Il est évident que le système actuel ne fonctionne plus. Les discussions actuelles reviennent à remettre en cause la réalité de l'espace Schengen, et pourraient aboutir à un rétablissement général des contrôles aux frontières », souligne Jean Pisani-Ferry, le commissaire général de France Stratégie.

« In the near term, there will be a negative impact for short-stay tourists, cross-border workers, tourists from outside Schengen visiting several



countries in the Area and freight carriers. Depending on the frequency of the controls, the direct cost for the French economy would be between one and two billion euros, excluding the fiscal cost of implementing the measures. Half of these costs would stem from a reduction in the number of tourists, 38% from the impact on cross-border workers and 12% from the cost to freight transport. In the longer run, widespread permanent border controls would decrease trade between Schengen countries by a factor 10% to 20%. This is equivalent to a 3% ad valorem tax on trade, leading to a loss for France of half a percentage point of GDP, or more than 10 billion euros. This does not include the impact on foreign investment and labour mobility.

Overall, the Schengen Area's GDP would be reduced by 0.8 points, equivalent to more than 100 billion euros. An additional impact on labour mobility, foreign investment and financial flows can be anticipated but is difficult to quantify. . . . Et une dépêche de l'Agence Europe datée du 15 janvier dernier : « Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a estimé, vendredi 15 janvier, que « rien n'a été réglé » par rapport aux défis posés par la crise migratoire et a mis en garde contre les risques économiques qu'engendrent les décisions successives des États membres de rétablir les contrôles à l'intérieur de l'Union. (. . .) Sur la question de la migration et de l'espace de libre circulation Schengen, M. Juncker a déploré les coûts économiques que représentaient les contrôles aux frontières internes de l'UE. Il a évalué ces coûts à près de 300 millions d'euros pour le rétablissement temporaire des contrôles entre la Suède et le Danemark et à 90 millions d'euros entre le Danemark et l'Allemagne.

³ Outre Eulogos.blogactiv.eu, citons l'Agence Europe ; blog.en.strategie.gouv.fr ; www.lesechos.fr ; bruegel.org ; www.lemonde.fr

« Pour le Luxembourg aussi, il y a une perte de revenus », a-t-il ajouté. Il a mis en garde contre l'impact que ces mesures pourraient avoir sur la croissance et les emplois. « Cela représente des millions (d'euros) en transport routier et il faut aussi songer aux temps d'attente », a-t-il souligné. Selon lui, « les contrôles aux frontières tels qu'ils fonctionnent vont nous coûter trois milliards d'euros si on continue comme ça ».

Conclusion

L'imbroglie géopolitique lié à l'atroce guerre de Syrie, la menace terroriste persistante, les tensions internes de l'Union (la tentation du populisme et du "repli sur soi"), l'afflux incessant des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, que les pays membres ne parviennent pas à gérer dans un esprit de solidarité mutuelle, et l'impact de cette situation sur la stabilité des frontières extérieures et intérieures de l'Union, avec les risques économiques afférents, ont des répercussions directes et indirectes sur la vie des Européens. Ceux-ci pourraient à terme ne plus comprendre que l'Union est la solution, et non le problème. Le président Juncker faisait récemment allusion au risque pour l'UE de ne plus réussir à faire adhérer les citoyens au projet européen. Sans verser dans un pessimisme excessif, les lecteurs de VOX conviendront que l'Union européenne est confrontée à une polycrise existentielle.

Post Scriptum

Relayée, entre autres, par l'Agence Europe⁴ et LE MONDE⁵, une étude, publiée par l'institut allemand PROGNOSE pour la fondation Bertelsmann (voir ci-après), évalue le surcoût des échanges

4 Agence Europe 22 février 2016

5 LE MONDE 24 février 2016

commerciaux qu'entraînerait le rétablissement des contrôles au sein de l'espace de libre circulation Schengen dans l'UE entre 470 et 1400 milliards d'euros sur dix ans. Cependant, au-delà du coût économique, c'est l'esprit et la réalisation de l'espace de libertés qui sont mis en question.

Le journaliste italien Michele Ballerin (MFE) publie dans l'Espresso⁶ une « Lettre ouverte à la génération Erasmus » qui se termine par un appel « *Chers jeunes Erasmus, faites quelque chose. Descendez dans la rue, sans brandir d'autre drapeau que celui de l'Europe. Faites la queue aux frontières française, allemande ou autrichienne sans présenter vos papiers d'identité, laissez-vous arrêter et enregistrer par la police – c'est ce que faisaient les jeunes fédéralistes dans les années 1970, lorsque Schengen ne représentait encore qu'un présage et un lointain espoir. Formez une file interminable de jeunes Européens déterminés à ne pas se laisser refouler. On ne peut pas incarcérer une génération tout entière.*

L'Europe vous appartient, personne plus que vous n'y a droit. Emparez-vous d'elle, et vous verrez que personne n'osera vous enfermer ? »

6 Publiée le 18 janvier et relayée par le Courrier International n° 1321 du 25 février au 2 mars 2016

« *Cari Erasmus, fate qualcosa. Scendete in piazza, senza bandiere che non siano quella europea. Mettetevi in coda davanti alla frontiera francese, tedesca o austriaca senza documenti, fatevi arrestare e schedare: i giovani federalisti lo facevano negli anni Settanta, quando Schengen era solo un auspicio e una vaga speranza. Formate una fila interminabile di giovani europei intenzionati a non farsi respingere. Non si può incarcerare un'intera generazione. L'Europa è vostra, nessuno più di voi ne ha diritto. Prendetevela, e scoprirete che nessuno oserà fermarvi. »*

European Movement International New report estimating the costs of an end to Schengen

Copyright © 2016, All rights reserved.

Newsflash for members of the European Movement as AIACE INT. it is

The Bertelsmann Stiftung released a report yesterday that found that even in the most optimistic scenario internal border controls would cost Europe 470 billion euros in lost potential growth in the next ten years, with Germany experiencing

an accumulated loss of at least 77 billion euros. However, that is the most optimistic projection, with the most pessimistic projections showing a cost of 1.4 trillion euros in GDP loss by 2025. The report also shows how the end of Schengen would negatively impact the United States and China with a potential cumulative loss of 280 billion euros in the next decade.

Find the summary:

<http://bit.ly/1TztRNe>

And full report (only in German):

<http://bit.ly/228ccxD>



Crise des Réfugiés : la faute à «Bruxelles» !

Le débat de plus en plus fiévreux sur le traitement de la vague migratoire est caractérisé par l'opacité, l'hypocrisie — voire le mensonge — l'inefficacité et la mauvaise volonté des Gouvernements de tous bords.

Le traitement intergouvernemental de cette affaire selon des méthodes diplomatiques d'un autre âge s'avère, comme il était prévisible, à la fois confus, antagonisant et, finalement, autodestructeur.

Quelques questions simples

À travers les débats — ou rapports — publics, il est extrêmement difficile de discerner des réponses claires sur des questions simples telles que :

- ❑ **quels gouvernements** sont véritablement/ officiellement disposés à accepter le principe même de l'«européanisation» du contrôle des frontières extérieures — renonçant ainsi à leur souveraineté exclusive sur ce contrôle ? Certains gouvernements qui semblent y être aujourd'hui favorables (comme la France) n'y ont ils pas fait obstacle durant de nombreuses années ? Sont-ils à présent véritablement « convertis » ?
- ❑ pourquoi **les positions** (et notamment les obstructions) des uns ou des autres ne sont-elles jamais rendues publiques ? Pourquoi les représentants des Institutions gardent-ils un silence pudique sur ces positions ⁽¹⁾ — alors même qu'une utilisation (prudente) de la méthode « **Name and Shame** » pourrait au moins clarifier le débat pour l'opinion publique ?
- ❑ comment se fait-il que les **engagements formels** de la plupart des États à participer activement à certaines mesures (aide financière, détachement de personnels spécialisés sur les lieux, fourniture de matériels modernes d'enregistrement des données, échange systématique d'information, etc...) ne *semblent* pas être suivis d'effet ?
- ❑ quelles sont les raisons de ce **dysfonctionnement** : insuffisance du personnel disponible ? Réticences des services ? Blocages budgétaires ? Lourdeurs administratives ?
- ❑ comment se fait-il que des **États contigus** au sein même de l'UE s'avèrent incapables de coordonner les actions de leurs services respectifs et décident unilatéralement d'édifier des barrières le long de leurs frontières communes ?
- ❑ les **États de première ligne** (Italie/Grèce) ont-ils vraiment accepté le principe d'une souveraineté et d'une compétence partagées pour la gestion de leurs frontières extérieures ? La Grèce, en particulier, s'y est-elle vraiment résolue et a-t-elle — à ce jour — véritablement éliminé tous les obstacles juridiques et administratifs à ce partage ?
- ❑ pourquoi **la libre circulation des citoyens européens** eux-mêmes à l'intérieur de l'UE est-elle (apparemment) entravée — en tout cas remise en question — par les mesures de contrôle de la vague migratoire, mettant ainsi en péril l'*ensemble* du système Schengen ? N'existe-t-il pas des moyens simples d'établir matériellement cette distinction (voir ci-dessous) ?
- ❑ pourquoi la question centrale des relations de l'UE avec **les pays tiers frontaliers** des zones de départ des migrants/réfugiés (Cf Turquie/Liban/...) est-elle laissée à la gestion diplomatique bilatérale de l'un ou l'autre État membre (notamment Allemagne et France) ?



dont les représentants se succèdent dans les capitales de ces pays ?

La faute à « Bruxelles »

De fait, l'opacité, l'inefficacité et, finalement, l'échec de la **gestion intergouvernementale** deviennent ceux de l'Europe», de « Bruxelles » — alors que les **gouvernements** en sont principalement responsables. Gouvernements qui semblent plus concernés par leur image auprès de leurs opinions respectives — voire par leurs rivalités politiques internes — que par la solution globale du problème. La politisation du débat, entre les États comme au sein de ceux-ci,

entrave ainsi la résolution du problème et s'ajoute — injustement — au passif de l'Europe ».

Établir clairement et publiquement les responsabilités des uns et des autres dans cette affaire ne suffirait certainement à régler le problème - d'une nature et d'une gravité certes sans précédent. Mais n'en est-ce pas le préalable indispensable ?

(1) *lors d'une (rare) apparition télévisée du plus haut responsable du Conseil sur ces questions, celui-ci s'est refusé à donner la moindre indication sur ce point.*

La libre circulation des citoyens européens doit — et peut — être assurée

Schengen, c'est d'abord la libre circulation des citoyens européens

Les accords de Schengen avaient, dès l'origine, pour *but essentiel* d'assurer la **libre circulation des citoyens européens à l'intérieur même de l'UE** — notamment par la suppression ou l'allègement des contrôles physiques aux frontières entre les États membres.

Ceci demeure son objectif principal : le transfert de ces contrôles douaniers et de police aux **frontières externes de l'UE** n'en est que la conséquence logique.

Le trafic des personnes à l'intérieur de l'UE demeure d'ailleurs, en période « normale », très supérieur au trafic en provenance des pays tiers. En théorie comme en droit, l'arrivée massive de **réfugiés étrangers** aux frontières externes (Grèce et Italie notamment) et leur circulation successive à l'intérieur du territoire européen ne devraient pas affecter la libre circulation des titulaires d'un passeport européen.

Le respect des « couloirs Schengen »

En pratique, il semble toutefois s'avérer que les **services nationaux de douane et de police** sont dans l'incapacité matérielle de respecter cette distinction pourtant fondamentale entre ces deux groupes de personnes (européens et étrangers). Ainsi, aux frontières internes comme externes de l'UE, c'est **l'ensemble** des voyageurs qui se trouvent soumis aux mêmes contrôles.

La mise en place de **couloirs distincts assurant le libre passage des citoyens européens** — déjà assez inégalement assurée — semble être aujourd'hui totalement négligée. Dans ce domaine comme dans d'autres, la solution de

facilité (et de fausse sécurité) qui consiste en une application des **contrôles erga omnes** semble l'avoir emporté.

Le fait que certains voyageurs étrangers puissent utiliser de faux passeports européens — ou que certains « vrais » citoyens européens puissent être liés à des actions terroristes ne devrait pas justifier un rétablissement généralisé des contrôles — pour tous et partout.

Il semblerait donc que la **dramatisation de cette affaire** (la « mort de Schengen » par la « fermeture de toutes les frontières » intra et extra européennes) soit au moins partiellement due à un manque de moyens, d'organisation ou de coordination de la part des **services** responsables. Ainsi, un des principaux — et des plus visibles — acquis de l'UE (le libre déplacement des citoyens européens à l'intérieur de l'Europe comme leur réentrée dans l'UE) se trouve-t-il remis en question par un **dysfonctionnement** dans sa mise en œuvre.

Il faut donc espérer que la crise actuelle incitera les Institutions (notamment la Commission, gardienne du respect de Schengen) et les États membres à prendre les mesures nécessaires pour éviter à l'avenir un tel dérèglement. Le rétablissement effectif de « **couloirs Schengen** » dans les postes-frontière terrestres et aériens pourrait être une mesure prioritaire et, à première vue, à la portée des services nationaux concernés.

Au-delà de cette question spécifique, la crise devrait être l'occasion d'avancer dans la création de **corps mixtes nationaux/européens de douaniers/policiers** en vue d'assurer une complémentarité des compétences et des moyens.



Schengen, terroristes et réfugiés

« Notre Europe — Jacques Delors » a mis en ligne un excellent article prenant la défense du système Schengen :

<http://bit.ly/1UXKSQM>

Nous avons parfois ici souhaité que les personnalités et organismes pro-européens prennent plus activement la défense des réalisations et acquis de l'UE : il faut donc saluer tout particulièrement ce plaidoyer clair et explicite pour **une pleine mise en œuvre — et, si nécessaire, un renforcement de Schengen.**

Il serait toutefois utile de **distinquer** nettement les problèmes posés par le **terrorisme** d'une part et l'**immigration** massive d'autre part.

Ces deux phénomènes ne se recoupent que



très partiellement.

Le premier semble être majoritairement le fait d'**individus isolés** (même si télé-guidés de l'extérieur), le plus souvent nationaux d'un État membre et établis dans celui-ci.

Le second — qui s'apparente à un véritable exode sans précédent en Europe — concerne des **foules de populations** (avec femmes et enfants) originaires du Moyen-Orient ou d'Afrique à la recherche d'un refuge provisoire.

Certains terroristes peuvent effectivement se glisser dans les flots de réfugiés, mais il sera très difficile de les identifier à l'occasion de leur entrée dans l'espace Schengen - comme d'ailleurs lors du franchissement des frontières intra-Schengen. Les auteurs de « Notre Europe » sont bien sûr parfaitement conscients de cette situation et ils abordent tous les aspects de ces deux questions (diplomatie/renseignement/police/gardes-frontières/hot spots/...).

Mais il n'en est peut-être pas de même pour le public en général, au sein duquel l'**amalgame terroriste/réfugié** est souvent — plus ou moins consciemment — effectué. Amalgame susceptible de provoquer, comme le note Notre Europe, un réflexe de « barricades », sans discernement et « erga omnes », de toutes les frontières internes et externes de l'UE.

AFTER EC ON YAMMER

Yammer After EC: YOUR social network

Yammer After EC is a social platform for discussions and information exchange. This network is reserved for retired officials of the European Institutions, and helps them to connect with each other. You can find former colleagues by scanning the list of members. You can then contact them directly via private messages, or you can post a message to say with whom you have lost touch and you will probably be directed to the colleague in question.

Yammer After EC facilitates the circulation of ideas and organises exchanges in the form of interest groups which you can choose to join or not. You can create a group, take part in the discussion, where appropriate add images, documents, links etc. to your message in support of your views, and ask the opinion of others. You can post questions, and one person's experience can be shared with others, for example regarding JSIS Online, pensions, etc. A number of online help groups have been created by volunteers from AIACE International (Help Yammer After EC, Help PMO Contact, Help RCAM-JSIS, Help ECAS, My IntraComm News).

A few active members of staff at the Commission and some other European institutions who work within the scope of human resources (DG HR, PMO, etc.) have chosen to become members on a voluntary basis and are available to answer questions and/or give information about problems encountered by pensioners.

In order to join, you should visit the site <https://www.yammer.com/afterec/> to sign up directly. You should enter only your PRIVATE email address (even if the site asks for your professional one!) and wait for a network administrator to send you an invitation from Yammer After EC. After this, you just need to follow the instructions given.

To allow your identification as pensioner of the European institutions the network administrator may ask you to state your surname and first name as well as your pensioner number.



AIACE 2016

Assises / Congress

TRIESTE
Italie / Italy
24-30.5.2016



Les prochaines Assises auront lieu à Trieste du 24 au 30 mai prochain. Il est encore temps de s'inscrire, soit en ligne sur le site www.aiace-assises-europa.eu, soit en demandant au Secrétariat de l'AIACE la brochure avec formulaire d'inscription aiace-int@ec.europa.eu, tél. +32/2/299 05 58.

La ville de Trieste est d'un intérêt tout particulier en raison de son histoire véritablement européenne. De nombreux témoins de son destin très ballotté existent encore, que ce soit dans l'architecture (surtout habsbourgeoise, mais aussi romaine et paléochrétienne) ou la cuisine... Elle rassemble aussi des édifices religieux de pratiquement toutes les confessions. Son passé littéraire est également encore très présent; ne citons que James Joyce... Sans parler du café Illy...

Venez donc faire la connaissance de cette ville assez peu connue et qui révélera ses secrets bien gardés.

Vous assisterez aussi à l'Assemblée générale, aux ateliers ainsi qu'au dîner de gala. Des excursions vous permettront de découvrir les environs, mais aussi la région allant du Frioul à la Slovénie, qui se trouve à deux pas.

Au plaisir de vous retrouver à Trieste! **Les inscriptions sans surcoût sont prolongées jusqu'au vendredi 25 avril 2016, mais avec paiement immédiat du montant total dû.**

The next Yearly Congress will take place in Trieste on 24-30 June. If you have not done so yet, you can still register either on line (site www.aiace-assises-europa.eu) or by requesting the brochure (containing the registration form) from the AIACE Secretariat (aiace-int@ec.europa.eu, Tel. +32/2/299 05 58).

Trieste is a very interesting place due to its truly European history. Many remains of its tumultuous destiny are still visible: in its architecture (mainly its collection of buildings from the Habsburg period, but also Roman ruins and early Christian churches), in its cuisine (with all sorts of influences). The city also boasts religious buildings from practically every possible faith. Its literary past is also still quite vivid (just think of James Joyce). And let's not forget it is home to Illy coffee...

So, come and discover this to a large extent unknown city, that will unveil of all of its well-kept secrets.

Of course, you will also attend the General Assembly, one of the workshops and last but not least the gala dinner. Several excursions are on offer to discover not only the surroundings, but also the whole region from Friuli to Slovenia (the border is just a few kilometres away...).

Looking forward to meeting you in Trieste! **The registration deadline without penalty has been extended until Friday 25 April with immediate payment of the total amount due.**



The Pay Master Office (PMO) alone is responsible for the information set out on pages 24 to 25.

Les informations publiées aux pages 24 à 25 n'engagent que le Pay Master Office (PMO).

1. Dans votre intérêt, nous contrôlons les factures d'hôpital

Lorsque le RCAM a marqué son accord pour une prise en charge de vos frais d'hospitalisation, l'hôpital envoie directement la facture au PMO.

Vérification de la facture

Le service « Prise en charge et liquidation des factures » qui réceptionne la facture, avant de la payer, vérifie toute une série de choses : si les montants qui vous sont facturés correspondent aux barèmes nationaux (ex. : les barèmes de l'INAMI en Belgique); s'il n'y a pas de double facturation; si le matériel comptabilisé est bien compatible avec la pathologie; si, le cas échéant, les conventions passées entre le RCAM et l'hôpital sont respectées, etc.

Ces vérifications peuvent donner lieu à une correction que le PMO réclame alors à l'hôpital. Dans ce cas, les frais qui vous sont imputés seront diminués. C'est donc tout bénéfique pour vous autant que pour le RCAM

Tarification de la facture

La facture est ensuite examinée par le service « tarification » qui établit un décompte. Ce décompte vous informe du total des montants payés, ventilés ensuite entre ceux à charge du RCAM et ceux éventuellement demeurés à votre charge.

Dans le cas d'une prise en charge, la partie des frais à votre charge constitue le solde d'avance, vu que le RCAM a payé la totalité de la facture à l'hôpital. Ce solde d'avance, sera récupéré sur les remboursements de vos frais médicaux futurs. NB Si lors d'une hospitalisation pour laquelle le RCAM vous a accordé une prise en charge, les frais dépassent les plafonds définis par la réglementation, les montants à votre charge seront d'autant plus conséquents. En effet, le RCAM prend en compte ces plafonds pour déterminer le montant qu'il vous rembourse et celui qui vous sera imputé.

Le principe du libre choix

Comme vous le savez, notre régime d'assurance maladie (RCAM) se fonde, entre autres principes, sur celui de libre choix par l'affilié de son docteur, de son hôpital, etc.

Au nom de ce même principe de libre choix, vous, l'affilié, devez, le cas échéant, conduire et régler

vous-même les conflits, désaccords et autres contentieux rencontrés avec les hôpitaux, cliniques et docteurs auprès desquels vous avez choisi d'être soigné.

Nos services ne sont pas habilités à intervenir dans ce cadre.

2. RCAM en ligne, sélectionnez le type de demande de remboursement

Depuis le 1er juillet 2015, le RCAM-en-ligne présente un point d'entrée unique pour tous les types de demandes de remboursement gérés par l'application.

Parmi les différents types de demandes qui vous sont proposés, veillez à cocher celui qui correspond à vos dépenses : soit un remboursement normal, soit pour des frais liés à une maladie grave reconnue par le RCAM, ou bien après avoir

suivi un programme de médecine préventive du RCAM.

NB! En outre, il est primordial de ne jamais mélanger, au sein de la même demande, des dépenses relatives à des types différents.

Certains types de demandes ne sont accessibles que si vous remplissez certaines conditions. Par exemple, pour pouvoir cocher « remboursement pour maladie grave reconnue par le RCAM », le dossier doit avoir été préalablement accepté par votre Bureau liquidateur. Et pour soumettre une demande de remboursement dans le cadre du programme de médecine préventive, vous devez posséder une convocation valable pour un des programmes proposés par le RCAM.

Le rôle des médecins et dentistes-conseils

Les médecins-conseils et les dentistes-conseils apportent l'expertise médicale nécessaire dans la prise de décision concernant le remboursement des frais médicaux par le RCAM.

L'avis du médecin-conseil est sollicité pour :

- o les demandes d'autorisation préalable (par exemple pour certains traitements thérapeutiques, l'achat ou la location de matériel médical, le domaine de la dépendance, etc.)
- o les demandes de reconnaissance de maladie grave
- o les questions sur la remboursabilité de certains médicaments



Le dentiste-conseil fournit un avis sur les devis dentaires requis avant certains traitements (prothèses dentaires, implantologie, traitement d'orthodontie, etc.)

Le conseil médical

Les médecins et les dentistes-conseils du RCAM se réunissent plusieurs fois par an avec leurs collègues médecins du travail de la Commission et des autres Institutions européennes dans le cadre du Conseil médical. Ils y discutent les nouveaux traitements disponibles, les avancées médicales et émettent des avis sur leur remboursement par le RCAM. La liste des avis médicaux est disponible sur MyIntraComm.

The role of medical and dental officers

Medical officers and dental officers provide the medical expertise required to take decisions on the reimbursement of medical expenses by the JSIS.



The medical officer's opinion is requested for:

- o applications for prior authorisation (e.g. for certain therapeutic treatments, the purchase or rental of medical equipment, personal care, etc.);
- o applications for recognition of a serious illness;
- o issues regarding the reimbursement of certain medicines

The dental officer provides an opinion on the dental estimates required before certain treatments (dental prostheses, implants, orthodontic treatment, etc.).

The Medical Council

The medical and dental officers of the JSIS meet several times a year with occupational health doctors from the Commission and the other European institutions in the Medical Council. They discuss new treatments available and medical advances, and issue opinions on their possible reimbursement by the JSIS. The list of medical opinions issued by the Medical Council is available on MyIntraComm.

3. Si votre enfant a entre 18 et 26 ans et étudie encore...

Introduisez une déclaration scolaire via le formulaire qui vous est envoyé chaque année. Si vous ne disposez pas ou plus de ce formulaire, consultez le lien suivant :

<http://ec.europa.eu/pmo/education-allowances.htm>
En effet, dès que votre enfant à charge a atteint l'âge

de 18 ans, votre droit aux allocations familiales c'est-à-dire à l'allocation pour enfant à charge, l'allocation scolaire et éventuellement l'allocation de foyer n'est plus accordé d'office.

En effet, ces allocations ne sont maintenues que si votre enfant à charge reçoit une formation scolaire ou professionnelle.

Faute de déclaration scolaire pour cette année académique, les allocations familiales versées au titre de votre enfant seront récupérées rétroactivement. Si votre enfant ne poursuit plus d'études ou de formation professionnelle, une déclaration de fin d'études doit être.

Bourse d'études

Votre enfant perçoit une bourse d'études

Dans ce cas, n'oubliez pas de la déclarer, car toute allocation qui a pour but d'aider financièrement un étudiant doit être notifiée à l'administration. Son montant sera déduit de l'allocation scolaire versée par les Institutions.

Si lors de la déclaration scolaire, vous ne l'avez pas indiqué, vous avez toujours la possibilité de le faire via PMO Contact ou consultez le lien suivant : <http://ec.europa.eu/pmo/education-allowances.htm>.

Votre enfant prépare un doctorat

Il est important de rappeler que toute bourse ou aide perçue dans le contexte d'un programme de 3e cycle sont à déclarer.

En effet, ces montants étant considérés, non seulement comme des aides de même nature que notre allocation scolaire, mais aussi comme des revenus, ils sont donc pris en compte lors de l'évaluation du seuil de revenus à partir duquel un enfant n'est plus considéré comme dépendant de l'agent ou



du fonctionnaire.

Le plafond de revenus est fixé à 40 % du traitement de base d'un fonctionnaire de grade AST1, 1er échelon (affecté du coefficient du pays où cette bourse est attribuée).

Bourse CEDIES — 2e semestre

Les candidatures pour les bourses CEDIES sont ouvertes depuis le 1er janvier et jusqu'au 30 avril de chaque année.

Si vous remplissez les conditions pour obtenir cette bourse, il vous faut impérativement introduire une demande auprès du CEDIES. Pour plus d'informations, consultez :

<http://portal.education.lu/etudes/Laidefinanciere.aspx>



Organisation des Assises de L'AIACE internationale

L'Assemblée générale constitue un des organes centraux de notre Association. Elle seule a l'autorité de modifier les statuts. Elle joue un rôle clé pour donner une orientation aux buts et au travail de l'AIACE.

En ce qui concerne sa convocation, les statuts sont relativement flexibles. Il est obligatoire de se réunir de plein droit dans les six premiers mois de chaque année. L'Assemblée peut en outre être convoquée par le CA ou à la demande d'au moins trois sections nationales. Les autres dispositions des statuts ne sont pas liées aux questions d'organisation, mais concernent plutôt des dispositions de procédures telles que le droit de vote, le rôle du CA et du Président, etc.

La pratique a été établie de convoquer l'Assemblée générale annuellement dans le cadre des « Assises ». Cette formule réunit la nécessité statutaire d'organiser



annuellement l'Assemblée générale avec le rôle de L'AIACE tel qu'il est défini dans l'article 4 des statuts, c.-à-d. l'organisation des activités culturelles et de «loisirs» ou des échanges d'information, notamment avec les services des Institutions européennes qui traitent les affaires des retraités.

Les lieux des Assises sont fixés par le Bureau international (en accord avec le CA). La pratique a été établie de choisir soit Bruxelles, soit un des États membres qui répond aux exigences de l'organisation (taille et équipement de l'hôtel; accès facile par avion, transport public ou voiture privée; facilités pour des réunions de tailles différentes [plénières, ainsi pour le CA et plusieurs groupes de travail] ainsi que pour les installations techniques d'interprétation.

La combinaison de différents objectifs des Assises, c.-à-d.

1. lieu de la réunion annuelle de l'Assemblée générale,

2. possibilité de rencontre avec les Services compétents des Institutions, notamment la Commission européenne, pour un échange d'information,
3. l'organisation d'événements de «loisirs», culturels et de rencontres entre anciens dans une ambiance décontractée et agréable, a été, jusqu'à présent et d'une manière générale, bien accueillie par les membres de l'AIACE.

Elle pose néanmoins certains problèmes pratiques et de principes :

La durée des Assises : Pour répondre aux objectifs mentionnés, les Assises durent actuellement cinq à six jours. S'ajoutent à cela une demi-journée pour l'arrivée, y inclus la réception d'accueil et le départ au lendemain une fête de clôture. Une extension hors forfait est possible et offre ensuite à ceux qui le souhaitent des excursions supplémentaires et plus éloignées du site des Assises. Cette durée élargie des Assises est considérée par un certain nombre de nos membres, notamment ceux qui souhaitent participer à la partie «travail» et moins à la partie «loisirs», comme étant problématique.

Le coût des Assises : Malgré l'aide de la part de la Commission [fourniture de l'équipe d'interprètes], les frais «normaux» pour les membres et leurs conjoints [voyage, chambres d'hôtel, excursions, restauration, événements sociaux] représentent une somme assez considérable, à laquelle s'ajoutent parfois les frais annuels pour les réunions des sections nationales qui suivent le même modèle ainsi que les différents voyages organisés par les sections. Ceci contribue sensiblement à limiter la participation aux Assises à des membres ayant des pensions plutôt élevées. Ceci ne pose pas de problème pour la partie «loisirs» du programme. Par contre, concernant la partie «travail» c.-à-d. la rencontre avec les Services des Institutions et la discussion interne sur la situation et les problèmes à résoudre, il est fort regrettable que les membres avec des petites pensions en soient exclus, faute de pouvoir supporter le coût des Assises pour y participer.

L'organisation et la préparation : le déroulement approprié d'une conférence complexe et d'événements de «loisirs» tels que les Assises constitue un travail de préparation et d'organisation considérable pour le Bureau international et son Secrétaire général. L'expérience a démontré que ceci nécessite l'engagement d'un organisateur professionnel qui dispose d'une connaissance approfondie de la manière dont fonctionne l'AIACE et de la spécificité de ses membres. Même au cas où une Section nationale est prête à

assister le Bureau international, ce qui est toujours très souhaitable, une assistance professionnelle de base est nécessaire pour éviter une situation où « la roue doit être inventée chaque année de nouveau ». Le choix de cet organisateur doit se faire selon des règles claires et transparentes, notamment par le biais d'un appel d'offres approprié. Là encore, une procédure établie et stable est nécessaire et demandée.

Le choix du lieu : Le choix du lieu des *Assises* pose régulièrement des problèmes en raison de nos exigences, y compris la nécessité d'un équilibre raisonnable entre prix du voyage et services offerts. Le nombre de participants peut varier considérablement d'un endroit à l'autre. Nos besoins d'infrastructure limitent les possibilités du choix et se concentrent sur des capitales et des grandes villes avec un niveau de prix souvent élevés.

L'image de l'AIACE :

Nous vivons actuellement une période politique difficile. Les problèmes autour de la construction européenne s'accumulent. L'Union européenne donne au monde une image de faiblesse et de paralysie. Les Institutions sont sous surveillance critique des médias et d'une politique plus hostile à l'idée d'une Europe plus unie. Cette évolution des choses affecte également la situation des anciens et de leurs associations. Nos membres s'inquiètent de l'évolution à juste titre et se posent des questions. Par conséquent, le caractère des réunions de notre Assemblée générale change : beaucoup de nos membres souhaitent de mettre davantage l'accent sur l'utilité de l'AIACE en tant qu'association, qui défend les intérêts légitimes des Anciens. Ils souhaitent plus d'informations, plus de débats et moins de «loisirs» et de divertissements. C'est également une question d'image de l'AIACE vis-à-vis du monde extérieur !

Devant ces défis, le nouveau Bureau de l'AIACE internationale a entamé un débat, à savoir si le déroulement actuel des *Assises* requiert quelques adaptations. Nous sommes arrivés aux conclusions suivantes :

En principe, et malgré certaines difficultés, les modalités actuelles de nos *Assises* ont prouvé leur utilité et ne demandent que quelques ajustements.

Un accent plus important doit être mis sur le caractère

d'information et de débat ouvert lors de l'Assemblée générale. En particulier, il serait souhaitable de donner davantage de possibilités à nos membres d'exprimer leurs points de vue et de participer aux débats. Le défilé, par contre, des différents représentants des Services de la Commission et des institutions demande une évolution : plus de concentration sur les questions essentielles et de base, moins de présentations.

Des panels de discussion sur des questions qui intéressent particulièrement les Anciens pourraient être organisés, sur base d'invitations de personnalités avec un profil européen qui intéresse nos membres.

Une autre modification du déroulement des *Assises* consisterait à faire une distinction plus nette entre la partie assemblée générale et la partie «loisirs». Plus particulièrement, il serait opportun de présenter les *Assises* en trois parties avec possibilité accrue pour les membres de choisir les parties auxquelles ils veulent participer :

1. Une première partie d'une durée de trois jours qui comprend les réunions de l'Assemblée générale [deux jours], à laquelle s'ajoute la réception d'accueil, une visite de la ville et le dîner de gala [forfait].
2. Une deuxième partie de «prolongation» avec événements sociaux, culturels ou excursions [deux jours — forfait de prolongation]
3. Autres extensions avec excursions exceptionnelles « post-*Assises* » [deux jours - hors forfait].

Une autre possibilité c.-à-d. une séparation totale de l'Assemblée générale et de la partie «loisirs» est également envisageable, mais ne trouve pas beaucoup de support à ce stade. Dans cette éventualité, l'Assemblée générale serait régulièrement organisée dans un des deux sièges des Institutions [Bruxelles, et Luxembourg] auxquelles on pourrait ajouter Strasbourg.



Une partie des participants aux Assises de RIGA

Österreich

Karl G. DOUTLIK
Präsident

Es ist Mitte Februar und schon blühen Himmelschlüssel, Haselnuss und Palmkatzerln. Schnee gibt es zwar dann und wann bis in die Täler, aber er ist meist schneller weggeschmolzen als gefallen. Der heurige Winter war – bisher! – mehr als mild! Das politische Klima war und ist dafür umso rauer!

Alles bestimmend für Österreich wie für Europa ist seit Monaten das Thema der „Flüchtlings“ ströme. Menschen fliehen aus größter Bedrängnis aus Kriegsgebieten, viele verlassen ihre Heimat aber auch aus Perspektivlosigkeit und wegen politischer Wirren, manche mögen auch dunkle Gründe für ihren Weg nach Europa haben. Unsere Regeln und Mittel sind für einen derartigen Massenandrang nicht ausreichend und gemeinsame Lösungen leider nicht in Sicht. Viele hart erarbeitete Errungenschaften des gemeinsamen Europa drohen zumindest vorübergehend unter die Räder zu kommen. Die Bereitschaft der Weltgemeinschaft, die Ursachen dieser Migration zumindest in den bestehenden Konfliktherden zu beseitigen, ist offenbar noch nicht vorhanden. Die Bereitschaft, den Flüchtlingen im nahen Umfeld der Krisenherde eine halbwegs menschenwürdige Bleibe zu ermöglichen leider ebenso wenig, sonst hätten sie (einschließlich Österreich) ihre zugesagten Beiträge zur Finanzierung der Lagerstrukturen dort längst leisten müssen!

Ein Lichtblick ist wenigstens die im Dezember ge-

lungene Einigung auf ein weltweit akzeptiertes Ziel, die Erderwärmung auf unter 2° C durch massive Maßnahmen bis 2050 zu begrenzen. Ob auf die gelungenen „Verhandlungen“ auch handfeste „Handlungen“ folgen werden, bleibt zu hoffen. Ob damit die absehbare Völkerwanderung aus



Dürre- und Hungergebieten vermieden werden kann, bleibt ebenso hehre Hoffnung. Diese und andere Herausforderungen werden ganz offensichtlich nur mit massiven Einschnitten in unsere Lebensgewohnheiten und Gesellschaftsordnung zu bewältigen sein. Alles in allem sind dies höchst herausfordernde Perspektiven, welche rasches und verantwortungsbewusstes politisches Handeln, aber auch großes

Engagement der Zivilgesellschaft und jedes Einzelnen erfordern.

Zurück zum Beginn dieses Beitrages: Auch unsere kleine Sektion blüht erstaunlich und konnte in den letzten Wochen einen beträchtlichen Zuwachs an Mitgliedern verzeichnen! Wir halten nun bereits bei 65 Mitgliedern. Wir haben wieder einige interessante Aktivitäten in Vorbereitung und auch schon unsere nächste Generalversammlung Ende September in Linz in den Grundzügen abgeklärt. Auch eine Information über aktuelle Themen unseres Krankenkassasystems und die Möglichkeit einer One-Stop-Anmeldung zur Online-Abwicklung ist in Vorbereitung.

Sweden

Gudrun Waldenström
Vice ordförande

“Standing against the systematic and global subordination of women”

That is what a feminist foreign policy means, Margot Wallström, Swedish Minister for Foreign Affairs, explained to a journalist in an interview a year ago.



When the new Social Democratic/Green government took over in October 2014 it presented its new policy for “feminist” foreign affairs, stating that women and girls will be especially in focus in the day-

to-day work of the Foreign Ministry. This caused some smiles, even a bit of irony and laughter – what did this policy really mean? But smiles and

laughter have faded as a deeper understanding has gradually evolved. However, it is also true that Sweden has met with some challenges since its start to implement the new policy – not necessarily due to the feminist approach but rather because of Sweden’s “more outspoken” foreign policy. These



challenges include the relation to Morocco because of the “fear” that Sweden was about to approve of the independence of Western Sahara, the recognition of the state of Palestine – leading directly to a diplomatic conflict with Israel – and the strong criticism from 31 high profile Swedish business men

due to the drastically worsening relations with Saudi Arabia, partly after Wallström's public criticism of Saudi Arabia's handling of human rights issues as "medieval conduct" (lashing a male citizen).

AIACE Sweden invited Robert Egnell, Professor at the Swedish National Defence College, and a



firm defender of increased influence by women on conflicts and mediations, as a key-note speaker in our meeting in November 2015. Egnell has an interesting background from academia as well as a solid

expertise in international and military matters (as captain in the Swedish Army reserve with operational experience from the first Swedish battalion in Kosovo in 1999-2000). Egnell just returned from the post as a Visiting Professor and senior faculty advisor for the Georgetown Institute for Women, Peace and Security in Washington.

In the past Egnell has studied state-building and security sector reform, counter-insurgency in Iraq and Afghanistan, gender in military operations, civil-military coordination for effectiveness in peace operations, as well as the connection between security and development. However, his current research project is on "Human Security and the State" – an attempt to rethink the way we understand security, who the threatened are, who threatens, and who the providers of security should be in society. This was also his main topic in his speech for AIACE Sweden and led us directly to an introduction to a feministic approach in solving conflicts in the world.

SWEDEN'S FEMINIST FOREIGN POLICY

Extracts from the official site of Sweden's Action Plan for 2015 – 2018 and priorities for 2016;

"Around the world, gender equality has improved. And yet the commitments made at the World Conference on Women in 1995 are far from being fulfilled. Violence, oppression and systematic subordination still mark the daily lives of countless women and girls. Sweden wants this discrimination to end. The (six) objectives below set out the direction of Sweden's feminist foreign policy for 2015–2018. They enable us to work holistically, using coordinated foreign policy instruments. Action can therefore be taken in line with our Policy for Global



Robert Egnell also supports that Swedish defence should benefit from a considerable higher female participation. Today Sweden reports 5 % women enrolled in the Swedish body of officers (Great Britain, France, Canada and Australia have 10 – 20 % female enrolment, US around 15%). Norway introduced compulsory military service both for women and men in 2015.

Development, the 2030 Agenda and other national and international commitments..."

Objectives and focus areas specify what we will do... also provide instructions on how we will work. The Foreign Service will contribute to all women's and girl's:

- **Full enjoyment of human rights** Focus 2016: Strengthen the human rights of women and girls in humanitarian settings.
- **Freedom from physical, psychological and sexual violence** Focus 2016: Combat gender-based and sexual violence against women and girls in conflict and post-conflict situations and impunity for such crimes.
- **Participation in preventing and resolving conflicts, and post-conflict peace building** Focus 2016: Promote the participation of women as actors in peace processes and peace support operations.
- **Political participation and influence in all areas of society** Focus 2016: Promote the participation of women and girls as actors for economically, socially and environmentally sustainable development.
- **Economic rights and empowerment** Focus 2016: Strengthen the economic empowerment of women and girls and their access to economic resources, including through productive employment and decent work.
- **Sexual and reproductive health and rights (SRHR)** Focus 2016: Strengthen the sexual and reproductive rights of girls and young people.

United Kingdom

Richard HAY
United Kingdom Chairman

The question of BREXIT, and the referendum to come, take up much of our thought in the UK Branch. The vast majority of our members support continued membership. We encourage those who wish to be active in the campaign to join the European Movement which has many branches across the UK. And, of course, members are perfectly free in their personal capacity to speak and otherwise actively support continued UK membership. In these and other ways we can contribute our experience and our knowledge to the campaign, we try to correct the errors that so often spoil the—very passionate—debate, and we share amongst ourselves information that may be useful to use in our personal networks. ('Make sure you tell all those on your Christmas card list what you think, and why', one of our speakers told us; another urged us to write to our local newspapers.) We are leaving until later questions directly affecting pensioners which will arise should the UK vote to leave. This is not because

we are ostriches burying our heads in the sand, but because no-one will be ready to think about these questions until much later—if indeed the UK votes for departure.



(Does anyone have a copy of a cartoon that appeared, in Le Soir?, in 1974 or 1975? It showed Harold Wilson in bed with Europa, his buttocks rising and falling under the sheet; Europa was saying to him, « Entrez ou sortez, M. Wilson, mais cessez ce va-et-vient ridicule » ?)

Meanwhile the ordinary life of the Branch goes on. Our autumn General Meeting in London was addressed by Laura Sandys, the chair of the UK European Movement. She explained to us just how difficult it is to campaign in the lead up to a referendum (in the UK, we have little experience of this type of vote as this will be only the third held across the whole country).

Our regional groups also continue to meet. There was a very successful visit by the London Group to the European Medical Agency, which is based in the city. The most recent meeting was in Oxford, addressed by Gijs de Vries (former Netherlands Minister and MEP)



who spoke about 'Governing Europe: What's to be done?'. We are looking forward to our Annual General Meeting to be in Edinburgh on 15 April (some remember that the Assises were held there in 2001); the Scotland Group has made splendid arrangements for us, and Bernhard Zepter is coming to link us to all the other parts of AIACE.

Alongside these meetings, and concerns about the 'big' issues, the essential work of the branch continues to be providing support to individuals—members or not—who are having problems with their EU pensions or with the JSIS. Some of our members give a great deal of their time to this work of caring. It is

AFTER EC ON YAMMER

Yammer After EC: IHR soziales Netz

Yammer After EC ist eine interne Diskussions- und Austauschplattform speziell für ehemalige Beamte der europäischen Organe im Ruhestand, die diesen ermöglicht, weiter auf dem Laufenden zu bleiben. Bei Durchsicht der Mitgliederliste stoßen Sie vielleicht auf Namen ehemaliger Kollegen. Zur Kontaktaufnahme können Sie direkt eine persönliche Nachricht hinterlassen oder eine E-Mail unter Angabe der Person übermitteln, die Sie aus den Augen verloren haben; so haben Sie wahrscheinlich die Chance, dass Sie an den betreffenden Kollegen weitergeleitet werden.

Yammer After EC erleichtert den Gedankenaustausch innerhalb von Interessengruppen, denen Sie ganz nach Wunsch beitreten können. Richten Sie eine neue Gruppe ein, diskutieren Sie mit, fügen Sie Ihrer Nachricht bei Bedarf Bilder, Unterlagen, Links usw. zur Untermauerung Ihrer Angaben bei, fragen Sie andere nach Ihrer Meinung. Stellen Sie Fragen: Erfahrungen einzelner – z. B. mit RCAM en ligne / JSIS online oder auch mit den Pensionen o. ä. – werden so weitervermittelt. Ehrenamtlich tätige Kollegen von AIACE International haben insbesondere mehrere Gruppen für Online-Hilfe eingerichtet (Help Yammer After EC, Help PMO Contact, Help RCAM-JSIS, Help ECAS, My Intracomm News).

Einige Beamten im aktiven Dienst bei der Kommission oder anderen Europäischen Institutionen, die im Bereich der Humanressourcen (z.B. DG HR, PMO, usw.) tätig sind haben auf freiwilliger Basis beschlossen, Mitglied zu werden, um Fragen zu beantworten oder Informationen zu geben im Zusammenhang mit Schwierigkeiten mit denen Ruhegehaltsempfänger zu kämpfen hätten.

Zur Anmeldung gehen Sie bitte direkt auf die Website <https://www.yammer.com/afterec/>, wo Sie sich direkt anmelden können. Geben Sie nur Ihre PRIVATE E-Mail-Adresse ein (auch wenn Sie nach einer geschäftlichen Adresse gefragt werden) und warten Sie, bis Ihnen ein Netzadministrator von Yammer After EC eine Einladung zuschickt. Danach brauchen Sie nur den darin gegebenen Anweisungen folgen.

Um Ihre Identifikation als Ruhegehaltsempfänger der Europäischen Institutionen zu erlauben könnte gegebenenfalls der Netzadministrator Sie um Ihre Namen und Vornamen als auch Ihre Rentnerpersonalnummer ersuchen.

greatly appreciated by the individuals themselves, who can explain their problems, and perhaps also learn from people who know what is and is not possible. It is also gratefully received by the EU administrations

who are, inevitably, a long way away and cannot give the same kind of personal service. In our experience, our colleagues in the administrations try very hard to find ways to help those who have a real issue.

Portugal

Inicia-se hoje a redacção de artigos para a VOX em língua portuguesa, tendo em vista uma maior proximidade dos nossos leitores lusófonos, mas não excluindo a redacção futura e periódica noutras línguas, como anteriormente.

O ano de 2015 foi encerrado, como é habitual, com o almoço de Natal da Secção portuguesa. Um grande número de sócios reuniu-se no restaurante do costume, à volta de um cozido à portuguesa que estava de comer e chorar por mais... Foi um momento de alegre convívio e de lembrança de todas as nossas vivências comuns, em que cada vez mais ex-funcionários portugueses se juntam a nós. Nesse sentido, a nossa Presidente insistiu, no seu discurso de Natal, na importância de que os “antigos mais jovens” venham colaborar connosco na gestão e orientação dos assuntos correntes, para que o grande elã da actual Direcção da AIACE-PT não se perca!



A abrir o ano de 2016, realizou-se a 27 de Janeiro a Assembleia-Geral da AIACE-PT que, este ano, contou com a presença dos seguintes convidados: Didier Hespel (Secretário-Geral da AIACE Internacional), Anna Silvano (chefe de unidade PMO6 em Ispra), Monique Théâtre (chefe do sector “Relações com os Antigos Funcionários”) e, finalmente, Joaquín Diaz-Pardo e Juan António Campos Morales, respectivamente Presidente e Vice-Presidente da secção espanhola da AIACE. Durante a parte da manhã, os nossos convidados prestaram-nos as informações mais importantes

Eva BACELAR



e mais recentes sobre os assuntos do interesse dos elementos da Secção portuguesa, nomeadamente no domínio da medicina preventiva, sistema de reembolsos, ajuda prestada aos pensionistas, contacto com os “Antigos” e outros. Os colegas espanhóis apresentaram um aliciente programa de intercâmbio entre as secções portuguesa e espanhola da AIACE. Após inúmeras perguntas e respostas e um animado almoço volante, a Assembleia-Geral prosseguiu com a parte restante dos seus trabalhos, tendo a Presidente feito o balanço das actividades do ano anterior e apresentado os projectos para 2016. (Photos 1 & 2)

Actualmente, a AIACE-PT está concentrada no



prosseguimento das suas actividades, como a melhoria e extensão dos protocolos celebrados com diversos estabelecimentos hospitalares. Desenvolve também projectos de visitas culturais e de lazer, algumas delas propostas por alguns dos nossos associados e organizadas com a sua colaboração. Simultaneamente, está em preparação um novo número do Boletim da secção portuguesa, que contará com a colaboração dos nossos sócios e cuja distribuição está prevista para esta Primavera-Verão. Alguns dos seus membros irão igualmente participar nas Assises previstas para Trieste, em Maio de 2016.

Em suma, a secção portuguesa, uma pequena secção da AIACE considerada “muito dinâmica”, conta com inúmeros projectos em benefício dos ex-Funcionários. *Pourvu que ça dure...*



Fulcro dell'attività della Sezione nel periodo seguente a quanto riportato nel n° 101 di VOX, sono state le due Assemblee Generali tenutesi in Dicembre 2015 (A.G. della Sezione) ed in Gennaio 2016 (A.G. della Delegazione di Ispra).

L'Assemblea della Sezione ha avuto come punto centrale l'approvazione delle modifiche allo Statuto ponendolo così in linea con quello dell'Internazionale. Hanno fatto seguito:

- 1) **il rapporto** del Presidente sull'attività dell'anno 2015;
- 2) **l'informazione** concernente il nuovo Bureau dell'Internazionale ratificato nel corso delle Assises a Bratislava (Presidente Sig. Zepter, V.P. Sig. Wattiau);
- 3) **le informazioni** su adeguamento Pensioni e Cassa Malattia;
- 4) **le azioni di politica sociale** con particolare riferimento all'inchiesta sui "pensionati in difficoltà";
- 5) **la ratifica** della nomina del nuovo tesoriere (Sig.ra Rosa Loguercio). In quest'ultimo passaggio l'Assemblea ha tributato un caloroso ringraziamento ad Antonio Mascarello, tesoriere dimissionario, per il proficuo ed apprezzato lavoro svolto dal 2010.

Per quanto concerne **il tema Pensioni**, l'Assemblea ha espresso un **"finalmente"** particolarmente sentito all'annuncio/conferma che il Nuovo Metodo entrava in reale applicazione e che, dal punto strettamente finanziario, gli effetti (+2,4%) si sarebbero già percepiti con la pensione di Dicembre 2015. Per la **Cassa Malattia** sono stati affrontati i temi relativi alla situazione dei coniugi (in Primaria per RCAM o in complementarietà?) e della medicina preventiva con i nuovi programmi di diagnosi precoce, ove si fa anche sentire l'effetto "negativo" per i coniugi in complementarietà.

Conclusa l'assemblea, i partecipanti si sono ritrovati per il tradizionale pranzo di Natale allietato al termine da un particolare concerto tenuto da due bravissimi



Degli zampognari

zampognari che hanno interpretato caratteristiche arie, proprie delle varie regioni/zone ove tali strumenti fanno parte della tradizione popolare, dandone anche i riferimenti storici di costume.

L'Assemblea della Delegazione Ispra ha rappresentato la fine del mandato dell'attuale Consiglio Direttivo, e ha dato l'avvio alla procedura di rinnovo elettivo.

Dopo la **relazione del Presidente** sull'attività della Delegazione per l'anno 2015, sono stati espletati gli aspetti puramente statutari relativi al **consuntivo di bilancio 2015, relazione Revisori dei Conti, preventivo 2016**, seguiti poi dalle informazioni su **Pensioni e Medicina preventiva**. L'Assemblea ha poi eletto la **Commissione Elettorale** che porterà a termine i propri lavori entro aprile 2016. Terminata questa prima parte, ha fatto seguito una breve illustrazione dell'attività della Sezione da parte del Presidente nazionale, lasciando così l'opportuno spazio alle tematiche della **Cassa Malattia** con gli interventi del sig. Fetelian responsabile dell'Ufficio Liquidatore centrale di Bruxelles e del responsabile PMO/6 di Ispra sig.ra Silvano che hanno, tra l'altro, risposto ai quesiti dei presenti. **L'Assemblea è terminata con l'illustrazione delle prossime Assise 2016 che si terranno a Trieste a fine maggio.**



Assemblea

Il pranzo di Natale 2015 della Delegazione Ispra, stante l'inagibilità del Club House per lavori, si è tenuto presso la struttura ove vengono indette le assemblee e dobbiamo dire che, ancora una volta, la novità è piaciuta dato il numero di partecipanti che hanno particolarmente apprezzato l'architettura della parte ristorante particolarmente socializzante.

Altro aspetto da ricordare per l'interesse suscitato presso i soci sono le **conferenze**, sia in sede a Roma (essenzialmente sull'Europa) che in Delegazione (cul-

turali, temi etici, scientifiche) che proseguono secondo un calendario trimestralmente definito .

Quanto allo **svago** possiamo dire che, sebbene l'età avanzi, la voglia di muoversi e vedere o rivedere luoghi e cose è sempre viva.

La Sede di Roma ha già definito un programma di massima per gite e visite nel primo semestre 2016 (VOX 101); ricordiamo in particolare: le Seterie di S. Leucio e la Reggia di Caserta (marzo), L'Istituto giapponese di cultura in Roma (aprile con ciliegi in fiore), Urbino (maggio), Ischia (giugno). Per quanto concerne le conferenze, grazie alla disponibilità del prof. Fatigati, docente della Sapienza, in febbraio si è tenuta "L'Europa e le migrazioni nel Mediterraneo"; l'otto marzo "condizioni della donna in Europa" (quasi parità dei sessi dopo secoli di oppressione, il diritto di

voto, partecipazione alla vita politica); il 16 marzo è in calendario "Politica estera europea nel quadrante medio Orientale". Va inoltre ricordato che il 7 aprile si terrà la riunione del Comitato Nazionale e il giorno seguente, venerdì 8 aprile, l'Assemblea Generale della Sezione.

In Delegazione, una bozza di destinazioni di svago è quasi ultimata. Già definita in marzo Padova e le Ville Venete, in aprile si pensa a due gite giornaliere (probabile Fontanellato con il Labirinto della Masone e giardino botanico, poi Salò con visita del Vittoriale), in maggio è praticamente definito un tour della Calabria, giugno sarebbe ideale per un tour del Montenegro, poi la gita sociale di settembre con destinazione probabile il Monferrato , ottobre presenterà il collaudato soggiorno a Siacca in Sicilia, mentre a novembre... questa sarà una sorpresa! Per le conferenze, terminato il ciclo 2015 con "La carta di Milano, eredità di expo 2015" e "Psicologia e alimentazione", in gennaio 2016 vi è stata la ripresa con "the long history of earthquake engineering", in febbraio "Dal decreto ministeriale 471/99 al progetto soil" e "Sicurezza alimentare, di cosa parliamo?" mentre in marzo è in programma "Come è iniziato l'universo e di cosa è fatto? Il CERN alla ricerca di risposte".



Di gruppo tra Roma e Delegazione

Anziani si, ma con ancora tanta voglia di sapere e vedere !

España

Enrique MARIÑO

Une nouvelle initiative en faveur des anciens

Le domaine sociosanitaire est une priorité constante des activités d'AIACE — Espagne depuis sa constitution. C'est pourquoi des accords avec plusieurs importants groupes hospitaliers du secteur privé, ainsi qu'avec les Conseils de santé publique de certains gouvernements régionaux ont été souscrits.

Dans ce même domaine, l'AIACE-Espagne a élaboré un très important et complet Vade-mecum sur la santé pour ses membres. En outre, une série de séances de formation sur le fonctionnement du RCAM a été organisée et elles ont rencontré beaucoup de succès: c'est un grand nombre de membres et de conjoints qui y ont participé. Tout cela a été possible, grâce aux efforts tant de notre **Président Joaquin Diaz Pardo**, que de ceux du **Secrétaire général Juan Antonio Campos**, ainsi que grâce à l'active col-

laboration de la **Vice Présidente Maruja Gutiérrez**.



Parallèlement à ces activités, d'autres actions de formation à caractère social se sont déroulées, sous la responsabilité d'**Emilio Pérez Porras**, afin de constituer des équipes de volontaires et bénévoles pour aider des personnes en situation de dépendance ou de détresse.

Le Comité directeur de l'AIACE — Espagne a néanmoins estimé opportun en 2014 de compléter ces activités en comblant un vide dans le domaine sociosanitaire : celui des résidences pour personnes âgées. Nous cherchions des sociétés s'occupant de centres résidentiels pour des personnes nécessitant des soins physiques ou psychologiques. Les membres de l'AIACE devaient disposer de toute l'information utile sur ce type de résidences.

Le Comité a constaté que la moyenne d'âge des membres de l'AIACE — Espagne n'est pas

encore trop élevée. Toutefois, il a estimé qu'il était temps de prévoir le vieillissement progressif du groupe et de devancer les conséquences futures pour ces personnes et leurs familles. C'est pourquoi l'AIACE-Espagne a cherché des informations et des possibilités d'accords avec un ou plusieurs groupes résidentiels répondant à ses critères médicaux et financièrement favorables.

Parmi les critères à prendre en compte, à part évidemment la qualité et la diversité des services offerts aux personnes âgées, ainsi que du nombre de places disponibles, il s'agissait de prendre en compte celui de la répartition géographique sur le territoire espagnol.

Une des prémisses pour passer un accord dans le secteur résidentiel pour les anciens était de considérer comme intéressé l'ensemble des pensionnés anciens et des employés de l'UE résidant en Espagne.

Les contacts et les réunions de ces derniers mois ont abouti à un accord — sous forme d'une déclaration d'intention — signé le 6 novembre 2015 entre l'AIACE — Espagne et le groupe BALLE SOL de Centres résidentiels pour personnes âgées. **(ici la photo)**

Ce groupe, pionnier en Espagne, constitue une référence solide dans le secteur, avec depuis sa création en 1980, une vaste et longue expérience. Au cours de ses 35 années d'activité, ce groupe a augmenté le nombre de centres résidentiels. Il dispose actuellement de 45 résidences et autres centres résidentiels géographiquement bien répartis en Espagne, notamment à Madrid et sur la côte méditerranéenne.

Les relations personnel/résident, le professionnalisme et la qualité des services et soins prodigués aux personnes âgées caractérisent le groupe BALLE SOL.

La gamme de services et de séjours offerts par BALLE SOL est satisfaisante et très variée. En outre, il convient de souligner une nouveauté,



De gauche à droite: Juan Antonio Campos, Secrétaire général; Joaquín Díaz Pardo, Président; Ignacio Vivas, CEO du Groupe Balle Sol et nos deux négociateurs de l'accord, Leopoldo Fabra et Enrique Mariño.

consistant à offrir la possibilité de séjours temporaires en centres résidentiels post-hospitaliers. Le traitement de toute sorte de pathologies postopératoires, traumatiques ou neurologiques est prévu. Enfin, les séjours temporaires en appartements ou en centres résidentiels durant les périodes de vacances sont également possibles.

De même, sont accessibles, pour certaines pathologies, telles qu'Alzheimer, les démences séniles ou les suites d'embolies cérébrales, des séjours permanents ou de longues durées en résidences mixtes adaptées aux personnes valides ou invalides nécessitant une assistance médicalisée particulière, y compris psychologique.

L'accord souscrit avec BALLE SOL permet d'offrir des services et un accès à des conditions pécuniaires favorables dans les diverses résidences du Groupe. Cet accord s'adresse tant aux membres de l'AIACE — Espagne et à leurs familles, qu'à tous les pensionnés ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des Institutions et Agences européennes.

L'AIACE — Espagne tient à informer les membres des autres sections de l'AIACE et, au-delà, tous les pensionnés, de cette nouvelle initiative afin qu'ils puissent, le cas échéant, en bénéficier. L'AIACE — Espagne, souhaite également être informée de l'existence d'éventuels accords similaires passés par d'autres sections nationales et, dans ce cas, connaître l'expérience et l'évaluation qui en ont été faites.

Belgique - België

Raffaella LONGONI

Présidente AIACE Belgique-België

Un moment clé de la vie de la section : L'assemblée générale du 10 mars 2016

J'aborderai cet article en parlant avant tout des activités culturelles et de loisirs (confiées à T. Detiffe et Y. Demory) qui se confirment nombreuses et intéressantes en ce début 2016. Cette année a démarré avec notre cocktail traditionnel et, quelques jours plus tard, avec le dîner offert aux bénévoles en signe de reconnaissance pour leur précieuse activité.



Parmi les points forts de nos programmes citons, entre autres, le voyage prévu à Paris en mars, reporté depuis novembre 2015 à la suite des attentats terroristes dans la capitale française, une mini croisière entre Bruxelles et Anvers suivie par une visite au champ de bataille de Waterloo, un superbe voyage à Moscou et l'anneau d'or à l'occasion des Pâques orthodoxes ainsi qu'un périple en Écosse en mai, et, last but not least, un voyage en Arménie en juin.

En ce qui concerne les conférences citons en janvier « The making of a european » président par MM. Priestley et Nereu Penalver Garcia, une conférence au succès retentissant sur le droit successoral, donnée par notre avocat-conseil à la Commission maître Buekenhoudt, et une conférence sur la ville exceptionnelle de Trieste afin de dévoiler par avance les charmes historiques et culturels de ce carrefour de l'histoire, siège des prochaines assises. Une conférence du professeur Rifflet sur les aspects brûlants de l'histoire contemporaine et de l'actualité dans le monde clôturera le semestre en juin. Différents spectacles et visites auront également rassemblé les amateurs de théâtre et d'art. Les randonneurs, entraînés par M. Buckinx, ont également intensifié leurs activités et ont atteint 16 ans d'existence et 300 km parcourus en 2015 !

Notre Bulletin l'Écrin a beaucoup évolué depuis avril 2015 grâce au Comité de rédaction, mais surtout au rédacteur en chef,



J.B. Quicheron, qui en assure la conception, la maquette et la réalisation dans sa totalité, sans oublier le Comité de rédaction.

L'aide aux anciens en difficulté, coordonnée par Philippe Loir, reste cependant la plus nécessaire et certainement la plus difficile de nos activités, et les bénévoles, parmi lesquels on compte maintenant deux personnes de langue néerlandaise, sont maintenant au nombre de 34 pour 104 personnes assistées, un chiffre qui ne fait qu'augmenter.



Une nouveauté bien positive est à signaler dans nos rapports avec le Bureau liquidateur. Une rencontre avec ce dernier en décembre 2015 nous a permis de dégager une nouvelle forme de collaboration pour aider les retraités en difficulté. Ainsi, les noms des collègues rendus plus vulnérables par le grand âge et la maladie seront communiqués au Bureau Liquidateur pour qu'il examine leurs demandes de remboursement et d'intervention du RCAM en connaissance de cause et, le cas échéant, en collaboration directe avec le bénévole social concerné.

Enfin, l'Assemblée générale du 10 mars 2016 nous a permis de passer en revue nos activités et de faire le point sur nos objectifs, nos moyens et surtout nos défis.

Parmi ces derniers, le plus important devient celui de la relève à assurer après les prochaines élections de 2017. Il nous

faudra susciter des enthousiasmes parmi les jeunes retraités, car si l'engagement et le dévouement de tous nos bénévoles et tous les membres du Conseil d'Administration sont incontestables, leur âge avance inexorablement. C'est en quelque sorte un appel que je lance aux plus jeunes pour que leur intérêt pour nos activités puisse se doubler d'un véritable volontariat actif qu'ils pourront exercer avec l'aide et les conseils des plus anciens.



Passer le témoin à quelqu'un de plus jeune, motivé et valable est, en effet, une des meilleures façons de terminer « en beauté » une tâche qui nous tient à cœur.

Luxembourg

Laura BARENTS,
Présidente AIACE Luxembourg

Presque une année

Presque une année est passée depuis la réunion constitutive du nouveau Comité (21 avril 2015) et je peux dire que l'équipe qui le compose a été très active malgré son nombre réduit (8 personnes). En voilà un petit aperçu :

Tout d'abord, les **activités culturelles** : d'une manière générale, la section aime voyager et, chaque mois, une activité culturelle ou un voyage est proposé aux membres. La plupart sont d'une journée avec une destination plus ou moins proche de Luxembourg ; deux ou trois voyages par an durent de trois à sept jours : par exemple en juillet dernier, il y a eu un voyage de quatre jours à Stockholm et en automne, une soixantaine de personnes (deux fois trente en deux semaines successives) ont fait un très beau voyage dans les Pouilles au sud de l'Italie et ont eu l'occasion de visiter les villes de Lecce, Bari, Castel del Monte, Trani, Alberobello, Matera et les fameux « trulli » ; en décembre, voyage de deux jours dans la belle ville de Lille où l'on a pu y admirer son marché de Noël. Pour 2016, notre groupe de travail a également concocté un très beau programme : on peut citer, entre autres, un voyage de deux jours à Courtrai et Gand en avril, cinq jours à Dublin fin juin et en octobre huit jours en Andalousie, ce dernier voyage se fera deux fois afin de satisfaire le plus de monde possible.

Je dois également mentionner le **Repas de Nouvel An** (qui est en fait la Fête de Noël de notre section) qui a eu lieu le 20 janvier dernier, qui a remporté un vif succès et qui, cette année encore, a battu le record



de participation ; en effet il y a eu près de 230 participants contre 185 en 2015 (une augmentation de 45 personnes). Cet événement est très apprécié par nos membres ; les participants sont assis à des tables rondes de huit personnes ce qui permet un contact facile. Il faut souligner que cette année, pendant les pauses entre les plats, un duo de jeunes femmes, le

« Duo Rosa » composé de Stephany Ortega soprano, accompagnée par Lena Kollmeier au piano a égayé l'évènement en interprétant des mélodies classiques et modernes, ce qui a ravi l'assistance.



Cette année également ont été organisés des **cours de luxembourgeois**, le cycle 2015-2016 vient de se terminer ; une vingtaine de membres y ont participé.

Je me dois de mentionner les **actions sociales** et en particulier les activités d'assistance aux anciens en difficulté qui sont en nette hausse ; cette hausse trouve également son origine dans l'enquête bisannuelle faite par la Commission en 2015 qui couvre aussi les pensionnés des autres institutions pour la première fois. En effet, en plus de la solitude combinée le plus souvent avec la maladie et les problèmes de mobilité, les anciens doivent également affronter les difficultés qu'ils rencontrent pour joindre les services de l'administration et surtout le Bureau Liquidateur en ce qui concerne les demandes de remboursement de frais de maladie, les demandes d'autorisation préalable, etc. sans compter les changements rapides dans la société en partie causés par les nouvelles technologies de communication. Notre petit groupe de bénévoles fait son maximum pour leur venir en aide soit par téléphone, soit à leur domicile soit en venant à notre permanence les 1er et 3e mercredis du mois.

Je tiens aussi à rappeler notre Assemblée générale qui se tiendra le jeudi 14 avril 2016 dans les locaux du PE. Ce sera aussi une occasion pour nos membres de poser des questions aux représentants des institutions et faire le point sur les activités de L'AIACE. Traditionnellement, l'AG est suivie d'un dîner qui permet aux participants de se revoir et de bavarder autour d'une bonne table.

Grèce

ΔΕΣΠΟΙΝΑ ΒΑΜΒΑΚΙΔΟΥ
ΠΡΟΕΔΡΟΣ ΕΛΛΗΝΙΚΟΥ ΠΑΡΑΡΤΗΜΑΤΟΣ



Αγαπητές φίλες, αγαπητοί φίλοι

Άλλη μία χρονιά πέρασε και ο Σύλλογος μας συμπλήρωσε 7 χρόνια ζωής (2008-2015). Ξεκινήσαμε στην ιδρυτική του Συνέλευση 25 άτομα και σήμερα έχουμε 185 μέλη. Στις αρχές του χρόνου κάναμε τις εκλογές μας (16.2.2016) για τρίτη φορά. Στο ΔΣ του Συλλόγου μας ανήκουν επιπλέον των Κικής Βέρλη, Σοφίας Τσιγαρίδου, Χάρη Βεντούρα, Τάσου Γιούτσου και Δέσποινας Βαμβακίδου και οι Νίκος Φριλίνκος, Γιάννης Γκείβελης (Ταμίας και βοηθός Ταμίας), και Τάσος Μπιζόπουλος (Σέρρες – αναπηρωματικό μέλος). Επίσης βοήθεια και συμπαράσταση προσφέρουν οι Β. Διβάρης και Χ. Ξουρουχάκης. Παρ' όλες τις τεχνικές δυσκολίες που αντιμετωπίζουμε, μια και δουλεύουμε όλοι από το σπίτι μας μέσα στα 7 χρόνια που πέρασαν ο Σύλλογος έχει αντιμετωπίσει και λύσει σημαντικά προβλήματα που έχουν ανακύψει.

Ο Σύλλογος αντιμετώπισε το πρόβλημα των πολλών τηλεφωνημάτων με 3 κινητά τηλέφωνα, τα οποία θα ανακοινωθούν στην ιστοσελίδα (υπό κατασκευή) καθώς επίσης και οι ηλεκτρονικές διευθύνσεις μας και άλλα στοιχεία.

Διαπιστώνοντας ότι μέλη της οικογένειας τυχόν αρρώστων συναδέλφων, δεν είναι σε θέση να αντιληφθούν και να χρησιμοποιήσουν σωστά το σύστημα της ασφαλιστικής και ιατρικής κάλυψης, ετοιμάζουμε ένα εγχειρίδιο επεξηγήσεων (vademezum), το οποίο θα περιέχει όλα τα ιατρικά έντυπα που χρειάζονται για την εξυπηρέτηση των μελών, αλλά και που θα βοηθάει, παραθέτοντας χρήσιμα τηλέφωνα επικοινωνίας με τις υπηρεσίες η και τον Σύλλογο καθώς και άλλες πληροφορίες. Ελπίζουμε προς το τέλος του χρόνου να μπορούμε να το μοιράσουμε σε όλους τους Έλληνες συνταξιούχους.

Ο Σύλλογος προετοιμάζει επίσης την ιστοσελίδα του. Εκεί θα αναρτώνται άμεσα ειδήσεις και υπάρχουν όλες οι χρήσιμες πληροφορίες και έντυπα στις οποίες θα έχουν πρόσβαση μόνο τα μέλη, με ειδικούς κωδικούς πρόσβασης (passwords).

Σε απευθείας σύνδεση με το Γραφείο της Ευρωπαϊκής Επιτροπής στην Αθήνα, διοχετεύουμε τις τελευταίες πληροφορίες, ώστε τα μέλη μας να ενημερώνονται άμεσα με τα κοινοτικά πεπραγμένα.

Με τα capital controls που επεβλήθησαν στην χώρα μας αντιμετωπίσαμε πολλά προβλήματα, ειδικά συνάδελφοι, οι οποίοι πρέπει να πληρώνουν πάγια, σοβαρά ιατρικά ποσά. Παρά τις προσπάθειες μας, για να ανοιχθούν νέοι λογαριασμοί στο Βέλγιο και στο Λουξεμβούργο, για να λυθεί το θέμα, βρεθήκαμε αντιμέτωποι με την άρνηση των τραπεζών. Ελπίζουμε όμως να λυθεί το θέμα με την βοήθεια της Γενικής Διεύθυνσης Προσωπικού και την προσωπική συμβολή της κας Σούκα, η οποία άμεσα ενεργοποιήθηκε. Δυστυχώς η όλη διευθέτηση είναι αρκετά χρονοβόρα.

Οι κοινωνικές λειτουργοί μας ζήτησαν να επικοινωνήσουμε με συναδέλφους που δήλωσαν ότι είχαν ανάγκη υποστήριξης, μετά από την έρευνα που έκανε η Επιτροπή για "personnes en difficulte". Ευτυχώς ένας μεγάλος αριθμός προβλημάτων αντιμετωπίστηκε «εν τη γενέσει» λόγω παρανόησης της έρευνας.

Όπως πιθανόν, οι περισσότεροι ξέρετε, έχει αποσταλεί από την Ιατρική Υπηρεσία «Δεύτερη εκδήλωση ενδιαφέροντος» για την προληπτική ιατρική. Στην Ελλάδα, από λάθη αποστολής η διαδικασία δεν έχει ολοκληρωθεί. Ο Σύλλογος ανέλαβε να διεκπεραιώσει την υπόθεση και ήδη έχουμε προωθήσει προσφορές στην Ιατρική μας υπηρεσία 3 Νοσοκομειακών Ιδρυμάτων. Κύριο μέλημα μας είναι να καλύψουμε όλη την χώρα, ώστε να μην χρειάζεται να διανύσει κανείς μεγάλες αποστάσεις προκειμένου να κάνει αυτές τις εξετάσεις.

Στην χρονιά που πέρασε κάναμε δύο Γενικές Συνελεύσεις. Όμως τα διάφορα προσωπικά προβλήματα, διάφορα άλλα θέματα, που έπρεπε να αντιμετωπισθούν άμεσα αλλά και η γενική κατάσταση της χώρας δεν μας έδωσαν την ευκαιρία να διοργανώσουμε κάποια εκδήλωση.



Τα μέλη μας στην Βόρειο Ελλάδα αυξάνονται και πιστεύουμε πως πρέπει πλέον να δημιουργηθεί ένα παράρτημα ώστε τα προβλήματα των συναδέλφων της Β. Ελλάδας να αντιμετωπίζονται γρηγορότερα και αποτελεσματικότερα. Έτσι στο νέο ΔΣ που προέκυψε από τις εκλογές, ο Τάσος Μπιζόπουλος, που ζει στις Σέρρες, εκλέχτηκε αναπληρωματικό μέλος. Υπολογίζουμε στις αρχές Απριλίου να κάνουμε μια εκδρομή συνδυασμένη με Γεν. Συνέλευση στην Θεσσαλονίκη, με την συμμετοχή και της Ιατρικής μας υπηρεσίας, ελπίζοντας στην συμμετοχή όλων των συναδέλφων που κατοικούν στην Β. Ελλάδα.



Βλέποντας τα προβλήματα που δημιουργούνται για την δευτερογενή κάλυψη προστατευόμενων μελών, τα οποία έχουν πρωτογενή ασφάλιση (ΙΚΑ, ελλ. Δημόσιο κλπ.) επειδή έχουν εργασθεί είτε στην Ελλάδα είτε αλλού, προσπαθούμε και με την βοήθεια της Ιατρικής Υπηρεσίας να τα λύσουμε. Θέλουμε να πιστεύουμε ότι

και εδώ, όπως και στα άλλα θέματα τα οποία ανέλαβε ο Σύλλογος, οι προσπάθειες θα στεφθούν με επιτυχία. Βεβαίως οι συνεννοήσεις και διαπραγματεύσεις και επεξηγήσεις με την Ιατρική Υπηρεσία είναι αρκετά χρονοβόρες, αλλά ελπίζουμε ότι θα έχουν ευτυχή λήξη.

Σας ευχαριστούμε όλους και όλες για την συμμετοχή σας στο ελληνικό παράρτημα του Διεθνούς Συλλόγου. Ελπίζουμε ότι οι συνάδελφοι της Β. Ελλάδας θα διαβάσουν το κείμενο αυτό και θα συμμετέχουν πιο ενεργά στην προσπάθεια. Τίποτα δεν απαγορεύει την εγγραφή σας και στο δικό μας παράρτημα. Ο αριθμός των μελών και η εγγραφή σας σε αυτό, μας δίνει περισσότερη ισχύ. Όσοι ενδιαφέρεστε μπορείτε να μας στείλετε ένα μήνυμα.

Δέσποινα Βαμβακίδου,

despina.vamvakidou@gmail.com

Danmark

En vigtig konklusion fra GF 2015 på Bornholm var, at der er et stigende behov for arrangementer, hvor man under afslappede forhold kan mødes med gamle kollegaer og om muligt etablere nye kontakter og genopfriske minder fra den lange periode, hvor vi har arbejdede uden for Danmark. Den tid har uægtelig sat sit præg på os og det gør godt at kunne snakke med ligesindede om oplevelserne fra Bruxelles, Luxembourg og Strasbourg og alle de andre arbejdssteder. Navnlig i en tid, hvor EU i den grad er i vælten, kan det være hårdt at erfare, at det vi i mange år arbejdede for med begejstring, nu nærmest trues med afvikling.

Et fast arrangement i årets gang i den danske sektion er sommergolfturneringen, som blev afviklet den 7. august 2015 i Odense Golfklub. Det er et helt specielt arrangement, for her samles både erhvervsaktive, som holder ferie i Danmark, og pensionister og her er der mulighed for at mødes med gamle kollegaer og golfvenner i det mindste én gang om året. I år afholdes golfturneringen den 5. august. De eftertragtede vandrepokaler er to smukke glasfugle (birdies), som blev vundet af Ian Butcher og Merete Rasmussen.



Den 22. september var der arrangeret en rundvisning på Museum Moesgaard. Der var 14 deltagere, der nåede at se særudstillingen af de kinesiske terrakottafigurer. Der udover var der tid til at snuse til de øvrige permanente udstillinger. En god fælles oplevelse! Besøget blev afrundet med et let traktament.

Julefrokosten blev afholdt i Orangeriet i Kongens Have. Lokalet kunne rumme 70 personer, og alle pladser var optaget. Det er efterhånden ikke så let at finde et egnet sted, som har plads til så mange på en gang. Det var utroligt vellykket og stemningen var højt med både fælles sang, taler og personlige og meget underholdende optræden!

During the General Assembly on Bornholm it became clear that there is an increasing wish amongst our members to refresh and exchange memories from our long professional life in Brussels, Luxemburg or Strasbourg in an informal and relaxed atmosphere. Our professional life has left an important mark upon us and it can be frustrating to see how ideals of European integration we worked for now are in the balance. It is good to share thoughts about this development.

The annual summer golf tournament in august is one of the occasions to meet former colleagues

Marina WIJNGAARD
næstformand



and friends, both pensioners and those who are still active. The summer golf tournament took place in Odense Golf Club the August the 7th. The prize (two true birdies – two beautiful glass birds) was won by Ian Butcher and Merete Rasmussen.

The 22nd September the Danish section had arranged a visit at the recently opened new Moesgaard Museum. Being guided through the Chinese terracotta exhibition was a beautiful shared experience. The great occasion for seeing old friends is the annual Christmas Lunch. This year 70 members met at the Orangery Restaurant at the Kings Garden (Rosenborg) in Copenhagen.



By Wendy O'CONGHAILE

Ireland

It is with great sadness that we report the death on 29th January of Seamus Killeen who played a key part in the founding and development of the Ireland Section of AIACE. In 1988 he became our first President and together with a small band of helpers, such as Vincent Grogan, Fierman Bennick Bolt, Fionnuala Richardson and Maisie Forde, he built up a strong, active section. In subsequent years he served as President on three occasions, each for a three-year period. During his association with AIACE Ireland, Seamus's kind, intelligent, principled character was much appreciated. His skill as President was an example to those who followed and he played a major part in ensuring that AIACE Ireland is the strong and united association that it is today.



His long life (85 years) was characterised by a strong spiritual faith and a true sense of humanity. Seamus was born into a working class family in Dublin and grew up in humble circumstances. In the Ireland of the nineteen thirties and forties only primary education was free. Consequently, only a minority of young people completed secondary education and few went on to third level. However, after he entered the Irish civil service Seamus attended evening classes at Trinity College, Dublin and attained a degree in Economics and Politics. He progressed in the service and reached a senior position with the administration service of the Irish parliament.

Many readers of VOX will have memories of him from his period of residence in Luxembourg, where he served in the administration of the European Parliament. He joined the staff of the Parliament in 1973 as a Head of Division in the Research and Documentation Directorate General. His functions consisted mainly in providing essential assistance to Committees and individual Members of Parliament by way of research on matters which arose in the course of their work. This work was, of its nature, varied and challenging. He was highly respected by MEP's and he is remembered as a dedicated and meticulous worker. Among his achievements was the production of a major study on the impact on Ireland of membership of the European Union.



He was among the first Irish recruits to join the European service and, as a trail blazer, was generous in his desire to assist others who followed in later years, including the generous offer of the use of his house to new arrivals when he and his family were away on holiday. Together with his wife Kathleen, he took an active part in social life there and among his many achievements was his Presidency of the local Gaelic football club, of which he was a founding member.

In his retirement Seamus continued his mental and spiritual development attaining a degree in Philosophy and Theology and engaged in many charitable activities. He was a passing good linguist, having Irish, English, French, German and Russian in his grasp. He was always good company, adding a humorous spark to every conversation. He will be greatly missed by all his family, friends and colleagues. ,Go ndéanfaidh Dia trácaire ar a anam.

Following the great example set by Seamus, the Ireland Section has been as busy as usual since our last report to VOX. Our social programme for 2015 was brought to a successful conclusion with our Annual Winter Lunch on 4 December last when some 90 members and friends descended once more, like annual migrating birds, on the National Yacht Club, Dun Laoghaire. We enjoyed once again a wonderful menu and fine wines, and laughter, hearty conversation and Christmas tidings of goodwill rang throughout the Club until it was time to wrap up and



head off into the sunset—there to enjoy an oncoming Christmas and to remain “at the ready” for the AIACE Calendar of Events for 2016.

On 25–26 January we organised an information meeting for members on the JSIS in the light of the dissatisfaction, concern or frustration expressed by some of our members regarding aspects of their individual dealings with the JSIS, mainly in regards to their medical claims. These points were

raised in response to a preparatory questionnaire answered by about 60 of our members. Most expressed satisfaction with JSIS services and did not raise particular problems. The significant number of problems raised was distilled into general problem areas, which were sent to the JSIS and formed the basis for the meeting. JSIS sent an experienced official (Ms Roberta Saracco) to make a presentation on how the scheme worked, to answer general questions, to hold individual one to one sessions with individual members to discuss their problems; and also to explain how JSIS Online worked and to help individual members to join the online system. At the end of the meeting on each day, the entire audience expressed their thanks and appreciation to Ms Saracco for the excellent and comprehensive presentations/explanations, her patience in dealing with individual cases and, above all, her obvious desire to assist members. A report describing the JSIS' responses to the key problem areas raised has been circulated to our members, and is available to other sections on request.

This meeting formed part of the Section Committee's ongoing programme to inform and support our members in dealing with the intricacies of the EU administrative system. We are continuing to issue updates to our Member's Handbook and have recently circulated updated JSIS claim forms, information on complementary cover for spouses/partners, and a revised outline of the Irish health system. An overview of the new system for JSIS preventive medical screening checks is currently being prepared for circulation. No doubt this and many other issues will come up for further discussion at our forthcoming AGM due to take place on 14 April 2016.

Par Isabelle KARDACZ



France

Avant de tenir son assemblée générale annuelle qui aura lieu à Paris le 23 mars 2016, la section française de l'AIACE a rassemblé les contributions des régions qui démontrent l'engagement des bénévoles auprès des adhérents. Convivialité et entraide ont été au rendez-vous tout au long de l'année 2015. Les délégués régionaux ont organisé une ou plusieurs rencontres, excursions ou sorties communes. En voici quelques exemples.

La région Provence, Alpes, Côte d'Azur et Corse, toujours très active sur le plan des actions sociales avec 27 bénévoles au service de retraités en diffi-

culté, a réuni un groupe d'adhérents, en septembre 2015, pour une visite de la région des « Langhe » dans le Piémont italien. C'est Alberto de Michelis qui, avec l'aide de son ami Stefano et de Michèle Thozet, la déléguée régionale, a piloté cette sortie de trois jours au menu duquel de remarquables églises, chapelles, châteaux... ont été visités.

La région Ile-de-France, Picardie organise chaque trimestre, une réunion des 15 bénévoles autour de Marie-Jeanne Maurage, la déléguée, pour faire le point sur les actions en cours et à venir. Elle propose régulièrement à ses 235 adhérents, des

activités culturelles telles des visites de châteaux, des soirées à la Comédie française ou au Théâtre des Champs-Élysées... Ces sorties sont également l'occasion de tisser des liens entre anciens des Institutions européennes et de développer l'entraide parfois nécessaire.

La région Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, sous la houlette d'un nouveau délégué régional, René Guth, a permis à un bon nombre d'adhérents de découvrir la région de Sélestat entre le Piémont des Vosges et le Ried. Elle organise également des conférences sur des thèmes aussi variés que la transition énergétique ou les châteaux forts d'Alsace.

La région Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne, dont la déléguée, Paulette Sierota vient en aide personnellement à une dizaine d'adhérents de sa grande région, a offert à 29 adhérents un petit voyage au pays des grottes de l'Ardèche, sous la conduite d'un guide chevronné, Jean Meyer-Roux, de Vallon Pont d'Arc. Au programme figuraient bien évidemment la célèbre grotte Chauvet et celle de l'Aven d'Orgnac.

La région Languedoc, Roussillon a organisé une visite de Gruissan avec Marion Oprel qui ne manque pas de rendre visite aux retraités des Institutions européennes, ayant besoin de conseils informatiques ou relatifs au RCAM.. Quant à Pierre Frigola, le délégué régional, il invite les adhérents de sa région à des conférences ou activités du mouvement européen de l'Hérault ou d'autres associations.

Toutes ces activités et d'autres encore, feront l'objet d'un rapport détaillé qui sera présenté lors de l'Assemblée générale du 23 mars prochain. Cette Assemblée générale élira un nouveau comité et un nouveau bureau. Cela fera l'objet d'un article dans les prochains numéros de l'INFO, magazine de la section française de l'AIACE et de VOX.



Le pays des grottes de l'Ardèche

CIGNA PRESENCE

in the AIACE office in Brussels



Would you like to discuss our insurance products? Or to talk about your file face-to-face? One of our Cigna specialists is available for one-on-one sessions.

This service is offered on appointment only.

In order to make an appointment, please write to info@eurprivileges.com or call us at +32 3 217 65 76.



The sessions take place once per month in the offices of the AIACE in Brussels:

Rue de la Science, 29, 2nd floor, office 9
1049 Brussels

Texte français au verso

Cigna International Health Services BVBA • Plantin en Moretuslei 299 • 2040 Antwerpen • Belgium • RPR Antwerpen
VAT BE 0414 783 183 • FSMA 13799-A-0 • Copyright 2015 Cigna Corporation • 5.90.609_FR/EN (075)



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne

10.500 adhérents - ouverte aux anciens de toutes les institutions et organes

Le Président

29/16



Brussels, January 27, 2016

Ms. Kristalina Georgieva
Vice-President
Of the European Commission
Rue de la Loi, 200
B-1049 Brussels

Subject : Improving the administration of pensioner relations

Dear Vice-President,

May I reiterate my thanks to you for the welcome you extended to us in 5 May, 2015 and our appreciation of the care and attention you had so clearly devoted to the analysis of those areas within your areas of responsibility about which we had expressed concern.

I hope I don't need to repeat that AIACE remains available to respond to any questions you may have relating to the situation of pensioners from the EU Institutions, or offer further comment on matters arising from our most constructive discussions, and that we are fully signed up to the dialogue about which you spoke so eloquently.

By way of example, picking up on your clearly stated wish to improve the experience of specific groups within the population served by the PMO, we have reflected on this notion following our meeting with you, and have identified a practical means with real potential for achieving that goal in relation to pensioners.

We analysed the nature of the problems encountered by pensioners, and considered the most appropriate ways of addressing them in a joined-up and coherent fashion which could help free up precious administrative resources in a period of staff shortages, whilst focusing efforts on 'problem-solving measures' solutions' rather than 'putting right things that have gone wrong', I would like to suggest that one way of achieving the goal you shared with us might lie in the creation of a dedicated "Single Settlements Office for Pensioners" to deal with the often quite specific issues faced by the steadily ageing population of EU pensioners and their spouses.

This would be a resource efficient way of dealing with medical claims and related administrative matters that by their nature arise often not only away from the main Institutional centres, where doctors and hospitals know and are used to dealing with EU staff and their families, but also tend to share a number common features because of inescapable demographic realities.

Such a Single Office for Pensioners could even be a 'virtual' creation, with claims and requests continuing to be sent to the same settlements offices as at present, but being handled by a dedicated team of digitally interlinked PMO staff all able to work on such files, thereby improving consistency, speeding up claims handling, and optimising workloads.

We would look forward to cooperating with Mrs Souka and Mr Lemaitre to realise such a structure, and sharing with his team our pooled understanding and knowledge of the specific situations that link pensioners across the EU - and beyond - in their sporadic but also sadly sometimes pressing and quite particular dealings with the Commission.

May I end by touching on another subject?

A number of recent articles and public statements on our statutory pension scheme - the basis for which was confirmed in the latest reform of the Staff Regulations - have caused considerable concern.

To help clarify matters, we propose to send you a short analysis of the situation. In the same spirit, we would ask that we be informed in detail of the nature of the study currently being undertaken on the long term cost projections of the pension scheme, and the possible consequences thereof.

We look forward to having an early opportunity to discuss these issues with you pursuant to the terms of the agreement of 29 February 2008 between the Commission and AIACE, under which we are full partners in the institutional social dialogue.

Yours, most sincerely,

Bernhard Zepter







Europe : la mauvaise passe !

De mémoire d'ancien de l'UE, jamais autant de nuages noirs ne se seront accumulés sur l'Europe. L'année 2015 s'était terminée assez tragiquement à Paris, frappé au cœur par le terrorisme, voilà que les premiers mois de 2016 annoncent une année encore pire.

Que ces points noirs proviennent de l'intérieur ou de l'extérieur de l'UE, le pessimisme domine sur tous les fronts, tant dans l'opinion publique que dans les médias et même au sein de la classe politique europhile des 28 États membres. L'Europe apparaît comme assiégée par cette multitude de **problèmes concomitants, mais interdépendants**. Elle est dépassée et semble assommée, incapable de réagir solidairement ou du moins de manière coordonnée et organisée dans l'intérêt commun de ses membres et des citoyens européens.

L'Europe, Bruxelles, nation et gouvernement virtuels, sont désignés, plus que jamais, comme les responsables de tout ce qui ne va pas — ou presque — et notamment du réveil des égoïsmes nationaux et du populisme. Encore en convalescence de la crise financière de 2008 et de celle de la Grèce accablée par le poids de ses dettes et par l'austérité imposée à son peuple, l'Europe affronte en ce début d'année 2016 une multitude de problèmes.

Le terrorisme, la crise migratoire, le rétablissement de frontières internes, l'érection de murs et la remise en cause de la libre circulation, l'inextricable et catastrophique guerre — presque mondiale — en Syrie et chez ses voisins, les retombées de ce conflit militaro-religieux chez les riverains orientaux de la Méditerranée, l'Ukraine, la Crimée et les Russes menaçant d'une nouvelle guerre froide, les dérives autoritaires de plusieurs EM, la montée des populismes, ou encore le ralentissement de la croissance chinoise et celle de plusieurs économies des puissances émergentes (BRICS), la crainte d'une rechute économique, le baril de pétrole à prix bradé et, cerise sur le gâteau, chez l'un de ses membres les plus puissants, un référendum pour décider de rester ou de sortir de l'Union.. !

Dans ces conditions de « polycrises » aigües, il n'est pas surprenant que les structures, les institutions et les lois de l'UE montrent leurs limites et même une certaine inadéquation. Attaquée sur ses

valeurs fondamentales de liberté et de démocratie, l'UE peine à trouver la riposte et encore moins à inventer, puis à décider et à mettre en œuvre des réponses adéquates.

Ne s'agit-il que d'une mauvaise passe ?

Les résultats du Sommet européen des 18 et 19 février 2016 rassurent et inquiètent tout à la fois sur au moins deux sujets qui agitent actuellement l'UE et ses citoyens, ses médias et le monde politique. Beaucoup a déjà été dit et le sera encore — y compris dans ce VOX et déjà dans le VOX 101 (décembre 2015) pages 13 à 18 — tant que des solutions acceptables par tous n'auront pas été trouvées.



« Je suis profondément convaincu que le Royaume-Uni a besoin de l'Europe, et que l'Europe a besoin du Royaume-Uni. Rompre ce lien maintenant irait totalement à l'encontre de nos intérêts mutuels. Nous avons fait tout ce que nous pouvions pour que cela ne se produise pas. »

Donald Tusk, président du Conseil européen

Concernant le BREXIT : les 28 EM se sont mis d'accord pour répondre aux demandes du Premier Ministre du Royaume-Uni, l'EM qui menace de sortir de l'Union et qui a prévu un référendum pour en décider.

Sur les principes fondamentaux qui ont guidé la construction européenne, quoi qu'en disent les responsables de l'UE, force est de constater une énième marche arrière (voir Édito). M. Cameron aidé par les 27 autres EM peut désormais faire campagne pour garder son pays dans l'UE, alors qu'il « n'aime pas Bruxelles ». Toutefois, selon certains juristes du droit européen, le couperet de la justice européenne plane sur l'accord... si le RU reste dans l'UE.

Voir les 37 pages des conclusions du Conseil européen :



<http://bit.ly/1U6JJE6>

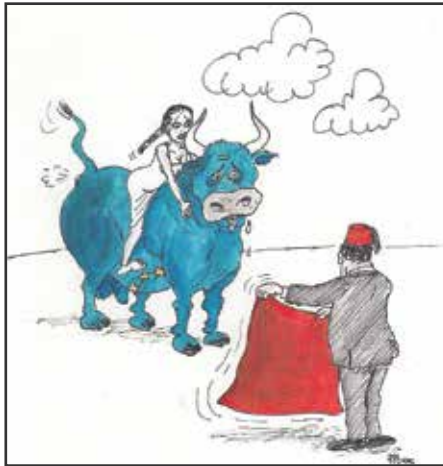
Toute la partie reste donc à jouer lors du référendum qui aura lieu le 23 juin prochain. Référendum qui n'a finalement pas comme objet la question posée, mais le plébiscite, plus ou moins masqué, du dirigeant qui l'a convoqué contre ses adversaires, cette fois étrangement nombreux dans son camp politique. En effet, le ralliement du Maire de Londres — pourtant siège de la City — au BREXIT révèle des ambitions qui n'ont plus rien à voir avec l'Europe. Ce qui est certain c'est qu'il s'efforcera de convaincre une majorité de citoyens électeurs de dire non à l'UE et au 1^{er} Ministre qui risque de perdre son pari politique et, selon nous, de rendre un bien mauvais service à ses concitoyens. Les effets collatéraux possibles d'un BREXIT sont légion notamment en matière économique, mais bien au-delà aussi, il suffit de penser à l'Écosse, à l'Irlande du Nord et même à la frontière britannique du tunnel sous la Manche



qui pourrait quitter... la France. Les citoyens du Royaume-Uni auront eux, **un peu plus de deux mois** pour analyser et juger plus **de quarante années de vie commune** avec l'UE et de participation à l'une des plus grandes œuvres de paix et de prospérité des 20^e et 21^e siècles. Une véritable folie démocratique!

Côté quasi positif de cette affaire, il aura fallu cette exigence d'un EM eurosceptique — ou plutôt d'un « chantage politique » — pour lancer « de facto » **l'UE à deux**

vitesse : à l'unanimité, les EM, y compris le Royaume-Uni, ont en effet décidé que ceux qui veulent agir séparément pourront dorénavant le faire, **reste à savoir si ce sera pour une « Union sans cesse plus étroite »** ?



Quant à la crise migratoire qui se transforme en crise humanitaire : elle est dramatique et inextricable, car liée principalement à la guerre en Syrie et à son extension autour de la Méditerranée. Cette guerre déjà installée en Syrie depuis 2011 est un des conflits les plus barbares depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il faut gérer le flux des réfugiés humainement, économiquement et socialement, car pour le moment l'UE

est incapable d'éradiquer les raisons de leur départ massif. Les familles n'ont pas le choix : arriver en Europe ou risquer de mourir sur place¹, ou en mer Méditerranée (des dizaines de milliers de morts). Ceux qui en réchappent risquent maintenant de rester bloqués aux frontières de l'UE, ou à celle de l'un des EM.

<http://bit.ly/1SF8Kit>

Face à cette déferlante, la cacophonie du chacun pour soi des EM concernés — sans issue et égoïste — va-t-elle prendre le dessus, au grand

¹ Sur 22 Mios de Syriens, 5 Mios ont trouvé refuge dans les pays voisins ou dans le monde et plus de 7 mios se sont déplacé dans le pays (source Courrier international). Selon le « Syrian Center for Policy Research » (SCPR) le bilan des victimes atteint 470.000 morts



dam de ceux qui sont en première ligne sur les frontières de l'UE ?

Seule, l'Allemagne fait preuve d'une volonté politique à la mesure de l'importance du problème, et si la décision de la Chancelière A. Merkel commence à être controversée à l'intérieur du pays, elle est humainement appréciée. La question de la religion principale de ces réfugiés interpelle. Leurs origines géographiques diverses, sans compter les raisons de leur départ, sont au centre des débats et des solutions possibles (guerres, chômage, pauvreté, persécutions, terrorismes, etc.). Les populations des pays d'accueil réagissent différemment, mais toujours selon leurs histoires, leurs cultures et leurs régimes politiques. Les populistes et les racistes retrouvent hélas un terrain propice à leurs thèses !

L'espoir d'une solution commune subsiste, car un cessez-le-feu, certes fragile et temporaire, est instauré dans plusieurs provinces en conflit. La situation se complique dans les territoires occupés par l'EI qui n'est pas concerné par cette initiative Russo-Américaine. L'ONU va tenter de relancer des négociations entre le « gouvernement » syrien et les « rebelles » (hors EI).

Le 7 mars, un énième Sommet, cette fois de négociation avec la Turquie ayant pour objectif « d'externaliser » une partie de la solution à la crise migratoire est parvenu à une approche commune favorable des 28 EM, sans toutefois déboucher sur une décision.

<http://bit.ly/1U6ITv5>

La Turquie, en position de force sur ce sujet, a soutenu un nouveau plan « Germano-Turc »

appuyé par la Commission européenne. Un montage complexe, mais ordonné, de renvoi de réfugiés en Turquie — y inclus des Syriens — et « d'un Syrien pour un Syrien » serait contrôlée par les Nations unies. Les 28 EM qui doivent approfondir la proposition de ce plan ont repoussé toute décision au 18 et 19 mars. Les EM doivent se prononcer, entre autres, sur les problèmes de principe, sur la conformité avec le droit international et européen, sur le financement (les Turcs demandent 6 Mrds d'euros au lieu des 3 Mrds initiaux si difficilement décidés), sur les compensations demandées en matière de libéralisation des visas accordés aux Turcs et, in fine, sur l'ouverture de nouveaux chapitres dans le cadre des négociations d'adhésion.

Quand ce VOX 102 parviendra à ces lecteurs, le sort de dizaines de milliers de réfugiés massés aux « frontières » de l'UE sur la route des Balkans et de ceux déjà bloqués en Grèce ou arrivés Allemagne aura évolué — espérons-le positivement. Indirectement, le sort de l'accord de Schengen sur libre circulation des citoyens et du règlement de Dublin est également en suspens.

L'UE et ses institutions seront-elles capables de sortir de ces impasses avec les moyens politiques et budgétaires que les EM leur ont confiés et surtout avec le soutien de l'opinion publique ?

Rendez-vous sur le VOX 103 pour la suite du BREXIT et de la crise migratoire qui nous concernent tous.



Secrétariat de l'AIACE internationale:
 Anne-Pascale Descamps et Isabelle Grosjean
 De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h
 Rue de la Science 29 (SC-29 02/04)
 1049 BRUXELLES

Tél. : + 32(0)2-295.29.60
 Email: aiace-int@ec.europa.eu





Diesel Gate - Suite

Onze millions de voitures dans le monde seraient équipées du « logiciel tricheur ». Pour VW, le principal protagoniste de cette affaire, les ennuis sont loin d'être terminés.

Des programmes de rappel sont en cours en Europe. Il s'agira d'une simple mise à jour du logiciel qui en théorie ne devrait pas affecter les performances des véhicules ni leurs valeurs de revente.

Par contre aux E-U, le scandale continue. VW va devoir gérer les 600 000 véhicules concernés. 115 000 ne pourront pas atteindre les normes beaucoup plus strictes qu'en Europe sur les limites des émissions de NOx (31 mg contre 80 mg et même 180 mg avec l'Euro 5 chez nous). Le groupe va probablement devoir racheter ces véhicules et passer à la caisse pour les autres, car une procédure judiciaire contre VW a été lancée par les autorités des E-U. Toujours en Europe, les normes Euro 6 ont finalement été validées début février 2016 avec une très faible majorité par le PE. (<http://bit.ly/1pB3gD4>).

Dans un communiqué de presse diffusé en octobre 2015, la Commission européenne avait déclaré : « Le comité de réglementation technique, qui regroupe des représentants des États membres, a convenu que les nouveaux essais ECR auront un effet contraignant sur les certificats de réception délivrés par les autorités compétentes, et ce à partir de septembre 2017 pour tous les types de véhicules nouvellement réceptionnés (et à partir de septembre 2019 pour tous les véhicules neufs).

Dans la mesure où il existe des limites techniques à la possibilité d'améliorer à court terme les niveaux d'émissions réels sur les véhicules diesel actuellement produits, les États membres ont décidé que les constructeurs automobiles devaient procéder à une réduction en deux étapes de l'écart entre la limite réglementaire mesurée dans des conditions de laboratoire et les valeurs de la procédure ECR, lorsque le véhicule est conduit par un conducteur réel sur une vraie route (« facteur de conformité ») : dans un premier temps, les constructeurs automobiles devront réduire l'écart de manière à faire passer le facteur de conformité à 2,1 au maximum (110 %) pour les nouveaux modèles d'ici septembre 2017 (septembre 2019 pour les nouveaux véhicules) ; dans un deuxième temps et d'ici à janvier 2020, cet écart sera ramené à un facteur de 1,5 (50 %), compte tenu des marges d'erreur technique, pour tous les nouveaux modèles (janvier 2021 pour tous les nouveaux véhicules). »



<http://bit.ly/1RUneUy>

Comme trop souvent avec les législations européennes, les décisions ne sont pas à la portée de « Monsieur tout le monde ».

Petite anecdote dans cette affaire complexe et même opaque, en France la ministre de l'Écologie a décidé de faire toute la lumière sur le Diesel Gate et a lancé une procédure de mesure des émissions des NOx selon une technique prévue pour des véhicules en circulation, eux-mêmes choisis de façon aléatoire... Il est vraisemblable que l'objectif de l'opération était de démontrer que des marques françaises polluaient moins que la « marque allemande » munie du logiciel. Il est finalement ressorti



de ces tests que Renault n'était pas la mieux placée, voire pire encore. Il a fallu que la ministre déclare précipitamment qu'il n'y avait pas de logiciels frauduleux sur les véhicules Renault - ce que tout le monde savait déjà - pour arrêter la chute des actions de la marque en Bourse... !

Enfin, dans un magazine automobile franco-belge bien connu, l'édito sur ce sujet arrive à la conclusion classique : « ... il est plus que temps que ces discussions de café de commerce prennent fin et que l'on se tourne vers la vraie responsable à la source de la supercherie : la Commission européenne, infoutue (sic) d'édicter des normes réalistes. »
No comment.

Accord de Paris pour le climat / #COP21 : Les résultats

Du 30 novembre au 12 décembre 2015 s'est tenue à Paris (site du Bourget), la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21/CMP11). Elle a été l'occasion, pour l'Union européenne, de s'affirmer à nouveau comme l'un des acteurs majeurs de la lutte contre le réchauffement climatique.

04/01/2016

L'Accord de Paris pour le climat

Le 12 décembre 2015, les 196 parties (195 pays et l'UE) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont adopté par consensus l'accord de Paris.

<http://bit.ly/1Tzq02L>

Un accord que la présidence française de la COP21 qualifie comme « universel, juste, différencié, durable, dynamique, équilibré et juridiquement contraignant ». Cet accord est qualifié d'historique et d'universel, car il rassemble pour la première fois tous les pays de la CCNUCC autour de la cause climatique.

Les différents points de l'Accord

Objectif de long terme : maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C et s'efforcer de la limiter à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Les pays devront atteindre le point culminant de leurs émissions le plus rapidement possible. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) présentera un rapport en 2018 sur les conséquences d'un réchauffement planétaire supérieur à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

Révision des contributions nationales : jusqu'à présent, 188 parties ont soumis leurs contributions nationales s'engageant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Tous les 5 ans, chaque pays révisera - à la hausse - sa contribution nationale. Un bilan collectif aura lieu tous les 5 ans, le premier en 2023. La décision qui accompagne l'accord prévoit que les pays se rencontrent en 2018 pour évaluer leurs progrès.

Financements : obligation pour les pays développés de mobiliser vers les pays en voie de développement à partir de 2020, a minima 100 Mrd de dollars par an consacrés au climat. Les fonds publics devront constituer une part significative. En outre, une feuille de route claire doit être définie pour atteindre les 100 milliards de dollars



d'ici 2020. En 2025, une cible financière plus ambitieuse sera définie. Par ailleurs, les pays en développement, en capacité de le faire et sur base volontaire, pourront devenir des donateurs pour aider les pays les plus pauvres.

Adaptation : renforcement de la capacité des pays à faire face aux impacts climatiques. Tous les pays soumettront des communications sur l'adaptation (priorités d'adaptation, leurs besoins et plans de soutien). Les pays en développement recevront un soutien accru pour leurs mesures d'adaptation et la pertinence de ce soutien sera évaluée.

Pertes et dommages : renforcement de la capacité à se remettre des impacts climatiques. Le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et dommages sera renforcé de manière significative.

Transparence : mise en place d'un cadre renforcé afin de permettre la confiance entre les pays et de s'assurer de l'efficacité dans la mise en œuvre de l'accord. Ce cadre englobera les mesures d'atténuation et d'adaptation, tout comme les mesures de soutien. Il s'appliquera à tous les pays, tout en tenant compte de leurs capacités (circonstances spéciales pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement).

Contrôle : création d'un mécanisme de contrôle de la mise en œuvre et de la conformité de l'accord. Ses règles de procédure vont être définies afin qu'il puisse être opérationnel dès 2020.

Suite à son adoption par la COP :

- ☐ **l'Accord de Paris va être soumis aux Nations Unies pour ratification et ouvert à la signature lors d'une cérémonie le 22**

avril 2016 (Journée de la Terre-Mère) pour une durée d'un an ;

- ❑ viendra ensuite le processus de **ratification/approbation** par les pays ;
- ❑ **entrée en vigueur** : L'accord entrera en vigueur après que 55 pays représentant au moins 55% des émissions mondiales de GES auront déposé leurs instruments de ratification.

La contribution ambitieuse de l'Union européenne

La position européenne dans les négociations

10 novembre 2015 : Le Conseil «Affaires économiques et financières» (ECOFIN) a adopté des conclusions sur le financement de la lutte contre le changement climatique, reflétant la position de l'UE pour les négociations.

18 septembre 2015 : Le Conseil Environnement (ENVI) a adopté des conclusions fixant des objectifs à plus long terme, dont une réduction de 50% des émissions de GES d'ici à 2050 par rapport au niveau de 1990 et une «neutralité carbone» d'ici à 2100.

6 mars 2015 : La contribution de l'Union européenne a été adoptée par le Conseil Environnement du Conseil de l'UE et envoyée au secrétariat de la CCNUCC. C'est jusqu'à présent la contribution la plus ambitieuse avec l'objectif de réduire d'au moins 40% les émissions de GES d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990 (conformément aux conclusions du Conseil européen d'octobre 2014 avalisant le paquet énergie-climat pour 2030).

Priorités

Les priorités de l'UE pour l'accord de Paris sont de parvenir à :

- ❑ un accord équitable, ambitieux, contraignant et applicable à tous pays et tous les secteurs de l'économie ;
- ❑ un accord dynamique prévoyant une révi-



sion des engagements des parties tous les 5 ans afin de renforcer le niveau d'ambition et d'adapter les efforts au vu des dernières données scientifiques;

- ❑ des règles solides en matière de transparence et de responsabilité (suivi, reporting,



comptabilisation, conformité) facilitant une mise en œuvre efficace et effective ;

- ❑ mobiliser les financements publics et privés.

Propositions de révision du Système d'échange de quotas d'émission (SEQE)

Le 15 juillet 2015, la Commission européenne a présenté sa proposition de révision du Système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'Union. Le SEQE est l'instrument phare de l'Europe pour lutter contre le changement climatique et mettre l'Union sur la voie d'une économie à faible intensité de carbone.

Avec cette proposition, l'Union européenne souhaite envoyer un signal fort à la communauté internationale dans la perspective de la COP21. Le SEQE doit rester le moyen le plus efficace pour réduire les émissions au cours de la décennie à venir. Il s'agit de la première mesure législative visant à mettre en œuvre l'engagement de réduire les émissions de GES d'au moins 40 % d'ici 2030. Par ailleurs, la Commission européenne propose que les recettes générées par les échanges de droits d'émission soient utilisées par les pays de l'Union pour financer des actions visant à **aider les pays tiers** à s'adapter aux effets du changement climatique.

L'UE à la pointe du financement climatique de la transition énergétique

La lutte contre le changement climatique est aussi un défi financier. L'UE et ses États membres ont mobilisé 14,5 Mrd d'euros en 2014 pour aider les pays les plus vulnérables à s'adapter aux conséquences du changement climatique.

L'UE aide aussi au financement de la transition énergétique en Europe. L'UE a triplé la part du budget européen consacré à la lutte contre le réchauffement climatique pour la période 2014-2020. <http://bit.ly/1pB3v0Q>

Le plan d'investissement européen mobilise des financements pour orienter les investissements privés vers des projets favorables à la transition énergétique, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

L'UE, précurseur de la «#High Ambition Coalition» lors des négociations

L'Union européenne a joué un rôle clé dans la conclusion de l'accord historique à Paris. Le Commissaire européen à l'action pour le climat et à l'énergie, Miguel Arias Cañete a déclaré :

'Cet accord est une victoire majeure pour l'Europe. Mais plus important encore, c'est une victoire majeure pour la communauté internationale. L'Europe a mené les efforts à Paris pour obtenir un accord sur le climat ambitieux et juridiquement contraignant. Nous avons noué des alliances et d'autres nous ont rejoints. Nos principaux objectifs – sur le but de long terme à atteindre, sur les cycles de réexamen chaque 5 ans et la transparence – sont dans le nouvel accord. L'accord reconferme aussi l'engagement global pour continuer le soutien à ceux en besoin d'aide. Nous avons réussi. Maintenant, ce qui a été promis doit être réalisé. L'Europe doit continuer à mener la transition globale vers un monde bas-carbone que nous avons approuvée.'

<http://bit.ly/1RDqIWW>

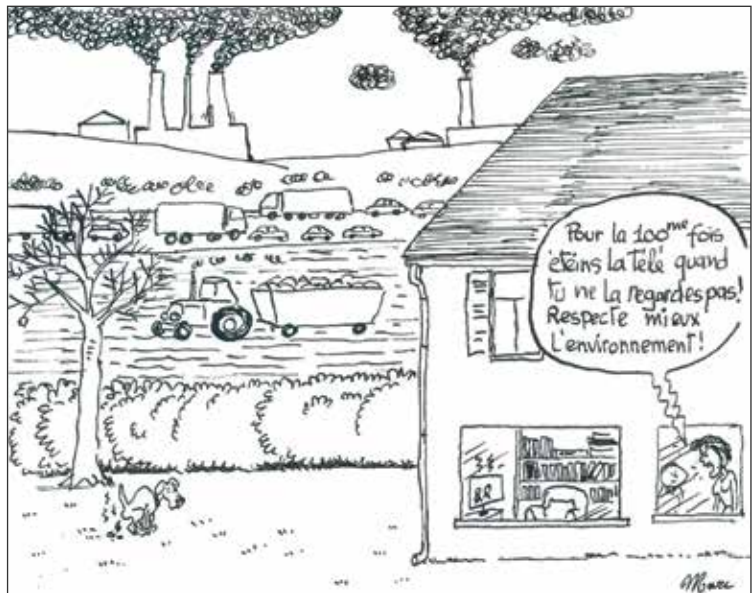
Plan d'action Lima-Paris : mobiliser et agir dès 2015

A ce jour 188 parties sur 196 ont soumis à la CCNUCC leurs contributions définissant leurs objectifs de réduction d'émission de GES (Intended Nationally Determined Contributions - INDCs). Le secrétariat de la CCNUCC a publié le 30 octobre un rapport de synthèse sur l'ensemble des contributions reçues ; elles permettraient pour le moment de maintenir un réchauffement global autour de 3°C. Afin de rester sur la trajectoire

des 2°C - voire 1,5°C - la société civile est appelée à se mobiliser dès à présent et à agir de façon complémentaire à celle des gouvernements.

D'ici 2020, les engagements pris par les collectivités territoriales, les entreprises et la société civile de manière plus générale viendront amplifier la mobilisation en participant au Plan d'action Lima-Paris (en anglais), lancé lors de la COP20, à Lima en décembre 2014, dénommé également «Agenda des solutions» par la présidence française de la COP21.

La plate-forme NAZCA (Non-State Actor Zone for Climate Action) a été lancée lors de la journée



d'action de Lima en décembre 2014. Toute initiative allant dans le sens du plan d'action Lima-Paris peut y être enregistrée. Une journée d'action s'est également tenue le 5 décembre lors de la COP21 afin de présenter les meilleures pratiques.

Quelques chiffres sur le réchauffement climatique

Les **catastrophes naturelles** liées au changement climatique (sécheresse ou ouragan par exemple) touchent chaque année **200 Mios** de personnes.

Les deux plus grands émetteurs mondiaux sont actuellement la **Chine (25%)** des émissions mondiales) et les **États-Unis (11%)**

L'UE est responsable de **9% des émissions mondiales** et cette proportion est en baisse (ses émissions ont **diminué de 23%** entre **1990 et 2014**. <http://bit.ly/1LWcWIA>



„Deutschland in und mit und für Europa“

Zum Tod von Altbundeskanzler Helmut Schmidt (23. Dezember 1918 – 10. November 2015)

„L'Allemagne au sein de l'Europe, avec et pour l'Europe“

C'est ainsi qu'Helmut Schmidt avait entonné son discours européen en décembre 2011 lors du congrès berlinois du parti social-démocrate — SPD — lançant ainsi un appel vibrant à l'unité européenne rappelant ce faisant qu'en 2050 la population de chaque État membre de l'Union ne constituerait qu'une fraction d'un pour cent de la population mondiale.

Jürgen Erdmenger a rédigé un hommage particulier à propos du décès du chancelier Helmut Schmidt. Il admire l'homme politique qui a su très bien comprendre son époque et l'analyser, notamment lorsqu'il fut coéditeur

de l'hebdomadaire allemand „Die Zeit“. Très connu et célébré de son vivant, il fut particulièrement apprécié pour sa conscience du devoir et sa franchise. C'est le 23 novembre 2015 que la cérémonie des obsèques se tint à Hambourg dans l'église Saint Michel. Lors de ce discours d'adieu, nombreux furent les hommes politiques à lui rendre hommage par leur présence ou leur discours, le président français Valéry Giscard d'Estaing, Henry Kissinger et Angela Merkel.

Cet article, déjà paru dans l'Écrin Nr 73, est reproduit dans le VOX avec l'accord de l'auteur et celui du rédacteur en chef, Jean Bernard Quicheron, du magazine de la section AIACE-BE.

Helmut Schmidt

war von 1974 bis 1982 als Nachfolger Willy Brandts deutscher Bundeskanzler. Er war ein Politiker der praktischen Vernunft. Wegen seines strengen Führungsstils und seiner scharfen Zunge war er im Amt mehr geachtet als geliebt. Nach seiner



Helmut Schmidt

Kanzlerschaft wurde er Mitherausgeber der Hamburger Wochenzeitschrift „Die Zeit“. Seither hat er bis in sein hohes Alter hinein in unzähligen Vorträgen im In- und Ausland, in Artikeln und Büchern das Zeitgeschehen in Deutschland, Europa und der Welt analysiert und kommentiert. Als „elder statesman“ hat er im Laufe der Jahre große öffentliche Bekanntheit und Anerkennung, ja auch Beliebtheit gewonnen. Zu dieser haben sein bescheidener Lebensstil, seine Verbundenheit mit seiner Ehefrau Loki und der gemeinsamen Heimatstadt Hamburg, sein Pflichtbewusstsein und seine Gradlinigkeit beigetragen.

Am Ende seiner Amtszeit als Kanzler hatte Helmut Schmidt sich in der Frage der Nachrüstung mit Mittelstreckenraketen – es ging um den sogenannten Nato-Doppelbeschluss – mit seiner Partei, der SPD, überworfen. Er war von der Richtigkeit der Nachrüstung im damaligen kalten Krieg fest überzeugt. Die Partei allerdings hielt es mit der Friedensbewegung und war dagegen. Er setzte sie durch. Auch sein Koalitionspartner war versichert. Das hat ihn dann sein Amt gekostet.

Jahre später kamen die Abrüstungsverhandlungen zwischen den USA und der UdSSR zustande. Dies gab Helmut Schmidt schließlich Recht. So waren dann sein kluges Urteil und sein Rat auch in der SPD wieder gefragt. Heute ehrt sie ihn als einen ihrer Größten.

Die Trauerfeier¹ für Helmut Schmidt fand am 23. November in der Hamburger Michaeliskirche statt. Man konnte sie im Fernsehen verfolgen. Der Verfasser dieser Zeilen, selber Hamburger, war auf diese Weise dabei. An der Feier nahmen 1.800 geladene Gäste aus der politischen Prominenz teil. Unter den europäischen Gästen war insbesondere der frühere französische Staatspräsident Valéry Giscard d'Estaing zu sehen, mit dem Helmut Schmidt als Kanzler die europäische Währungsschlange entwickelt hat, ein Vorläufer des Euro. Auch nach ihrer Amtszeit hielten beide Politiker als Freunde enge Verbindung miteinander. In dem auf die kirchliche Feier folgenden Staatsakt sprachen Hamburgs Erster Bürgermeister Olaf Scholz, der frühere amerikanische Außenminister Henry Kissinger und Bundeskanzlerin Angela Merkel.

Olaf Scholz würdigte den „aufgeklärten“ Europäer. Mit Helmut Schmidt hätten wir erlebt, wie aus lebensklugem Pragmatismus scheinbar unbegrenzte moralische Autorität erwachsen könne.

¹ <http://bit.ly/2289iZL>

Besonders bewegend: Henry Kissinger erzählte in deutscher Sprache von seiner 60 jährigen Freundschaft mit Helmut Schmidt, der uns gelehrt habe, Verantwortung für das Ganze und für das Kommende zu tragen. Auf ihn habe man sich immer verlassen können. So sei er gleichsam das Gewissen unserer Zeit geworden.

Angela Merkel verneigte sich in tiefem Respekt vor diesem großen Deutschen und Europäer. Sie berichtete, wie sie als Siebenjährige in der DDR zum ersten Mal von Helmut Schmidt als dem Krisenmanager gehört habe, als die Sturmflut im Februar 1962 ganze Stadtteile Hamburgs unter Wasser setzte. Helmut Schmidt rief als Innensena-



Henry Kissinger



Angela Merkel

tor Hamburgs, ohne sich lange um Zuständigkeiten zu kümmern, die Bundeswehr zu Hilfe, so dass viele Leben gerettet werden konnten. Meine Frau und ich waren damals Referendare an Hamburger Gerichten. Wir wohnten im Vorort Blankenese unmittelbar am Ufer der Elbe und haben den Sturm und die Flut hautnah miterlebt. Der Name Helmut Schmidt war danach in aller Munde.

Der Titel dieses Beitrags sind Worte Helmut Schmidts. Er hat so eine europäische Rede betitelt, die er im Dezember 2011 auf dem Berliner Parteitag der SPD gehalten hat². Er hat diese Rede kraft seiner persönlichen Autorität nicht nur für die Delegierten, sondern für alle Deutschen, ja für alle Europäer gehalten. Die Rede ist ein dringender Appell an uns alle, das geschichtlich einmalige Projekt der europäischen Integration in den gegenwärtigen Zeiten der Krise nicht durch Rückfall

in überholte Nationalismen aufs Spiel zu setzen. Besonders aber mahnt er die deutschen Politiker und Medien, die Besorgnis unserer europäischen Nachbarn und Partner vor einer deutschen Dominanz in der EU ernst zu nehmen und das auch den Bürgern deutlich zu machen. Deutschland dürfe sich von seiner ökonomischen Stärke nicht verführen lassen, in der EU allein den Ton angeben zu wollen. Das würde nur zu seiner Isolation führen. Diese läge aber keineswegs in deutschem Interesse. In der

Welt des 21. Jahrhunderts sei für jeden europäischen Staat, auch für Deutschland, das Streben nach einer eigenen Rolle in der Weltpolitik höchst unnützlich. Die Weltbevölkerung vermehre sich so stark, dass 2050 jeder einzelne europäische Staat nur noch einen Bruchteil von 1 % der Weltbevölkerung ausmachen werde. Nur gemeinsam könne Europa seine Eigenart, seine Zivilisation und seine ökonomische Position in der Welt behaupten. Mit Blick auf die von den Nachbarn mitgetragene deutsche Wiedervereinigung heißt es daher in der Rede: „Wir Deutschen haben Grund zur Dankbarkeit. Und zugleich haben wir die Pflicht, uns der empfangenen Solidarität würdig zu erweisen durch unsere eigene Solidarität mit unseren Nachbarn!“ Helmut Schmidt bezog dies ausdrücklich auch auf Griechenland.

Helmut Schmidt macht sich in seiner Rede keine Illusion darüber, dass die EU sich in ihrer heutigen Form in der Sache und institutionell nur als begrenzt handlungsfähig erwiesen hat. Er appelliert daher erneut an uns alle, die EU in kleinen aber wirksamen Schritten zu vervollständigen und in dem notwendigerweise langfristigen Prozess das strategische Gesamtinteresse nicht aus dem Auge zu verlieren. Dem Europäischen Parlament komme da eine besondere, wenn nicht sogar eine revolutionäre Rolle zu. Die bei der letzten Europawahl mit der Benennung von Spitzenkandidaten für das Amt des Kommissionspräsidenten eingeführten Neuerungen waren so gesehen sicherlich im Sinne Helmut Schmidts.

Ich habe das Bild vor Augen, wie der Sarg Helmut Schmidts durch die Straßen Hamburgs zum Friedhof Ohlsdorf gefahren wird und wie die vielen Menschen auf beiden Straßenseiten winkend und klatschend von dem Verstorbenen Abschied nehmen.

² Die Rede ist in mehreren Sprachen auf folgender Website zu finden: www.feps-europe.eu dann gehe zu „obituary Helmut Schmidt 1918-2015“

Memoirs from Maastricht 1991 to looming BREXIT

A series of Dutch presidencies

The Berlin wall fell in 1989 and the Soviet Union was dissolved in 1991. The landscape for the EU revolutionised. Finland became one of the three early new EU members in 1995. After growing to a union of 28 the UK is considering to leave.

Early in the morning, at 5 am on 11 December 1991 I finally headed back to Brussels with my colleague Juha Virtanen at the Finnish mission to the EC. We left behind the Maastricht summit press centre, having just sent the conclusion of the summit to Helsinki, telefaxing it page by page, mobile phones and email were not available. The meeting had prolonged, and the main press conference took place around midnight, after which John Major gave his own.

Three important issues were dealt with.

Firstly, during the summit the spokesmen delivered to the press draft conclusions where only Austria and Sweden were mentioned as prospective new members. Finland was not mentioned although we had started serious preparations for our membership application. The last days of the Soviet Union were elapsing as its dissolution had progressed quickly after the failed coup in August.

The French and Dutch wanted to keep the EU as small as possible. The initiative of Jacques Delors for the European Economic Area (EEA) was supposed to arrange an outer circle for us Finns and others.

We phoned Helsinki, and Helsinki phoned Bonn. The Germans had just experienced reunification, integration of Eastern Germany into its fiscal and social schemes, and learned that it was not a simple exercise. It was in their interest to clear the way for the small EFTA countries in order to be able to attack in earnest the serious challenges raised by arranging the transition of its various Eastern neighbours to the club of European political democracies and market economies. The text of the conclusions was changed. The door for the EC/EU membership was left open also for Finland. In March 1992 Finland formally applied for membership in the EU, and as scheduled, the negotiations led to accession in 1995.

Secondly, the new Treaty including the Economic and Monetary Union (EMU) was accepted without

Heikki Oksanen (Mr.), born 1947, PhD (Economics), University of Helsinki, served as financial counsellor in the Finnish mission to the EC from August 1991 to January 1995, and then served in the European Commission, mostly as Research Adviser in the DG for Economic and Financial Affairs, until (obligatory old age) retirement on 1 March 2012.

major difficulties. The summit in Strasbourg in December 1989 had coupled German reunification and deeper European integration, including the transition to the EMU, and Helmut Kohl delivered on his promises. The UK and Denmark obtained the right to stay out. The French were happy that they even got their favoured name for the single currency, ecu, into the Treaty. On this detail Germany subsequently had second thoughts and in 1995 the new currency was named the euro.

Thirdly, John Major had it the most difficult. The f-word (federalism) was not allowed to appear and the s-word (subsidiarity) had to have a prominent place. The drafted social and employment chapter was not accept-



John Major

able. Finding a way out delayed the meeting. Finally, the other 11 members agreed to sign the Social Protocol. Only after the landslide victory of Tony Blair in 1997 did the British position change and the content of the protocol was included in the Amsterdam Treaty—so again under the Dutch presidency

From enlargement from 12 to 28 Member States to the risk of losing one

While three EFTA countries became members in 1995, Norway produced a negative referendum. Together with Iceland and Liechtenstein it now copes with the EU under the EEA. Iceland applied for membership in 2009 and started negotiations, but suspended them in 2013. Also the Swiss government at one point applied for EU membership, but their referendum rejected membership even in the EEA.

The EU grew large in 2004 and later. More small countries in the Balkans still aspire to EU membership. One large country, Turkey, is a hot potato for many.

Now, soon 25 years after Maastricht 1991, again under a Dutch presidency, the UK still ponders where to belong. It certainly stays out of the euro. Whether it stays with its 27 partners at all will soon be decided in a referendum.

As to what leaving the EU, the BREXIT, would really mean will not be known by the British voters – nor by anybody else. We know from many referenda that the government may choose the question it puts to the vote, but the voters choose the question they want to answer. And normally, if they bother to vote at all, they vote for or against the politicians who are in power at the time of voting. Currently, we are probably following a performance that is only loosely connected with a rational choice regarding European integration.

A close Austrian colleague of mine who also came to Brussels in 1991 once said to me that we were privileged to see the best period of the EU. This is true, except that some colleagues may say that the years of Jacques Delors Commissions in

1985-94 were equally good. Working in a dynamic environment was rewarding.


Colleagues who are currently in active service struggle to preserve the EU as it was gradually built up. Their work may not always be as equally pleasant as ours, but it is at least equally important for us all and the future generations of European citizens.

hkk.oksanen@gmail.com

Espace Seniors
Rue de la Science, 29 - 00/31
1000 Bruxelles
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



Snapshot of JSIS online You can request reimbursement of your medical expenses via the JSIS online application, but that's not all. Whether you need prior authorisation or want to arrange for direct billing for a stay in hospital, connect to JSIS online. Below you will find a reminder of all the online services already available via JSIS online.



- 1 Reimbursement: Reimburse your medical expenses on a regular basis. Do not wait until you have accumulated several expenses to do so. Don't forget to attach the original receipts of the costs.
- 2 Medical authorisation: Apply for authorisation for medical treatments and interventions (clinical treatment, speech therapy, psychotherapy, etc.), your care required items.
- 3 Direct billing: If you are entitled for hospital, dental, optical, etc. services, you will not have to pay out large amounts, as the JSIS will pay the whole amount of the invoice directly to the hospital. After the reimbursement delay has been calculated, your account will allow the reimbursement to which you are entitled, plus the amount you provided (if any).
- 4 Health care providers: Select the health care provider you are entitled to pay to directly requesting services. To be reimbursed, the JSIS ask the institution by clicking on the institution.
- 5 My certificate: Need a proof of your membership for you, your spouse or your children or any of the 21 beneficiaries of your contract? Click here to ask for it.
- 6 Reimbursement: Follow the progress of your request for reimbursement.
- 7 Medical authorisation: Here you will see the action taken regarding your request for your authorisation.
- 8 My direct billing requests: View the status of your direct billing request.
- 9 Health care providers: Here are the institutions on going or closed about you in one of your benefit areas.
- 10 My account sheets: Your accounts have been transferred to you, and for which expenses? Bear in mind that a reimbursement request, and thus the relevant benefit of reimbursement, may be used.
- 11 My medical authorisation: Find out about the status of your authorisation request and how long it is valid for.
- 12 My direct billing requests: View the status of your direct billing request.
- 13 My documents: All documents (invoices, statements, ...) exchanged between you and your Beneficiary Office are available here.
- 14 My certificate: The required certificate of non-eligibility here.
- 15 My administrative data: Consult your profile to see what cover primarily (beneficiary) your spouse or children are entitled to.
- 16 My accidents & occupational disease: To view the list of your accidents or occupational disease here.
- 17 Search: Consult the list of professional categories to see if the cost of the care you need is reimbursable.
- 18 NOTES: All the forms are available with general instruction address, accident report form, your authorisation request, etc.
- 19 Agreements between JSIS and hospitals: Here is the list of hospitals with which the PMS has signed an agreement and who is entitled to use the hospital here.
- 20 Find a health care provider: To find a good way of finding out whether or not your money is fully or only partially covered, we also can have an impact on your medical expenses.
- 21 Supporting documents: To enter correct documents to attach to your claim.

Lung cancer in Europe: turning the spotlight on the biggest cancer killer

Dans le cadre de mon modeste témoignage dans la lutte contre le cancer et plus précisément celui des poumons, vous trouverez ci-dessous un CR d'une réunion de entre le monde de la médecine et de la recherche scientifique avec l'UE (Health Directorate of the Research and Innovation Directorate-General of the European Commission) et des patients (Association Vaincre), Il s'agit aussi d'un message d'espoir pour tous les patients atteint par cette terrible maladie.

P. Blanchard

ERS activities in Europe to tackle the lung cancer epidemic

<http://bit.ly/21m5v9d>

I believe that the future of humanity is in the progress of reason through science
Émile Zola, French writer and journalist
(1840–1902)

Humanity has constantly striven for progress. In Europe, this led to major medical breakthroughs during the late 19th and 20th centuries. From the development of vaccines to the discovery of antibiotics, man gradually managed to control devastating diseases such as tuberculosis or smallpox. Unfortunately, these two centuries also showed that progress is not always associated with health improvement. While prevalent diseases were being tackled, rare illnesses such as lung cancer were beginning to spread. 150 years ago, this type of cancer had a very low incidence among the population. In 1878, it represented only 1% of all cancer seen at autopsy in the Institute of Pathology of the University of Dresden, in Germany [1].

However, technical advances in cigarette production and mass marketing, which popularised the use of cigarettes, as well as the rise of the industrial revolution, which increased the exposure to harmful substances, led to a lung cancer pandemic in the 20th and 21st centuries.

Today, lung cancer is the biggest cancer killer in Europe, accounting for 20.8% of all cancer deaths [2]. Nevertheless, recent progress in lung cancer research offers new hopes for the future. These include the development of new treatments, such as targeted and immune therapies, and advances in lung cancer screening. Similarly, the policy measures taken at the European and national levels mean that European citizens are now better protected from the risk factors, such as tobacco smoke, air pollution and asbestos.

As the leading European medical organisa-

tion representing lung health, the European Respiratory Society (ERS) is highly committed to leading these advances and tackling the lung cancer burden. On better prevention, the ERS has a long-established Tobacco Control Committee (TCC), which brings medical expertise on tobacco control globally. Among the achievements of this committee is the creation of "Smokehaz", a website providing policy makers with scientific information on the health hazards of smoking. More recently, the TCC created the "Latin-America Working Group", which focuses



on tobacco control in Spanish- and Portuguese-speaking countries. On lung cancer treatment and early diagnosis, the Lung Cancer Working Group was formed as part of the ERS in order to promote the exchange of knowledge and networking between medical professionals.

The first outcome was the launch of the "Oncology day", held at the ERS International Congress in Amsterdam (the Netherlands), in September 2015. The meeting covered science to practical skills in the field of lung cancer. Specifically, the working group aims to ensure that lung cancer is at the heart of the ERS and a key priority for its members. In order to do this, ERS experts in the field and a group of patients with experience of lung cancer, via the European Lung Foundation (ELF), have been working together on a range of activities and collaborations. This unique partnership will ensure that patients are fully involved in all initiatives.

Furthermore, the ERS is keen to work on this issue directly with the European institutions. On June 27, 2015, the ERS European Union (EU) Affairs Dept (Brussels, Belgium) organised a roundtable entitled "**Lung cancer in Europe, tackling the biggest cancer killer**" (insérer ici la photo et la legend qui se trouve sur le PDF).

Hosted by **Philippe Juvin**, French Member of the European Parliament and medical doctor, as well as **Jean-Paul Sculier**, Chief of Service of intensive care, oncology emergency and thoracic oncology at the Institut Jules Bordet in Brussels and ERS EU affairs secretary, the event took place

contribution when it is known that the European Commission foresees allocation of €2.7 billion to nuclear fusion research for 2014–2020 [4].

Mina Gaga, Director and Head of the 7th Respiratory Medicine Dept and Asthma Centre as well as medical doctor at the Athens Chest Hospital (Athens, Greece), represented the first speaker of the scientific panel. She updated the audience with the effective advances in lung cancer screening. She presented the recent ERS and European Society of Radiology joint white paper, which advocates for lung cancer screening performed in comprehensive, quality-assured programmes within a clinical trial or in a routine clinical practice, at certified multidisciplinary medical centres and combined with a strong smoking-cessation programme [5]. These scientific recommendations could serve as a basis for the implementation of EU guidelines on lung cancer screening and diagnosis, as has already been successfully achieved for breast [6], colorectal [7] and cervical [8] cancer. The



*European Respiratory - Society roundtable entitled “Lung cancer in Europe, tackling the biggest cancer killer”.
From left to right: Pierre Blanchard, Dominika Trzaska, Jean-Paul Sculier, Philippe Juvin, Anne-Pascale Meert, Mina Gaga.*

in the European quarter of Brussels and highlighted recent advances and positive perspectives in the battle against lung cancer.

Philippe Juvin, in opening the roundtable, informed participants about existing EU measures to fight lung cancer. These include the Tobacco Products Directive, the legislation package on air pollution and the revised clinical trials regulation, which will help to advance research in this area. He also mentioned what remains to be done at the EU level, such as removing the existing derogations in the asbestos regulation, the potential threat of the new data protection legislation for medical research and the need for the EU to develop guidelines on lung cancer screening.

Dominika Trzaska, Scientific Officer of the Health Directorate of the Research and Innovation Directorate-General of the European Commission, emphasised the role of the EU in supporting lung cancer research. She pointed out that between 2007 and 2015, 39 projects specifically focused on lung cancer were supported by the **European Commission**, with an overall financial contribution of **€44 million** [3]. This appears, however, as a paltry

ERS EU Affairs Dept, in cooperation with Philippe Juvin, is actively working to promote this idea to EU stakeholders.

Jean-Paul Sculier opened the discussion on the future of lung cancer treatment and presented the different options for lung cancer patients, such as chemotherapy and also the recent targeted and immune therapies. He pointed out that these new treatments are very encouraging as they only target the cancer-specific genes or proteins of the patient, or the tissue environment that contributes to cancer growth. However, he reminded the audience that these therapies are still under development and their effectiveness is very dependent on the type of cancer. The contribution of the EU into lung cancer research will be crucial for the full effectiveness of these promising medicines.

On the same topic, **Anne-Pascale Meert**, Chair of the ERS Thoracic Oncology Assembly and Clinical Director for intensive care, oncology emergency and thoracic oncology at the Institut Jules Bordet in Brussels, gave an overview of the **ERS HERMES (Harmonised Education in Respiratory Medicine for European Specialists)** initiative. She stressed

that one of the project's objectives is to use a multi-disciplinary approach by harmonising education of various European specialists involved in thoracic oncology. This would eventually improve the existing inequalities in the provision of lung cancer care in Europe.

Pierre Blanchard, a former European Commission official as well as a lung cancer survivor, gave the patient perspective on lung cancer treatment. Talking about his own experience, Pierre Blanchard suggested that health professionals should give more explanation to patients on the adverse effects of their treatment (i.e. surgery, chemotherapy, targeted therapies) and that more psychological support should be provided. ELF, founded by the ERS and focusing on patients, follows the same line by devoting an information page to lung cancer patients on its website. ELF also gives a voice to patients by allowing them to stress their key priorities on lung cancer treatment and management as part of the ERS Lung Cancer Working Group.

This roundtable was a first step towards collaboration between EU policy makers, medical professionals and patients. It showed that crucial actors are willing to work together, at their respective levels, to fight lung cancer. **Effective research can only be carried out with strong political support.**

As a supranational organisation, the EU has a key role to play in increasing its financial support as well as raising awareness of the disease. **The event also drew attention to the word "hope", which is too often forgotten in the battle against lung cancer.** Instead of recalling the alarming figures, the discussions put the emphasis on the fact that lung cancer could be less prevalent and offer better prognosis to patients in the near future.

The progress of reason through science involves acknowledging past errors and finding the means to rectify them. Despite the lung cancer epidemic exacerbated by man's actions, scientific research has over the years allowed considerable progress in the prevention, diagnosis and treatment of the disease. In the future and through its wide range of activities, the ERS will ensure that the European momentum gathered around this topic is maintained, so that progress benefits human health, and not the reverse.

Marine Faure

References

- 1 Witschi H. *A short history of lung cancer*. *Toxicol Sci* 2001; 64: 4–6.
- 2 Eurostat Press Office. *Causes of death in the EU28 in 2011: 1 in 4 deaths caused by cancer in the EU28. Lungcancer main fatal cancer*.
- 3 Navarro-Torné A, Vidal M, Trzaska DK, et al. *Chronic respiratory diseases and lung cancer research: a perspective from the European Union*. *Eur Respir J* 2015; 46: 1270–1280.
- 4 EurActiv. *EU budget hawks succeed in €960-billion cap*. Available from <http://bit.ly/1QRZSdG>
Date last updated: February 11, 2013. Date last accessed: September 8, 2015.
- 5 Kauczor HU, Bonomo L, Gaga M, et al. *ESR/ERS white paper on lung cancer screening*. *Eur Respir J* 2015; 46: 28–39.
- 6 Perry N, Broeders M, de Wolf C, et al., eds. *European guidelines for quality assurance in breast cancer screening and diagnosis*. 4th Edn. European Communities, 2006. <http://bit.ly/1pk4WB1>
- 7 Segnan N, Patnick J, von Karsa L, eds. *European guidelines for quality assurance in colorectal cancer screening and diagnosis*. 1st Edn. European Commission, 2010. Available from <http://bit.ly/1nCb1ag>
Date last updated: August 23, 2012. Date last accessed: September 8, 2015.
- 8 Arbyn M, Anttila A, Jordan J, et al., eds. *European guidelines for quality assurance in cervical cancer screening*. 2nd Edn. European Communities, 2008. http://screening.iarc.fr/doc/ND7007117ENC_002.pdf

**European Respiratory Society - every breath counts,
Correspondence: Marine Faure, European Respiratory
Society, EU Affairs Dept, 49–51 Rue de Trèves,
1040 Brussels, Belgium
E-mail: Marine.Faure@ersnet.org
[@ERSpublications](https://twitter.com/ERSpublications)
©ERS 2016**

**Marine Faure is an employee
of the European Respiratory Society.**

RETIRED AND NOT YET A MEMBER? TO JOIN US, PLEASE FILL IN THE ENCLOSED FORM !

PENSIONNÉ ET PAS ENCORE MEMBRE? POUR NOUS REJOINDRE REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION CI-JOINT !

Marco Piana

Marco Piana vient de nous quitter et sa disparition nous emplit de tristesse et de stupeur.

Nous sommes tristes, en effet, de savoir qu'il a perdu son combat contre la maladie et que nous ne le croiserons plus au détour d'un couloir : un sourire, une poignée de main, « ça va ? », « Mais oui. » Il était la discrétion personnifiée, mais le vide qu'il laisse est immense.



Lors de la création de « l'Espace Seniors », le PMO lui confia la Permanence « Assurance maladie » des pensionnés, et ce choix se révéla d'emblée judicieux. Tant les Anciens que les bénévoles sociaux de l'AIACE trouvèrent en lui un interlocuteur attentif et compétent, et son aide nous fut souvent précieuse. Lui-même adorait son travail et l'a accompli avec passion jusqu'à ce que ses forces l'abandonnent. Marco est parti sur la pointe des pieds, comme pour ne pas déranger, mais ceux qui ont eu la chance de la connaître ne l'oublieront pas.

Quelques jours avant Noël, par une belle matinée claire et lumineuse, sa famille et ses amis l'ont accompagné au départ de son dernier voyage. Prenant la parole après d'autres membres de la famille, sa fille proposa à l'assemblée, plutôt que d'observer une minute de silence, de faire une ovation à son papa. Tout en étant empreint de gravité, cet hommage fut magnifique et presque joyeux, et permit à chacun d'exprimer l'affection et le respect que Marco leur avait inspiré.

Adieu, l'ami.

Norbert Vogel (Section AIACE BE)
Article déjà paru dans l'Écrin NR 73

Chers lecteurs, chères lectrices, depuis que Marco Piana avait été chargé d'assurer les contacts directs entre le PMO/RCAM et les affiliés, VOX en a toujours informé ses lecteurs (VOX 101 page 18). Marco Piana représentait à lui tout seul, au-delà de sa compétence, le côté social et humain que nous voudrions tous trouver dans nos relations avec notre Caisse maladie.

Merci Marco.

La rédaction

Nachruf auf Dr. Werner Wobbe

Am 18. Februar 2016 ist unsere Schriftführer Dr. Werner Wobbe völlig unerwartet im Alter von 67 Jahren in Berlin gestorben. Diese traurige Nachricht hat nicht nur seine Familie, sondern auch unseren Vorstand wie ein Schock getroffen.



Werner war jüngstes Mitglied und Schriftführer in unserem 2014 gewählten Vorstand. Während seiner fast vier Dekaden dauernden Tätigkeit in der Europäischen Kommission und in seinen vielen sozialen und politischen Engagements war er geprägt vom Geiste eines überzeugten Europäers. Seine Erfahrungen und Kenntnisse, aber auch seine ausgleichende, teamorientierte Art, mit Menschen umzugehen, haben wir in der deutschen Sektion der A.I.A.C.E. in der kurzen Zeit überaus schätzen gelernt. Die vielen interessanten Gespräche und Diskussionen, die wir mit ihm im Vorstand führen durften, werden uns fehlen.

Werner Wobbe bleibt unvergessen, auch für mich als Präsident, der ich das leider nur kurze Privileg hatte, mit ihm zusammenzuarbeiten. Der Familie und allen Weggefährten bringen wir hiermit unsere tiefe Betroffenheit und unser Mitgefühl zum Ausdruck.

Hendrik Fehr

Manuel Santarelli 1930-2016

Entré au service de traduction au sein de la DG administration en 1958 il deviendra directeur général de la DG INFORMATION communication et Culture (DGX) jusqu'en 1990.



Sur CenD page 51.
Un interview de mars 2004 sur:
<http://bit.ly/1Qq8wz3>

Robert Pendville nous a quittés

Robert Pendville a été le Secrétaire général de l'AIACE Internationale de 1995 à 2005 sous trois présidences (Rolf Meijer, Jerry Sheehan et Gerhard van den Berge). Il a travaillé bénévolement pour l'Association avec le même engagement et sens humain que dans sa vie professionnelle, mais surtout avec la conviction intacte d'un Européen convaincu.

La Commission perd un de ses plus fidèles serviteurs qui a passé presque toute sa carrière au sein de la Direction générale de l'Information. Il a vu passer pas mal de directeurs généraux et a dû également lutter en permanence à l'intérieur de la Commission pour défendre la ligne directrice de sa DG, mais aussi contre les États membres très peu enthousiastes à l'égard des Bureaux de la Commission dans leurs capitales.

Nous avons travaillé pendant près de 15 ans ensemble, lui en tant qu'Assistant de la Direction générale de l'Information, et moi comme Assistant des Relations extérieures puis comme responsable de la gestion des bureaux de la Commission en dehors de Bruxelles.

Robert gérait ses bureaux comme un bon père de famille. Il entretenait des liens très étroits avec chacun d'eux, s'enquêrait des problèmes du personnel et aidait, dans toute la mesure du possible, ceux demandant de l'aide, que ce soit au Chili du temps de Pinochet ou en Grèce du temps des Colonels. Il était parfois trop humain avec certaines personnes, ce qui pouvait créer des divergences entre nous, mais il avait en permanence ce côté démocrate-chrétien qui ne le quittait pas et guidait sa vie.

Nous étions collègues et sommes devenus amis. Nous avons parcouru le monde à deux ou avec d'autres fonctionnaires aujourd'hui décédés comme Marc Delauche ou Joséphine Zimmerman. Je n'oublierai jamais ce moment

à Rio, au pied du Christ, invisible en raison du brouillard, lui disant « Robert tu vois je ne crois que ce que je vois et lui de me répondre ne t'en fais pas il est là et veille sur toi ! »

Nos missions nous ont conduits au Japon, en Thaïlande, au Venezuela, au Chili où le Parlement européen demandait la fermeture du bureau sous Pinochet, à Washington du temps



L. Schubert, J.M. Barroso (ancien Président de la Commission européenne) et R. Pendville.

de Fernand Spaak, en Turquie, etc.

Nos plus belles réalisations auront été sans conteste l'achat des bureaux de la Commission à Lisbonne et l'installation de la représentation pour la France, au début du boulevard St-Germain, en face de l'Assemblée nationale à Paris.

Robert était aussi un formateur hors pair. Un de ses élèves, David Walker, qui l'a secondé pendant des années, a d'ailleurs fait une belle carrière à la Commission. J'en oublie, mais je pense à Niels Thøgersen, à Marlène David, à toute l'équipe de la presse et information de Washington et à beaucoup d'autres qui lui doivent le soutien indéfectible qu'il leur a apporté.

Mon cher Robert, repose en paix, car tu as laissé un travail extraordinaire pour tes successeurs avec cette conviction inébranlable de la construction européenne.

J. Lecomte

Nous ont quittés

AMADUCCI-FOUCAULT Eugenia	30/01/43	10/01/16	COM	LUND Jens	28/08/31	2/12/15	COM
AMORETTI Luciana	27/09/24	25/12/15	PE	MALEIN Anthony	27/07/29	28/12/15	COM
ARCHER Peter Walter	24/05/26	14/11/15	COM	MANTEN Jan	14/07/51	26/12/15	COM
BARAZZONI Luigi	15/11/31	29/12/15	COM	MANZOTTI Marcello	20/11/27	25/12/15	COM
BECK Hans	8/03/33	20/11/15	COM	MARCHESINI Jacques	14/11/38	1/12/15	CM
BENTO Teresa	15/10/51	18/12/15	COM	MASSET Marc	16/07/32	18/01/16	COM
BICCHIELLI Enrico	28/07/33	10/12/15	PE	MATH Bernard	30/11/35	7/11/15	COM
BILLEN Jean	15/01/22	16/01/16	COM	MATTHIES Jochen	21/06/37	24/10/15	COM
BOISDEQUIN Louis	12/02/47	19/12/15	COM	MC GLUE Robert	22/02/47	6/12/15	COM
BROADHURST John	20/05/31	19/11/15	COM	MICHELS Annette	25/06/51	12/12/15	COM
CONTZEN Jean-Pierre	12/02/35	27/10/15	COM	MORETTO Piero	22/07/19	7/11/15	COM
CRAPS Raymond	20/11/22	5/11/15	COM	NANNI Vero	23/02/38	7/12/15	CM
CRAUSER Raffaella	31/01/37	18/12/15	COM	NERICI Mario	26/02/36	16/01/16	COM
CROCESI Luigi	1/01/29	16/12/15	COM	NERON Jean	2/05/38	4/11/15	COM
DASSY Michel	9/11/48	6/11/15	COM	NOCERA Gaspare	3/08/30	4/12/15	COM
DE LANNOY-HOME Jessica	8/09/62	15/11/15	COM	PENDVILLE Robert	13/10/26	26/12/15	COM
DE MILLY Gérard	19/12/18	26/11/15	COM	PERNISCO Francesco	10/06/48	30/10/15	COM
DELLA LOGGIA Vincenzo	21/11/31	14/11/15	COM	PIXIUS Pierre	28/05/21	18/12/15	CES
DEMUYLDER Thierry	7/06/46	25/11/15	COM	POSSELT Henning	24/03/28	21/11/15	COM
DESCHIETERE Guy	27/12/48	15/11/15	COM	PRIMAVERA Sergio	26/11/28	3/12/15	COM
DI BENEDETTO Nicolo	21/07/21	17/01/16	COM	REY Dominique	29/11/20	11/11/15	COM
D'ONOFRIO Bartolomeo	9/03/35	2/01/16	PE	RIESCH Gerhard	12/05/32	1/12/15	COM
DUN Peter	6/07/47	31/10/15	COM	RODRIGUEZ CRUZ Francisco	16/05/50	29/10/15	MIN
EISEN Ingo	9/08/33	24/10/15	PE	ROESCH Heinrich	4/03/33	14/01/16	COM
ESSLER Walter	3/11/35	22/11/15	COM	SCHEFFELAAR Jan	16/12/23	2/01/16	COM
FABRI Lydia	12/06/51	22/11/15	PE	SCHOLTES Andre	26/06/43	23/01/16	COM
FONTAINE Solange	12/07/29	24/12/15	COM	SIGNORELLI Antonio	20/03/31	19/11/15	COM
FRIEDRICHS Dieter	10/08/39	20/11/15	COM	SPELTA Bruno	30/11/29	25/09/15	COM
FROHNMEYER Albrecht	30/03/27	1/11/15	COM	STANSON Claire	8/01/35	29/10/15	COM
GEORGES Fernand	16/09/29	9/11/15	PE	STAPEL Elisabeth	11/06/30	27/11/15	COM
GERONYMOS Stefanos	2/02/46	20/10/15	COM	STEVEN Guenther	2/09/37	6/11/15	COM
GIACHINO-BERTOLA Vera	31/03/23	10/11/15	COM	STORK Barbara	11/02/39	6/12/15	CM
GRAFFE Antoine	8/12/52	31/12/15	PE	STREIL Jochen	18/10/43	10/01/16	CJ
GRAHN Ingemar	18/09/50	15/11/15	CM	THOMAS Robert	19/10/40	1/12/15	COM
GUIBLAIS Mara	19/06/52	1/12/15	COM	TOMASINA Agnese	1/04/33	16/01/16	COM
GUTTMANN Viktor	24/08/37	4/10/15	COM	TRANNOY Monique	16/04/39	28/11/15	COM
HANISCH Frank	16/12/48	24/01/16	PE	VAN ACKER Helga	6/08/29	23/12/15	COM
HEINTZE Inge	22/06/35	26/10/15	COM	VAN HOFTEN Jan	11/11/28	10/12/15	COM
HENDRICKX Frans	1/09/44	12/10/15	COM	VAN MEEL Rosita	21/05/55	15/12/15	FEF
HENTRICH-QUENNEHEN Marcelle	28/06/22	8/12/15	COM	VAN ZAAANEN Adriaan	9/09/17	11/12/15	CC
HEUSGHEM François	27/10/29	26/10/15	COM	VANDECAN Anne-Marie	12/08/37	28/10/15	COM
HILJ Ulla	21/03/46	16/12/15	COM	VANNEROM Nelly	25/02/28	19/11/15	COM
HONORE Isabelle	20/06/58	2/12/15	COM	VERBEECK Eliane	25/08/19	6/01/16	COM
JAMET Jean	13/11/34	12/12/15	COM	VERONESI Flavio	20/01/51	11/01/16	COM
JANSEN VAN ROSENDAAL Cornelis	25/11/33	4/11/15	COM	VIGAN Claude	14/10/20	14/01/16	COM
KOENIS Johannes	30/09/26	14/01/16	COM	VISEUR Roger	17/03/28	2/12/15	COM
LANDY-LOVATT Bernadette	13/11/54	10/11/15	DUB	VON PLOTHO Joachim	20/05/23	14/11/15	COM
LEYS Marc	19/04/44	23/12/15	COM	WEIJS Oege	22/07/35	6/01/16	COM
LIEVENS Leona	11/09/49	31/10/15	COM	WILLEMS Jacqueline	7/08/39	4/01/16	CM
LIMPACH Gilbert	25/01/32	7/12/15	COM	WORDEL Rainer	31/08/55	23/11/15	COM
LO GIUDICE Concetta	26/12/61	3/12/15	COM	ZUTHER Annemarie	23/06/44	23/01/16	COM

Le Président et le Bureau de l'AIACE présentent leurs condoléances aux familles.

